Contrat de Rivière
Arly • Doron • Chaise

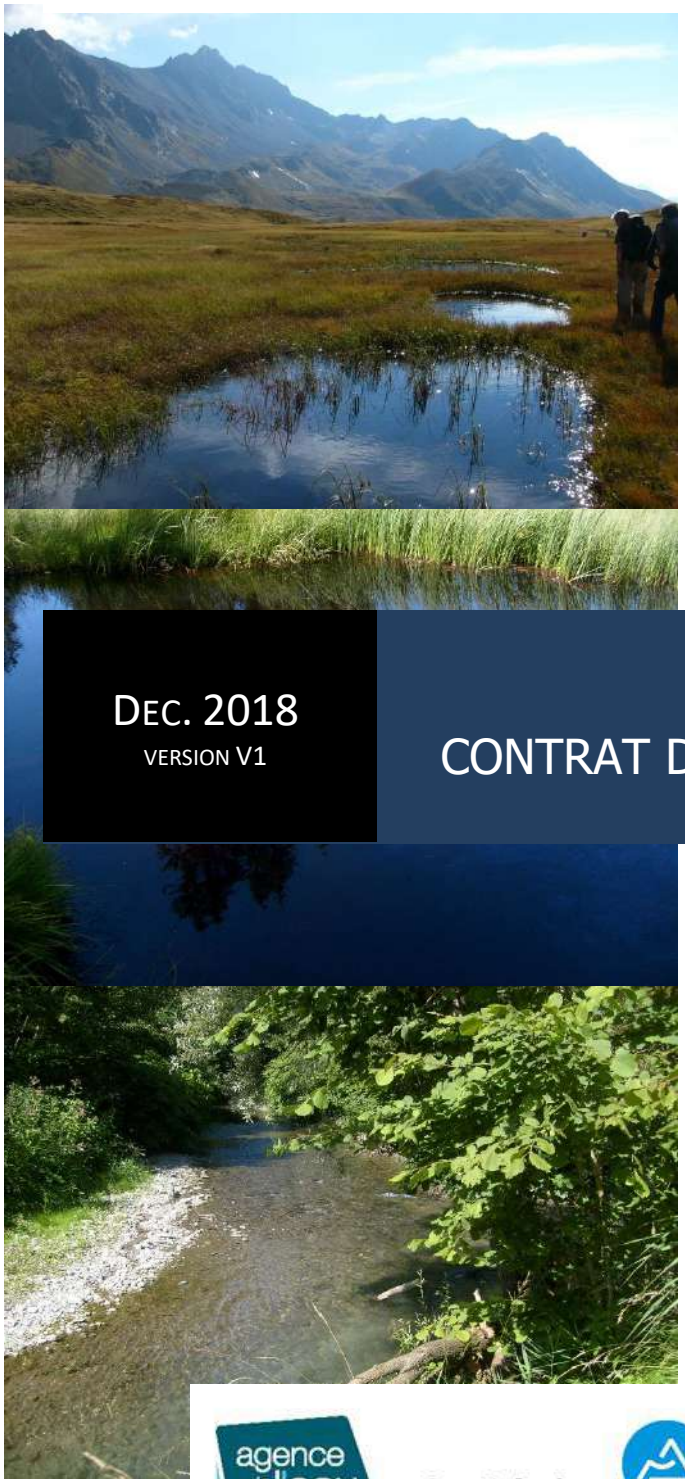

DEC. 2018
VERSION V1

ETUDE BILAN
CONTRAT DE RIVIERE ARLY.DORON.CHAISE

Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly
Hôtel de Ville, BP2
73401 UGINE Cedex
Tél : 04 79 37 34 99
contact@riviere-arly.com
www.riviere-arly.com

ETUDE BILAN
CONTRAT DE RIVIERE ARLY.DORON.CHAISE

1/ OBJET DU RAPPORT 5

2/CONTEXTE : LE BASSIN VERSANT ARLY 6

2.1/LE BASSIN VERSANT ARLY 6
2.2/DEROULEMENT DE LA PROCEDURE : CONTRAT DE RIVIERE ARLY 7
2.3/ ORIENTATIONS, COUTS PREVISIONNELS ET PLANS DE FINANCEMENT DU CONTRAT 8
2.4/ANIMATION ET PILOTAGE DU CONTRAT DE RIVIERE ARLY.DORON.CHAISE 10
2.4.1/ LE SMBVA : STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT DE RIVIERE 10
2.4.2/ CONSTITUTION ET RENFORT DE L'EQUIPE TECHNIQUE DU SMBVA 12
2.4.3/ INSTANCES DE CONCERTATION 12
2.5/ REPONSES DU CONTRAT DE RIVIERE AUX OBJECTIFS DE BON ETAT DES MASSES D'EAU 13
2.5.1/ PROGRAMME DE MESURES PRIORITAIRES DU SDAGE 2010-15 13
2.5.2/ PROGRAMME DE MESURES PRIORITAIRES DU SDAGE 2016-21 14

2/BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER 2012-2017 16

VOLET A : LUTTER CONTRE LES POLLUTION EN METTANT LA PRIORITE SUR LES POLLUTIONS PAR LES SUBSTANCES DANGEREUSES 17
VOLET A1 : POURSUIVRE LES EFFORTS DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE 17
1/ Indicateurs de réalisation, synthèse 17
2/ Détail d'avancement des opérations et atteinte des objectifs – bilan par objectif 18
VOLET A2 : LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES - SUBSTANCES DANGEREUSES 27
1/ Indicateurs de réalisation, synthèse 27
2/ Détail d'avancement des opérations et atteinte des objectifs – bilan par objectif 28
3/ Perspectives, enjeux, priorités d'actions 30
VOLET A3 : LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS AGRICOLES 31
1/ Indicateurs de réalisation, synthèse 31
2/ Détail d'avancement des opérations et atteinte des objectifs – bilan par objectif 32
3/ Perspectives, enjeux, priorités d'actions 33
VOLET B : PRESERVER ET REDEVELOPPER LES FONCTIONNALITES NATURELLES DES BASSINS VERSANTS 34
VOLET B1 : RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES DEGRADES 34
1/ Indicateurs de réalisation, synthèse 34
2/ Détail d'avancement des opérations et atteinte des objectifs – bilan par objectif 37
3/ Volet B1 : Restauration des milieux aquatiques - Perspectives, enjeux, outils 51
VOLET B2 : PRISE EN COMPTE ET PRESERVATION DES ZONES HUMIDES 52
1/ Indicateurs de réalisation, synthèse 52
2/ Détail d'avancement des opérations et atteinte des objectifs 53
3/ Volet B2 : prise en compte et restauration des zones humides : perspectives, enjeux, outils 55
VOLET B3 : GERER LES RISQUES D'INONDATION EN TENANT COMPTE DU FONCTIONNEMENT NATUREL DES COURS D'EAU 56
1/ Indicateurs de réalisation, synthèse 56
2/ Détail d'avancement des opérations et atteinte des objectifs 57
3/ Volet B3 : Perspectives, enjeux, priorités d'actions 58
VOLET C : TENDRE VERS L'EQUILIBRE QUANTITATIF EN AMELIORANT LA CONNAISSANCE ET LE PARTAGE DES RESSOURCES EN EAU ET EN ANTICIPANT L'AVENIR 60
1/ Indicateurs de réalisation, synthèse 60
2/ Détail d'avancement des opérations et atteinte des objectifs – bilan par objectif 61
3/ Volet C : gestion quantitative - Perspectives, enjeux, outils 63

VOLET D : GESTION CONCERTEE, INFORMATION ET SENSIBILISATION VERS UNE GESTION DURABLE DE L'EAU DU TERRITOIRE 64
1/ Indicateurs de réalisation, synthèse 64
2/ Détail d'avancement des opérations et atteinte des objectifs 65
3/ Volet D : Gestion concertée, information et sensibilisation vers une gestion durable de l'eau du territoire : perspectives, enjeux 72

3/BILAN GLOBAL DU CONTRAT 73

3.1/ BILAN GLOBAL TECHNIQUE ET FINANCIER 73
4.2/ FACTEURS DE REUSSITE ET DIFFICULTES RENCONTREES 74

5/CONCLUSION 76

ANNEXES 78

ANNEXE 1 : EBAUCHE DU PROGRAMME D'ACTIONS RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS – BASSIN VERSANT ARLY 78
ANNEXE 2 : TABLEAU DE SYNTHESE DES OBJECTIFS DU SDAGE 2016-21 ET PROGRAMME DE MESURES PRIORITAIRES – BASSIN VERSANT ARLY 79
ANNEXE 3 : TABLEAU DE SYNTHESE – BILAN DETAILLE DES TOUTES LES ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT DE RIVIERE 80
ANNEXE 4 : ACTUALISATION FINANCIERE DU PROGRAMME D'ACTION EN FIN DE CONTRAT 81

REDACTEURS :

Sophie LECACHER, responsable de structure Mail : contact@riviere-arly.com	SMBVA Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly **SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT ARLY** **Hôtel de ville - BP2** **73401 UGINE Cedex**

1/ OBJET DU RAPPORT

Le contrat de rivière Arly.Doron.Chaise a été bâti à travers une phase d'élaboration préalable de 4 années, entre 2008 et 2011, durant lesquelles se sont déroulé les études diagnostics qui ont permis de proposer les actions à inscrire au contrat de rivière.
Le contrat de rivière a été signé officiellement le 22 juin 2012, pour un montant prévisionnel de 44,2 millions d'euros et une durée de 5 ans, sur la période 2012-2017.
Suite à un bilan mi-parcours réalisé en 2015, il est nécessaire d'établit une étude bilan.

Ce bilan est l'objet de ce rapport.

Ce rapport développe les parties suivantes :

- Rappel du contexte, des objectifs du contrat de rivière et déclinaison en actions.
- Bilan technique et financier des différents volets,
- Perspectives de mise en place de nouveaux outils de gestion.

2/CONTEXTE : LE BASSIN VERSANT ARLY

2.1/LE BASSIN VERSANT ARLY

L'usage de l'eau est historiquement ancré au cœur du développement économique du bassin versant de l'Arly, avec l'usage de la force motrice de l'eau dès le 18ème, le développement pionnier de l'électrométallurgie en fond de vallée au début du 20ème, l'essor de l'**hydroélectricité** dans le Beaufortain et le Val d'Arly à partir de 1940, l'accroissement de la capacité d'accueil touristique en station et le développement de **l'enneigement des domaines skiables**, plus récemment.

L'Arly est un affluent de l'Isère. Le bassin versant de l'Arly s'étend sur 645 km² et se divise en 3 sous bassins aux fortes identités, avec près de 300 km de cours d'eau :

- L'Arly qui draine le Val d'Arly et le bassin albertvillois (267km²),
- Le Doron de Beaufort qui draine le Beaufortain (275km²),
- La Chaise qui draine une partie du Pays de Faverges (104km²).

Situé au cœur des 2 Savoies, le bassin versant de l'Arly regroupe 26 communes autour de 2 grands pôles urbains : Ugine (7000 hab.) et Albertville (17 000 hab.) carrefour entre la Combe de Savoie, la Tarentaise, le Beaufortain et le Val d'Arly.
La population résidant sur ce territoire est d'environ 50 000 habitants, dont près de 50% résidant sur les agglomérations Uginoise et Albertvilloise. En période hivernale, la fréquentation touristique des stations de ski multiplie la population du Val d'Arly et du Beaufortain par 7.

Caractérisé par une dominance des milieux ruraux et forestiers, ce territoire de montagne a fondé son activité sur le **tourisme estival et hivernal** autour des **pôles touristiques en tête de bassin versant, comptant 100 000 lits touristiques** avec les stations de Megève, Praz

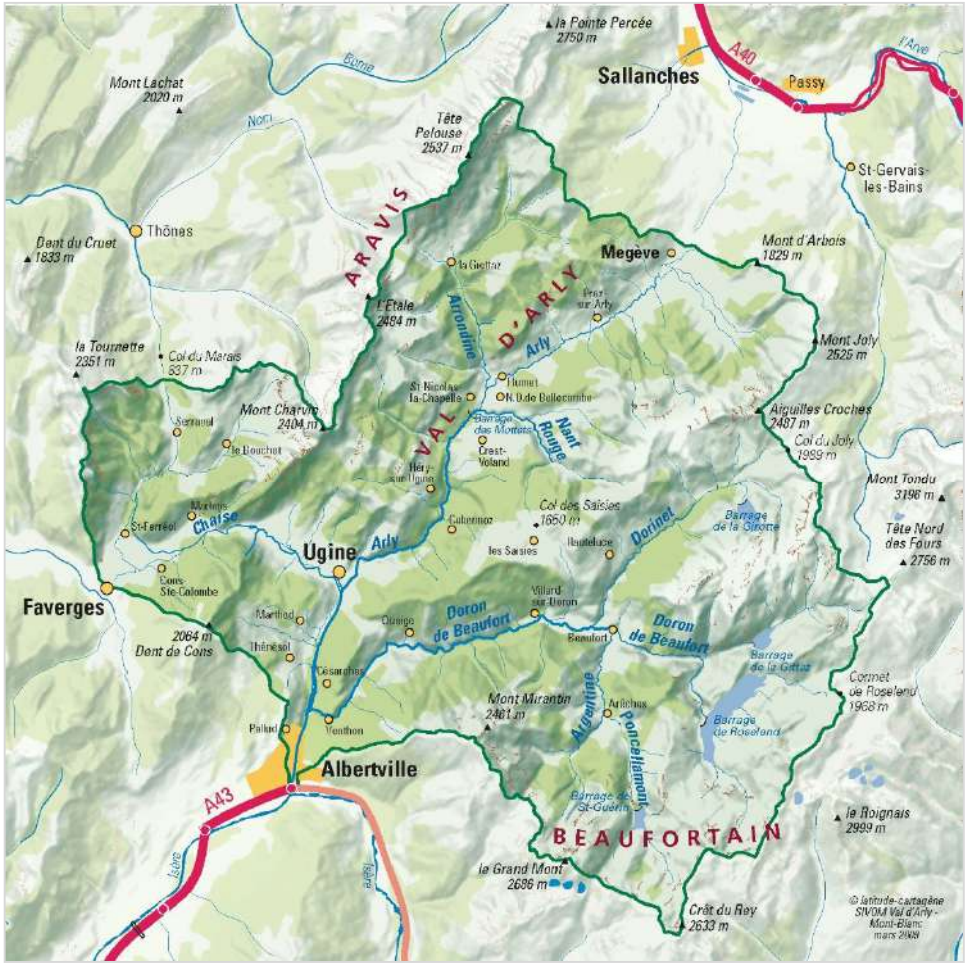

sur Arly, les stations village du Val d'Arly : Notre Dame de Bellecombe, Crest Voland Cohennoz, la Giettaz, les Saisies, Hauteluce et Arêches au cœur du Beaufortin.

2ème activité du bassin versant après le tourisme, **l'agriculture tient une place économique et foncière stratégique. Occupant 30% de la superficie du bassin versant avec 790 exploitations**, elle se caractérise par une diversité des productions (fruits, lait, maraîchage, viande) dont la principale est la production laitière fondée sur des labels de qualité (AOC Beaufort, Reblochon, Tome des Bauges, Chevrotin).

Figure 1 : Le bassin versant de l'Arly

2.2/DEROULEMENT DE LA PROCEDURE : CONTRAT DE RIVIERE ARLY

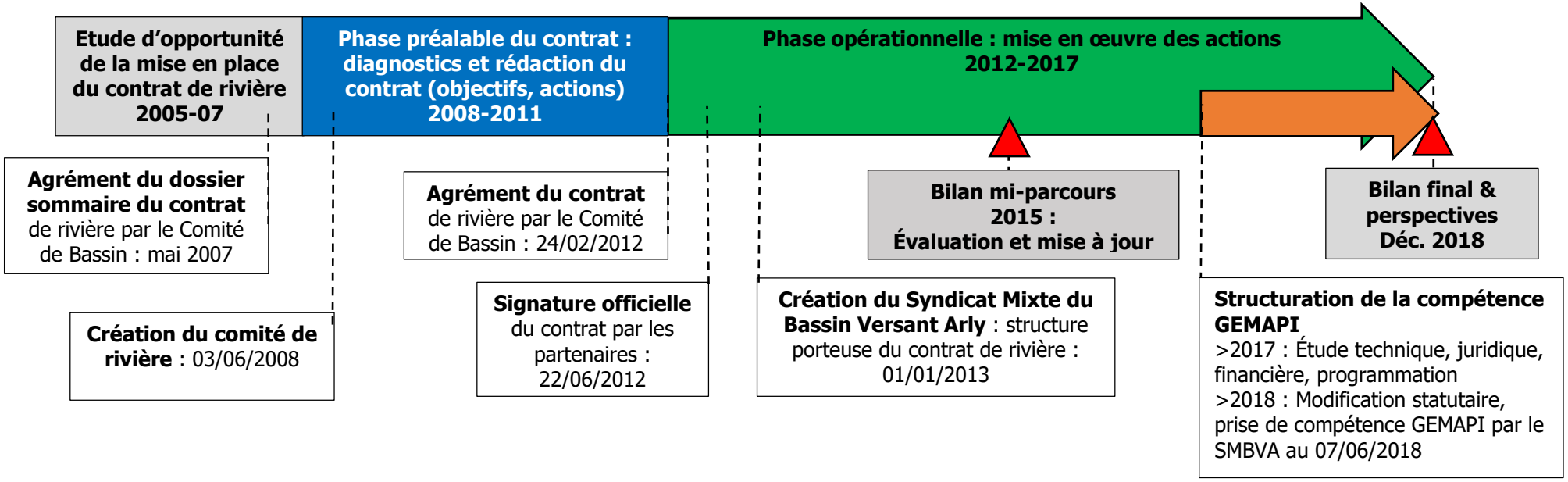

2.3/ ORIENTATIONS, COUTS PREVISIONNELS ET PLANS DE FINANCEMENT DU CONTRAT

Le contrat de rivière Arly.Doron.Chaise 2012-17 s'articule autour de 4 grands volets :

- Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé,
- Préserver et re-développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques,
- Tendre vers l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir,
- Gestion concertée, information et sensibilisation, vers une gestion durable de l'eau du territoire.

A travers ces volets, l'objectif du contrat de rivière est :

- De répondre aux problématiques locales de façon intégrée et concertée,
- De répondre aux problèmes identifiés par le SDAGE Rhône Méditerranée 2010-2015 et 2016-2021,
- D'atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau.

Les volets et enjeux du contrat de rivière sont synthétisés dans le tableau suivant :

Volet	Orientations	Objectifs généraux	Actions	Coût
A1	Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé	A1-1 : Renforcer la politique d'assainissement du bassin	3	449 000 €
		A1-2 : Améliorer la collecte et le traitement des effluents	15	21 298 553 €
		A1-3 : Améliorer le traitement des dispositifs d'assainissement non collectifs	7	2 403 180 €
A2	Lutter contre les pollutions industrielles en traitant prioritairement les substances dangereuses	A2-1 : Améliorer les connaissances des pollutions, leurs origines, leurs impacts	4	9 190 000 €
		A2-2 : Réduction des émissions de substances dangereuses sur les sites prioritaires	1	A dét.
A3	Lutter contre les pollutions agricoles	A3-1 : Réduire les pollutions ponctuelles liées au stockage des effluents d'élevages	2	2 786 820 €
		A3-2Réduire les pollutions diffuses liées à l'épandage des effluents d'élevages	2	230 000 €
B1	**Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques** Restaurer les milieux aquatiques	B1-1 : Restaurer et entretenir les berges et boisements alluviaux des cours d'eau	1	371 105 €
		B1-2 : Limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes sur le bassin versant	1	294 930 €
		B1-3 : Préserver et/ou restaurer l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau et les habitats en lit mineur	8	3 679 420 €
		B1-4 : Planifier la gestion sédimentaire et suivre l'évolution morphologique des cours d'eau du bassin versant	4	145 000 €
		B1-5 : Mettre en œuvre les modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide	2	124 850 €
		B1-6 : Restaurer la continuité biologique	6	658 800 €

B2	: **Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides**	B2 : Améliorer les connaissances et développer une politique durable de gestion des zones humides	3	516 824 €
B3	: **Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau**		8	535 000 €
C	**Tendre vers l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir**	C-1 : Mieux connaitre l'état des ressources en eaux	2	160 000 €
		C-2 : Préserver l'équilibre quantitatif des prélèvements	2	63 000 €
D	Gestion concertée, information et sensibilisation, vers une gestion durable de l'eau du territoire	D-1 : Assurer un suivi écologique	3	273 300 €
		D-2 : Informer, sensibiliser et accompagner les acteurs locaux	7	76 250 €
		D-3 : Former pour ancrer la gestion équilibrée de l'eau sur le bassin versant	2	98 750 €
		D-4 : Mettre en œuvre, coordonner et suivre le contrat de bassin	4	862 000 €
		Total	**87**	**44 216 782 €**

Le tableau suivant reprend les montants prévisionnels des différents volets et les aides financières des partenaires :

Volet	Coût	Taux	Agence eau RMC		Conseil régional		Département 73		Département 74		Maitre d'ouvrage		Taux restant à dét*
			Taux moy	€HT	Taux moy	€HT	Taux moy	€HT	Taux moy	€HT	Taux moy	€HT	
A1	**24 150 733 € ***	54,6%	13	3 027 245	0	-	11	2 582 073	10	2 355 545	34	8 230 491	33
A2	**9 190 000 €***	20,8%	4	328 515	0,3	31 800	0	-	0	-	95	8 759 685	1
A3	**3 016 820 €***	6,8%	A dét	155 000	A dét	-	A dét	-	A dét	-	A dét	-	95
B1	**5 274 105 €**	11,9%	46	2 402 132	23	1 221 116	3	169 376	4	223 908	24	1 257 574	0
B2	**516 824 €**	1,2%	50	258 412	28	145 440	0	-	0	-	22	112 972	0
B3	**535 000 €***	1,2%	0	-	A dét	-	A dét	-	A dét	-	A dét	115 000	79
C	**223 000 €**	0,5%	50	111 500	30	66 900	0	-	0	-	20	44 600	0
D	**1 310 300 €***	3%	39	508 150	23	302 790	0	-	0	-	21	280 360	17
Total	**44 216 782 €**	**100%**	**15%**	**6 790 954**	**4%**	**1 768 046**	**6%**	**2 751 449**	**6%**	**2 579 453**	**43%**	**18 800 682**	**26%**

**le financement de certaines actions reste à déterminer*

2.4/ANIMATION ET PILOTAGE DU CONTRAT DE RIVIERE ARLY.DORON.CHAISE

2.4.1/ Le SMBVA : structure porteuse du contrat de rivière

>De 2013 à 2017 : SMBVA structure d'animation du contrat de rivière

Le SMBVA a été créé au 01/01/2013, à l'issue d'un travail engagé par les élus locaux visant à mettre en place un syndicat de bassin afin :

- De relayer la Communauté de Communes du Val d'Arly qui a assuré le portage de la phase préalable du contrat de rivière (2006-2011) sur l'ensemble du bassin versant par des conventions avec les autres EPCI du bassin versant,
- De favoriser la solidarité entre collectivités au-delà des limites administratives pour intervenir de façon cohérente sur les milieux aquatiques, à l'échelle du bassin versant, de fédérer les acteurs,
- De regrouper et mutualiser les moyens techniques et financiers.

Le SMBVA couvre les 26 communes du bassin versant en regroupant les EPCI à fiscalité propre : communauté de communes de la Région d'Albertville (CoRAL), Communauté de Communes du Pays de Faverges, Communauté de Communes du Beaufortain, Communauté de communes du Val d'Arly, Communauté de Communes Pays du Mont Blanc et les communes du Bouchet Montcharvin et de Serraval

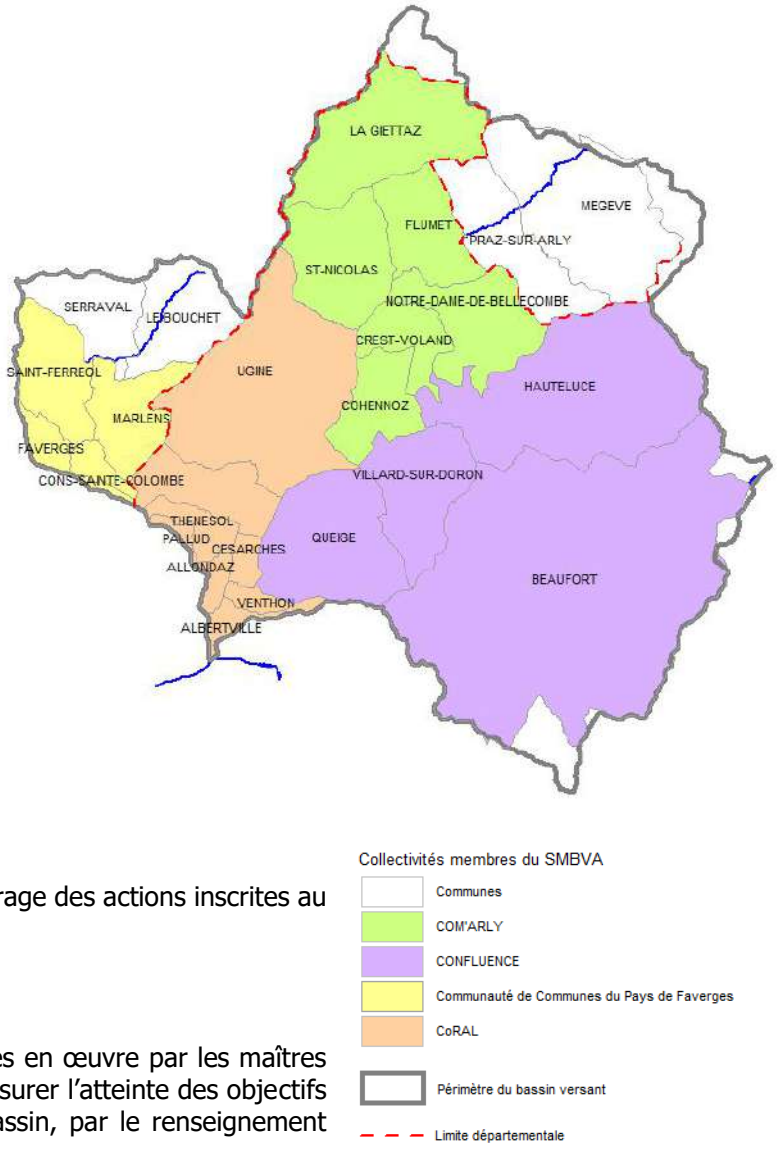

L'animation, la coordination et le suivi du contrat de rivière Arly est assuré par le Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly (SMBVA).
Le SMBVA constitue un pôle d'ingénierie à disposition des collectivités du bassin versant dans le cadre de la mise en œuvre de projets concernant les milieux aquatiques et les ressources en eau, en intervenant en tant qu'assistant à maitre d'ouvrage.
Il s'appuie sur les différents niveaux de compétences : EPCI et communes qui gardent la maitrise d'ouvrage des actions inscrites au contrat de rivière.

Dans le cadre de ses compétences, le SMBVA assure :

- **l'animation, la coordination et le suivi du contrat de rivière,**
  Les opérations du volet A (qualité des eaux) et B (restauration des milieux aquatiques) sont mises en œuvre par les maîtres d'ouvrages locaux. Néanmoins il est nécessaire d'assurer une coordination des opérations afin d'assurer l'atteinte des objectifs fixés (planning de mise en œuvre et objectifs techniques). Le suivi est assuré à l'échelle du bassin, par le renseignement d'indicateurs (base de données et SIG) et de bilans réguliers.

- **la mise en œuvre :**
  - **des études globales du volet B1 : Restauration des milieux aquatiques,**
  - **de l'animation territoriale du volet B2 : Préservation des zones humides,**
  - **des études globales du volet C : Gestion quantitative des ressources,**
- **la mise en œuvre des opérations d'information et de sensibilisation (volet D),**

>A partir de 2018 : évolution de la structure du SMBVA avec la prise de compétence GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Suite à l'étude de structuration de la compétence GEMAPI réalisée par la communauté d'agglomération ARLYSERE sur l'ensemble de son territoire et du bassin versant Arly. Cette étude a permis d'établir un diagnostic du territoire, des scénarios de gestion, sur le plan technique, administratif, juridique et financier.

Les élus des EPCI du bassin versant (hors communauté de communes des Sources du lac d'Annecy) ont fait le choix de transférer la compétence GEMAPI au SMBVA. La procédure de modification statutaire a été engagée le 09/01/18 et a aboutis le 07/06/18 par la signature de l'arrêté interdépartemental validant la modification statutaire du SMBVA.

Le SMBVA est constitué en syndicat mixte fermé, doté de 2 cartes de compétences :

Carte de compétence obligatoire: animation et concertation (similaire à la compétence initiale) dans le domaine de la gestion des milieux aquatique et de la prévention des inondations.

- EPCI adhérentes:
- Communauté d'agglomération ARLYSERE
- Communauté de communes Pays du Mont Blanc
- Communauté de communes des Vallées de Thônes
- Communauté de communes des soucres du lac d'Annecy

Carte de compétence facultative:

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations au sens de l'article L211-7 du code de l'environnement et des items °1,°2,°5 et °8.

- EPCI adhérentes:
- Communauté d'agglomération ARLYSERE
- Communauté de communes Pays du Mont Blanc
- Communauté de communes des Vallées de Thônes

2.4.2/ Constitution et renfort de l'équipe technique du SMBVA

Le poste de chargée de mission a été mis en place en 2007, lors du lancement de la phase préalable du contrat de rivière au sein du SIVOM du Val d'Arly. Ce poste a ensuite été transféré au niveau de la Communauté de Communes du Val d'Arly, suite à la dissolution du SIVOM, puis a été transféré au SMBVA lors de sa création au 01/01/2013.

Afin d'assurer ses missions liées à l'animation du contrat de rivière entre 2012 et 2017, l'équipe du SMBVA a été renforcée avec la création et le recrutement :
- du poste de technicien de rivière en mars 2013
- du poste d'assistant administratif, en janvier 2013, poste ½ équivalent temps plein,
Certains services tels que la comptabilité et la gestion des ressources humaines sont assurés par les services de la mairie d'Ugine.

L'évolution de la structure du syndicat lié à la prise de compétence GEMAPI a nécessité la création et le recrutement du poste de chargé de mission prévention des inondations en avril 2018.

2.4.3/ Instances de concertation

Le comité de rivière se réunit une fois par an, afin de dresser un bilan de la programmation de l'année précédente et de l'année à venir. Depuis la signature du Contrat en juin 2012 il s'est réuni à 2 reprises en février 2013 et février 2014.

Les réunions du comité de rivière sont préparées en amont par le comité de pilotage du contrat de rivière qui réunit les partenaires financiers, services de l'état, collectivités et principaux usagers.

Chaque opération inscrite au contrat de rivière fait l'objet de la constitution d'un comité de suivi spécifique rassemblant : maitre d'ouvrage, partenaires financiers, services de l'état, collectivités et acteurs de l'eau concernés.

2.5/ REPONSES DU CONTRAT DE RIVIERE AUX OBJECTIFS DE BON ETAT DES MASSES D'EAU

2.5.1/ Programme de mesures prioritaires du SDAGE 2010-15

Le programme de mesures prioritaires du SDAGE défini au niveau du bassin versant Arly, défini les actions clés à mettre en œuvre sur 2010-2015, afin d'atteindre les objectifs environnementaux du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).
Compte tenu de l'état des masses d'eau du bassin versant, les mesures prioritaires suivantes ont été inscrites au programme de mesures 2010-15 :

Code	>Problèmes Programme de mesures prioritaires SDAGE 2010-15 – BV Arly.Doron.Chaise	Priorités	Masse d'eau concernée			Opérations engagées
5G01	**>Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses :** Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu)	Prioritaire au titre de la période 2010-15	Ensemble du bassin versant			Cf. bilan volet A1
5A04 5A08 5A50	**>Substances dangereuses** - Rechercher les sources de pollutions par les substances dangereuses - Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux - Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle	Prioritaire au titre de la période 2010-15 : degré 1 – nécessite une action renforcée de réduction des rejets	Arly aval, Arly amont Doron de Beaufort Chaise			Cf. bilan volet A2
3C14 3C43	**>Dégradation morphologique** - Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur - Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	Prioritaire au titre de la période 2010-15	Arly amont, Arly aval, Arrondine, Nant Rouge, Flon, Glapet, Planay, Cassioz, Doron, Dorinet, Gittaz, Chaise,			Cf. bilan volet B1
3C09 3C32	**>Transport sédimentaire** - Mettre en œuvre des modalités de gestion physique du cours d'eau - Réaliser un programme de recharge sédimentaire	Prioritaire au titre de la période 2010-15	Arly amont, Arly aval Doron, Dorinet, Gittaz Chaise, Arrondine, Glapet, Planay			Cf. bilan volet B1-1, B1-3, B1-4, B1-5

3C13	**>Altération de la continuité biologique** Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	Devant faire l'objet d'actions préparatoires pour le plan de gestion ultérieur	Arly amont, Arly aval Chaise, Arrondine			Cf. bilan volet B1-6
6A03	**>Menace sur la biodiversité** Contrôler le développement des espèces invasives et/ou les éradiquer	Prioritaire au titre de la période 2010-15	Arly aval, Arly amont, Doron de Beaufort, Chaise, Flon, Dorinet, Arrondine			Cf. bilan volet B1-2
3A01 3A31 3C01	**>Déséquilibre quantitatif** - Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes - Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements - Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs d'étiage	Devant faire l'objet d'actions préparatoires pour le plan de gestion ultérieur	Arly aval, Arly amont Doron de Beaufort Arrondine, Chaise, Lautaret, Glapet, Gittaz, Dorinet, Flon, Treicol, Planay, Chevalière, Nant Rouge, Grand Mont, Cassioz			Cf. bilan volet C

Le tableau de l'annexe 2 présente le détail de la déclinaison du programme de mesures prioritaires sur le bassin versant Arly.

2.5.2/ Programme de mesures prioritaires du SDAGE 2016-21

Le projet de SDAGE 2016-2021 approuvé par le Comité de bassin du 19 septembre 2015, intègre le projet de programme de mesures 2016-21 à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs de bon état.
Tableau récapitulatif du programme de mesures prioritaires du SDAGE 2016-21 pour les masses d'eau superficielles :

Code sous bassin versant ID_09_08 Val d'Arly

Code masse d'eau	**Nom masse d'eau**	**Pression à traiter / Directive concernée**	**Code mesure**	**Libellé mesure** pour atteindre les objectifs de bon état
FRDR10582	torrent le Glapet	Altération de la morphologie	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
FRDR11525	torrent la Chaise	Altération de la continuité	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)
		Altération de l'hydrologie	MIA0303	Coordonner la gestion des ouvrages
		Pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides)	DEC0201	Gérer les déchets de la collecte à l'élimination
		Altération de la morphologie	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
		Altération de l'hydrologie	RES0601	Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation
FRDR362a	L'Arly de la source à l'entrée de	Altération de la continuité	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)
		Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances	ASS0301	Réhabiliter un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations >= 2000 EH)

Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Pression à traiter / Directive concernée	Code mesure	Libellé mesure pour atteindre les objectifs de bon état
	l'agglomération de Flumet	Pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides)	DEC0201	Gérer les déchets de la collecte à l'élimination
		Altération de la morphologie	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
		Altération de la morphologie	MIA0204	Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau
FRDR362b	L'Arly en aval de l'entrée de l'agglomération de Flumet	Altération de la continuité	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)
		Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances	ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
		Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances	ASS0401	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
		Altération de la morphologie	MIA0204	Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau
FRDR363	Le Doron de Beaufort	Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances	ASS0901	Construire ou aménager un dispositif de stockage, de traitement ou de valorisation des boues d'épuration / matières de vidanges
		Pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides)	DEC0201	Gérer les déchets de la collecte à l'élimination
		Altération de la morphologie	MIA0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques
FRDR364	L'Arrondine	Altération de la continuité	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)
		Altération de la morphologie	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
FRDR10422	Nant des Lautarets	-	-	-
FRDR10604	Torrent de la Gittaz	-	-	-
FRDR 10640	Ruisseau du Dorinet	-	-	-
FRDR 10944	Ruisseau de Treicol	-	-	-
FRDR 11241	Ruisseau du plan de la Chevalière	-	-	-
FRDR 11277	Ruisseau du Grand Mont	-	-	-
FRDL54	Lac de Roselend	-	-	-
FRDL57	Lac de la Girotte	-	-	-
FRDR11262	Torrent du Nant Rouge	-	-	-
FRDR10865	Ruisseau du Flon	-	-	-
FRDR11180	Torrent du Planay	-	-	-
FRDR 11762	Ruisseau de Cassioz	-	-	-

2/BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER 2012-2017

Le bilan global du contrat présenté intègre l'ensemble de la programmation du contrat pour visualiser l'état d'avancement des réalisations par rapport à l'enveloppe global par volet.

Légende des tableaux :

0%	Action non lancée
25%	Action démarrée : - demande de subvention réalisée, - si étude : diagnostic en cours, - si travaux : MOE en cours OU travaux préalables réalisés, - si animation : 1 groupe de travail a été créé et s'est réuni au moins une fois
50%	Action en cours : - Pour les actions pluriannuelles, l'action est à mi-parcours - Si études : diagnostic réalisé et des propositions doivent émerger - Si travaux : étude de MOE finalisée ou travaux débutés - Si animation : le groupe de travail est actif, des projets émergent
75%	Action en finalisation : - Le solde de l'action n'a pas été demandé - Si étude : le scénario doit être validé - Si travaux : en cours de finalisation - Si animation : le groupe de travail est actif, des projets émergent
100%	Action terminée
En gris	Action suspendue
En bleu	Action modifiée significativement (objectifs et /ou coûts)
En rouge	Nouvelle action

VOLET A : LUTTER CONTRE LES POLLUTION EN METTANT LA PRIORITE SUR LES POLLUTIONS PAR LES SUBSTANCES DANGEREUSES

Volet A1 : Poursuivre les efforts de lutte contre la pollution domestique

1/ Indicateurs de réalisation, synthèse

>Taux d'engagement technique des actions :	
Actions terminées	24
Actions engagées	15
Action non engagée	17
Actions suspendues	1
Total	57

>Taux d'engagement financier
92% de la programmation 2012/17

Etat d'avancement du volet A1 :	Montant inscrit € HT 2012-17	Montant inscrit € HT 2012-2014	Montant réel engagé € HT au 31/12/18	Taux d'engag. financier 2012-17
Objectif 1 : Renforcer la politique d'assainissement du bassin versant	449 000 €	449 000	465 033	104%
Objectif 2 : Améliorer la collecte et le traitement des effluents	21 298 553	18 150 333	21 476 390	101%
Objectif 3 : Améliorer le traitement des dispositifs d'assainissement non collectifs	2 403 180	1 918 200	229 698	10%
Volet A1	24 150 733	20 517 533	21 171 121	92%

>Bilan global :
Les schémas directeurs prévus sur Megève Praz sur Arly, le Beaufortain, au Bouchet Montcharvin et une étude complémentaire sur les réseaux à Ugine ont été réalisés conformément à la programmation initiale.
Ces schémas directeurs proposent une programmation des travaux permettant d'ajuster travaux d'optimisation sur les réseaux inscrits dans les différentes fiches actions.

Vis-à-vis des points noirs ciblés sur le bassin versant, l'essentiel des travaux prioritaires ont été finalisés mi 2014-15 : mise en service STEP Marlens-Champs Froids, raccordement des réseaux Flumet, St Nicolas. Au cours de la seconde partie du contrat, des travaux préconisés par les schémas directeurs ont été réalisés, permettant d'engager le traitement des problématiques ex eaux claires parasites du Megève et Praz sur Arly, Ugine, projet de suppression de la STEP non conforme d'Ugine, travaux d'optimisation des réseaux sur le Beaufortain.

Sur l'assainissement individuel, le diagnostic initial n'est pas achevé. 24% des installations encore restent à diagnostiquer sur le Val d'Arly et sur le territoire CoRAL.

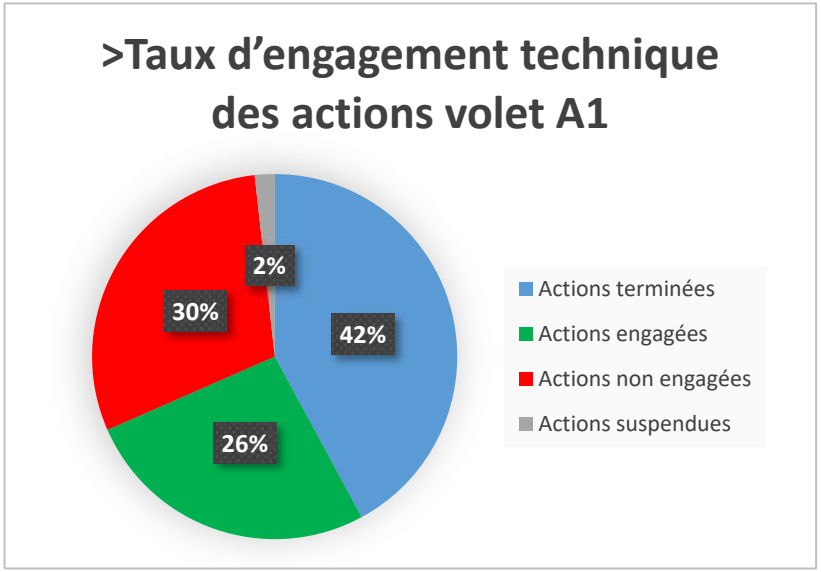

Vis-à-vis de la réhabilitation, sur les 300 installations ciblées initialement pour la réhabilitation seules 27 ont fait l'objet d'étude et 23 de travaux.
Ce bilan technique et financier est très faible par rapport aux objectifs initiaux fixés seule 10 % de l'enveloppe financière inscrite a été consommée.
Ayant comme seules filière l'assainissement individuel, les 2 communes prioritaires au titre de cette action sont le Bouchet (programmation 2014-16) et Serraval (lancement opération groupée fin 2014).

2/ Détail d'avancement des opérations et atteinte des objectifs – bilan par objectif

>Objectif 1 : Renforcer la politique d'assainissement du bassin versant

Prio-rité	n°	Action	Maitre d'ouvrage	Avancement technique	Montant prév. (€ HT) 2012-17	Montant prév. (€ HT) 2012-14	Dépenses engagées au 31/12/18 (€ HT)	Taux d'eng. financier / prév. 2012-17	Aides versées Agence de l'eau	Aides versées Conseil Régional	Aides versées Dép 73	Aides versées Dép74	Maitre d'ouvrage – TTC (hors FCTVA)
Objectif 1 : Renforcer la politique d'assainissement des communes					**449 000 €**	**449 000 €**	**465 033 €**	104%	208509			47106	302 425
1	A1-101	Réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement pour Megève et Praz-sur-Arly	Régie des eaux de Megève – Praz sur Arly	**100%**	300 000 €	300 000 €	230 553 €	77%	115 279	-	-	46 110	115275
1	A1-102	Mise à jour des schémas directeurs des communes de Queige, Villard, Hauteluce, Beaufort	CC Beaufortain	**100%**	124 000 €	124 000 €	144 840 €	117%	48 410	-	-	-	125398
1	A1-103	Mise à jour du schéma directeur d'assainissement	Le Bouchet Mont Charvin	**100%**	25 000 €	25 000 €	5 140 €	21%	2 570	-	-	996	2 602
1	A1-212	Etude complémentaire, schéma directeur : diagnostic des réseaux d'assainissement	Ugine	**100%**	0	0	84 500 €	-	42 250	-	-	-	59150

>Rappel des objectifs du contrat :

Réalisation ou actualisation de schémas directeurs d'assainissement ou études complémentaires, permettant de prévoir les besoins et les interventions nécessaires pour l'amélioration de la gestion de l'assainissement.

- sur l'Arly amont : réalisation du schéma directeur sur Megève et Praz sur Arly,
- sur le bassin du Doron : mise à jour sur Beaufort, Hauteluce, Queige, Villard sur Doron,
- sur le bassin de la Chaise : mise à jour sur la commune du Bouchet Montcharvin.

3 schémas directeurs d'assainissement ont été inscrits. Ils concernent **10 051 équivalents habitants (EH) soit 20% des équivalents habitants du bassin versant.**

>Bilan des actions :

Les 3 schémas directeurs ont été réalisés, conformément à la programmation initiale.

En plus de la programmation initiale, une étude complémentaire au schéma directeur d'assainissement a également été réalisée par la commune d'Ugine afin de mieux cerner les causes des dysfonctionnements de la station d'épuration (12 000 EH).

Ces schémas et études ont permis de redéfinir des priorités d'actions et la programmation de travaux à mettre en œuvre. Ils concernent 18 557 EQH soit 40 % des équivalents habitants du bassin versant, c'est-à-dire le double de l'objectif initial.

>Objectif 2 : Améliorer la collecte et le traitement des effluents

Prio-rité	n°	Action	Maitre d'ouvrage	Avancement technique	Montant prév. (€ HT) 2012-17	Montant prév. (€ HT) 2012-14	Dépenses engagées au 31/12/18 (€ HT)	Taux d'eng. financier/ prév. 2012-17	Aides versées Agence de l'eau	Aides versées Dép 73	Aides versées Dép 74	Maitre d'ouvrage – TTC (hors FCTVA)
Objectif 2 : Améliorer la collecte et le traitement des effluents					**21 298 553 €**	**18 150 333**	**21 476 390**	**101%**	**4 717 235**	**45090**	**25 720**	**20 717 738**
2	A1-201	**Optimisation de la gestion du réseau de collecte de Megève défini par SD assainissement** Réhabilitation réseau EU aval des Monts d'Arbois (DO Patinoire),	Régie des eaux de Megève	**100%**	339 000 € *Montant initial non inscrit (défini en cours de contrat)*	-	83 088 €					
		Reprise de branchements secteur Le Cret,		**0%**		-	-					
		Réhabilitation du réseau EU secteur La Mottaz,		**0%**		-	-					
		Mise en séparatif secteur La Crusaz		**100%**		-	86 764 €					
		Mise en séparatif secteur aval de la route Edmond de Rothschild		**100%**			46 764 €					
		Réhabilitation du réseau EU secteur les Epennis,		**0%**		-	*Prévu en 2019*					
		Autosurveillance réseau		**100%**		-	176 628 €		53 000 €			

Prio-rité	n°	Action	Maitre d'ouvrage	Avancement technique	Montant prév. (€ HT) 2012-17	Montant prév. (€ HT) 2012-14	Dépenses engagées au 31/12/18 (€ HT)	Taux d'eng. financier/ prév. 2012-17	Aides versées Agence de l'eau	Aides versées Dép 73	Aides versées Dép 74	Maitre d'ouvrage – TTC (hors FCTVA)
2	A1-202	**Nouvelles opérations issues SD assainissement : Optimisation du réseau de collecte** Mise en séparatif VVF	Praz sur Arly	**50%**			4 000 €					4 000 €
		Réhabilitation du réseau EU les Grabilles,		**100%**			1 000 €					1 000 €
		Renforcement du réseau EU à l'amont du DO principal de Praz centre (renouv cana partie basse en 2015 et mise séparatif rte Plan Meuret en 2018)		**100%**			123 000 €					123 000 €
		Mise en séparatif de l'Orcon,		**100%**			8 000 €					8 000 €
		Amélioration de la collecte Praz centre (RD1212, rte Bellevarde, Aigu Midi)		**100%**			58 130 €		17 877 €		15 720 €	24 533 €
		Mise en conformité des raccordements Praz centre (mise séparatif allée Mairie, rte Bellevarde)		**100%**			49 000 €					49 000 €
		Extension réseau EU les Varins,		**100%**			12 000 €					12 000 €
		Extension réseau EU Tirecorde,		**100%**			9 600 €					9 600 €
		Autosurveillance réseau (suppression DO Ile et DO principal après 3 ans de mesures sans rejets)		**100%**			3 000 €					3 000 €
1	A1-203	Optimisation du réseau de collecte des eaux usées de la Giettaz	SIEPAM	**0%**	100 000 €	100 000 €	0	0				-
1	A1-204	Optimisation du réseau de collecte des eaux usées de Flumet		**75%**	2 500 000 €	2 500 000 €	1 500 000 €	60%	109 830			1 690 170
1	A1-205	Optimisation du réseau de collecte des eaux usées de Saint-Nicolas-la-Chapelle		**0%**	25 000 €	25 000 €	0	0				-
2	A1-206	Optimisation du réseau de collecte des eaux usées de Crest-Voland et Cohennoz		**0%**	60 000 €	30 000 €	0	0				-
1				**75%**	400 000 €	400 000 €	537 000 €	134%				644 400

Prio-rité	n°	Action	Maitre d'ouvrage	Avancement technique	Montant prév. (€ HT) 2012-17	Montant prév. (€ HT) 2012-14	Dépenses engagées au 31/12/18 (€ HT)	Taux d'eng. financier/ prév. 2012-17	Aides versées Agence de l'eau	Aides versées Dép 73	Aides versées Dép 74	Maitre d'ouvrage – TTC (hors FCTVA)
1	A1-207	Raccordements réseaux communaux à la STEP de St Nicolas		**75%**	600 000 €	600 000 €	400 000 €	67%				480 000
2	A1-208	Optimisation du réseau de collecte des eaux usées : extension réseaux Faverges la Balmette, Faverges	SILA	**100%**	750 000 €	750 000 €	530 500 €	70%	-		-	530 500
2	A1-208	Mise en séparatif : -Marlens 2ème tranche, chef-lieu 750 ml - St Ferréol : chef-lieu mise en séparatif, suppression DO dans biel		**50%**	3 236 000 €	2 030 000 €	1 997 000 €	62%	325 605	-	-	1 671 395
2	A1-208	Réhabilitation de réseaux : le long de la RN Faverges – RD 1508		**0%**	60 000 €	60 000 €	0		-		-	-
2	A1-208	Optimisation gestion déversoirs d'orages		**100%**	271 000 €	271 000 €	288 723 €	107%	-		-	288 723
1	A1-209	Mise en conformité de la station d'épuration de Marlens	SILA	**100%**	6 135 000 €	6 135 000 €	4 973 633 €	81%	1 275 170		-	3 698 463
2	A1-210	Projets d'unité collective d'épuration	Serraval	**50%**	435 000 €	435 000 €	0		-		-	-
1	A1-216	Construction d'une STEP (165EH) sur le chef-lieu et création du réseau de collecte	Le Bouchet Montcharvin	0%	310 000 €	-	0					
2	A1-211	Optimisation du réseau de collecte des eaux usées des Communes de Beaufort, Hauteluce, Villard, Queige : extension de réseaux	CC Beaufortain	**50%**	988 800 €	988 800 €	748 290 €	76%	158 600			589 689
2		Mise en séparatif		**75%**	463 783 €	463 783 €	381 550 €	82%	127 132			254 418
2		Réhabilitation de réseaux		**50%**	94 650 €	94 650 €	74 503 €	79%	0			74 503
2		Création unités traitement <200 EH		**0%**	370 000 €	370 000 €	- €	0%	0			-
		Nouvelles opérations issues SD assainissement : Optimisation du réseau de collecte des communes de Beaufort et Hauteluce : Beaufort/chef-lieu église : mise en séparatif (40EH, 200ml) : 83 000 € prog 2015-16	CC Beaufortain	*Pas de retour d'information du maitre d'ouvrage sur*								

Prio-rité	n°	Action	Maitre d'ouvrage	Avancement technique	Montant prév. (€ HT) 2012-17	Montant prév. (€ HT) 2012-14	Dépenses engagées au 31/12/18 (€ HT)	Taux d'eng. financier/ prév. 2012-17	Aides versées Agence de l'eau	Aides versées Dép 73	Aides versées Dép 74	Maitre d'ouvrage – TTC (hors FCTVA)
2		Beaufort/les Prés : raccordement au réseau (50EH, 550 ml) : 144 000 €, prog 2015-16		*l'avancement de la programmation*	**949 000 €**							
		Hauteluce /les Prés: Construction unité de traitement (80EQH, 756 ml) : 257 000 €, prog 2015										
		Hauteluce/les Maisons : Raccordement au réseau et poste de refoulement (60EH, 460ml gravitaire, 475ml refoulement) : 465 000 €, prog. 2015-16-17										
2	A1-212	Optimisation du réseau de collecte des eaux usées : extension de réseaux :	Ugine									
		- Extension réseau de transfert – les Glaciers		**25%**	1 052 000 €	213 000 €	12 200 €					12 200 €
		- Extension, création antenne de collecte Outrechaise		**100%**			322 817 €					322 817 €
		- Extension, création antenne Mt Dessus, Mt Dessous		**100%**			450 000 €					450 000 €
		Création unité de traitement Gombert		**0%**	109 000 €	0 €	0		-			-
		Mise séparatif Tondu, Cd Bulle, Cyclamen		**0%**	479 000 €	170 000 €	0		-			-
		Réhabilitation réseaux rue centenaire		**0%**	92 500 €	92 500 €	0		-			-
		Optimisation fct déversoir d'orage		**0%**	110 000 €	110 000 €	0		-			-
2		**Optimisation des réseaux commune d'Ugine scénario 2c du SD assainissement**	Ugine /CA ARLYSERE									
		Travaux de réhabilitation des réseaux, prog 2016-18,		**100%**			316 450 €		210 000 €	-		106 450
		Travaux de mise en séparatif, prog 2015-19 – échéance fin 2019		**75%**			2 029 421 €		463 750 €			1 565 671
		Construction d'un bassin d'orage, 2018,		**100%**			1 189 500 €		300 000 €			889 500

Prio-rité	n°	Action	Maitre d'ouvrage	Avancement technique	Montant prév. (€ HT) 2012-17	Montant prév. (€ HT) 2012-14	Dépenses engagées au 31/12/18 (€ HT)	Taux d'eng. financier/ prév. 2012-17	Aides versées Agence de l'eau	Aides versées Dép 73	Aides versées Dép 74	Maitre d'ouvrage – TTC (hors FCTVA)
		Franchissement de la Chaise, prog 2017-18,		Opération supprimée			-					
1	A1-213	Mise en conformité de la station d'épuration d'Ugine **Modification opération : Réalisation réseau de transfert Ugine Albertville pour traitement à la STEP d'Albertville**	CA ARLYSERE	**50%**			3 502 652 €		A dét			3 502 652
2	A1-214	Optimisation du réseau de collecte des eaux usées de Venthon : Mise en séparatif – secteur les Contamines, route du Bon noyer	Venthon	**0%**	105 000 €	105 000 €	0	0%	-			-
		Etude de fct du déversoir d'orage		**0%**	10 000 €	10 000 €	0	0%	-			-
		Travaux d'optimisation du déversoir d'orage		**0%**	-	-	-	-	-			
2	A1-215	Optimisation du réseau de collecte des eaux usées d'Albertville : Extension de réseaux	SIARA	**100%**	302 000 €	146 000 €	415 030 €	210%		15 750		399 280
		Mise en séparatif		**50%**	1 073 000 €	500 000 €	640 333 €	128%		29 340		610 993
		Réhabilitation de réseaux		**75%**	1 276 220 €	638 000 €	475 000 €	74%	96 109			378 891
		Optimisation de déversoirs d'orage		**0%**	200 600 €	200 600 €	0	0%				

>Rappel des objectifs du contrat :

<u>Atteindre le bon état de la qualité des eaux</u> sur les tronçons de cours d'eau dégradés, par les opérations suivantes :

- la Chaise sur Ugine, à l'aval de la STEP de Champs froids - Marlens : *mise en conformité de la STEP (10 000 EQH)*
- le biel de St Ferréol à Faverges : *réhabilitation des réseaux et suppression d'un déversoir d'orage*
- l'Arly à l'amont de Flumet : *schéma directeur d'assainissement sur Megève et Praz, autosurveillance des réseaux et travaux*
- l'Arly à l'aval de Flumet : *raccordement des réseaux des communes du Val d'Arly aux STEP de St Nicolas et la Giettaz*
- l'Arly à l'aval d'Ugine – Césarches : *mise en conformité de la STEP d'Ugine (12 000EQH), raccordement des rejets directs aux milieux*

Les opérations citées dans le cadre de l'amélioration de la qualité de ces tronçons ne sont pas exhaustives.

Sur les autres tronçons de cours d'eau, de façon complémentaire, il s'agit d'optimiser le fonctionnement des réseaux actuels <u>afin de maintenir la qualité des rejets actuels</u> :

- Extension de réseaux,
- Mises en séparatif,
- Réhabilitation des réseaux,
- Optimisation de la gestion des déversoirs d'orages
- Création de petites unités de traitement (<200 EQH : Ugine, Serraval, …).

>Bilan des actions :

Contrairement à la programmation initiale, certains secteurs ont reporté la réalisation de certains travaux dans l'attente des conclusions des schémas directeurs d'assainissement ou études complémentaires qui ont été engagées (cf. objectif 1 précédant) :

- Arly amont de Flumet : communes de Megève et Praz sur Arly (mise en conformité des réseaux, réduction des eaux claires parasites)
- Arly aval d'Ugine : commune d'Ugine (réduction des eaux claires parasites et non-conformité de la STEP depuis 2015)
- Doron et affluents : communes de Beaufort, Queige, Villard sur Doron et Queige (priorisation des travaux)
- Chaise amont : commune du Bouchet Montcharvin

Au cours de la seconde phase du contrat de rivière, sur la base des schémas directeurs d'assainissement des travaux importants ont été engagés par les gestionnaires de réseaux :

- Arly en aval d'Ugine : mise en œuvre du schéma directeur (scénario 2c), réduction de 80% des eaux parasites, création d'un bassin d'orage et projet de transfert des eaux usées vers la STEP d'Albertville, en cours, permettant de supprimer la STEP d'Ugine, non conforme.
- Arly amont sur les communes de Megève et Praz sur Arly
- Doron et ses affluents.

Les tronçons de cours d'eau prioritaires marqués par des rejets domestiques directs importants dans les milieux et/ou par une dégradation de la qualité des eaux liée à ces rejets ont fait l'objet de travaux structurants :

- Chaise médiane : extension réseau Faverges, mise en séparatif chef-lieu St Ferréol et Faverges RD1508, mise en service de la UDEP Champs Froids Marlens en juillet 2015 (SILA),
- Doron : Mise en séparatif Villard sur Doron, chef-lieu de 2012 à 2015
- Arly médian : poursuite du raccordement des réseaux de Flumet et Saint Nicolas la Chapelle à la STEP intercommunale de Saint Nicolas (SIEPAM)
- Arly aval : raccordement réseau de Conflans à Albertville (SIARA), mise en séparatif montée Adolph Hughes et avenue de Tarentaise.

Ces travaux structurants s'accompagnent également de travaux complémentaires d'extension et de réhabilitation de réseaux, menés par le SILA, SIEPAM, SIARA, CC Beaufortain, Megève, Praz sur Arly concourant à l'amélioration de la qualité des milieux par réduction des rejets directs.

>Objectif 3 : Améliorer le traitement des dispositifs d'assainissement non collectifs

Prio-rité	n°	titre	Maitre d'ouvrage	Avancement technique	Montant prév. (€ HT) 2012-17	Montant prév. (€ HT) 2012-14	Dépenses engagés au 31/12/18 (€ HT)	Taux d'eng. financier / prév. 2012-17	Aides versées Agence de l'eau	Aides versées Conseil Régional	Aides versées Dép 73	Aides versées Dép. 74	Maitre d'ouvrage – TTC (hors FCTVA)
Objectif 3 : Améliorer le traitement des dispositifs d'assainissement non collectifs					**2 403 180 €**	**1 918 200 €**	**229 698 €**	**10%**					
2	A1-301	Finalisation des diagnostics et réhabilitation des installations d'assainissement à risques sur Megève et Praz-sur-Arly	Praz sur Arly -Régie des eaux de Megève	**100%**	64 000 €	64 000 €	80 000 €	125%	25 650			4185	66165
2	A1-302	Création du SPANC et diagnostic initial des installations sur les communes gérées par le SIEPAM	SIEPAM	**25%**	-	-	-	-					
2	A1-303	Réhabilitation des installations d'assainissement à risques sur St Ferréol, Marlens, Faverges, Cons Ste Colombe	SILA	**50%**	355 180 €	247 800 €	149 698 €	40%	57 850			1152	120 636
1	A1-304	Réhabilitation des installations d'assainissement à risques	Serraval	**25%**	544 000 €	217 600 €	0	0%					
1	A1-305	Réhabilitation des installations d'assainissement à risques	Le Bouchet	**0%**	240 000 €	0	0	0%					
2	A1-306	Finalisation du diagnostic initial et réhabilitation ANC **groupées** sur les communes de Beaufort, Hauteluce, Villard, Queige	CCB	**Diag : 100%** **Réhab : 0%**	1 200 000 €	800 000 €	0	0%					
2	A1-307	Finalisation du diagnostic ANC **groupées** sur les communes d'Ugine, Marthod, Thénésol, Césarches, Allondaz, Venthon et Albertville	CORAL	**75%**	-	-	-	-					

>Rappel des objectifs du contrat :

- Achèvement de la mise en place des SPANC et finalisation du diagnostic initial des installations autonomes. **40% des installations restent à diagnostiquer, soit près de 1840 installations**. Le diagnostic initial des installations existantes est obligatoire **avant fin 2012**. Les installations présentant des risques environnementaux ou sanitaires seront identifiées.
Afin d'achever la couverture des communes du bassin versant, un SPANC sera créé par le SIEPAM sur les 6 communes du Val d'Arly.

- Réhabilitation des 300 installations autonomes présentant un risque sanitaire et environnemental avéré, soit 7% du nombre total d'installations d'assainissement individuelles**.** Sur certaines communes, cette filière d'assainissement est la seule présente. Sur d'autres secteurs, compte tenu du mitage de l'espace, cette filière est largement développée. Les enjeux de réhabilitation des installations « à risques » sont donc forts à court et moyen terme.
Le taux de non-conformité des installations diagnostiquées s'élève à 68% à l'échelle du bassin versant.

>Bilan des actions :

Les diagnostics initiaux sont en cours de finalisation, sur les 4490 installations présentent sur le territoire, 24% restent à diagnostiquer, notamment sur le territoire CoRAL (440 installations) et territoire SIEPAM (640 installations).

Vis-à-vis de la réhabilitation, des opérations groupées ont été engagées par le SILA (2012-17), Megève-Praz sur Arly (2012-13) et Serraval (fin 2014).
De 2012 à 2017, 27 installations ont fait l'objet d'études de réhabilitation et 23 installations ont fait l'objet de travaux de réhabilitation. Ce bilan est très faible par rapport aux objectifs initiaux fixés.
Ayant comme seule filière l'assainissement individuel, les 2 communes prioritaires au titre de cette action sont le Bouchet (programmation 2014-16) et Serraval (lancement opération groupée fin 2014). Le bilan financier montre du seule 10 % de l'enveloppe financière inscrite a été consommée.

Volet A2 : Lutter contre les pollutions industrielles - substances dangereuses

1/ Indicateurs de réalisation, synthèse

>Taux d'engagement technique des actions :	
Actions terminées	4
Actions engagées	0
Actions non engagées	1
Actions suspendues	0
Total	5

>Taux d'engagement financier
217% de la programmation 2012/17

Etat d'avancement du volet A2 :	Montant inscrit € HT 2012-17	Montant inscrit € HT 2012-2014	Montant réel engagé € HT au 31/12/18	Taux d'engag. financier 2012-14	Taux d'engag. financier 2012-17
Objectif 1 : Améliorer les connaissances des pollutions, leurs origines, leurs impacts	9 190 000 €	9 130 000 €	19 770 400 €	161%	215%
Objectif 2 : Réduction des émissions de substances dangereuses sur les sites prioritaires	A dét.	-	215 524 €	-	-
Volet A2	9 190 000 €	9 130 000 €	19 985 924 €	163%	217%

>Bilan global :
Toutes les actions inscrites au contrat de rivière ont été menées à l'exception de l'action de suivi des anciennes décharges, faute de disponibilité de l'équipe technique du SMBVA.
Cette opération reste fortement prioritaire compte tenu de l'érosion des massifs de déchets, sur 2 sites : Ugine à la Serraz et Praz sur Arly aux Essertets.

Toutes les entreprises à caractère industriel prioritaires du bassin versant ont fait l'objet d'une convention de déversement avec les gestionnaires de réseaux, permettant de mieux connaitre la qualité des rejets déversés dans les réseaux collectifs.

Les programmes réglementaires visant à améliorer la qualité des rejets ont été mis en œuvre sur l'ensemble du bassin versant :

- actions de suivi réduction des substances dangereuses - RSDE - UDEP et entreprises prioritaires
- action de réduction des émissions de nitrates – UGITECH – concerne les rejets dans l'Arly à l'aval d'Ugine

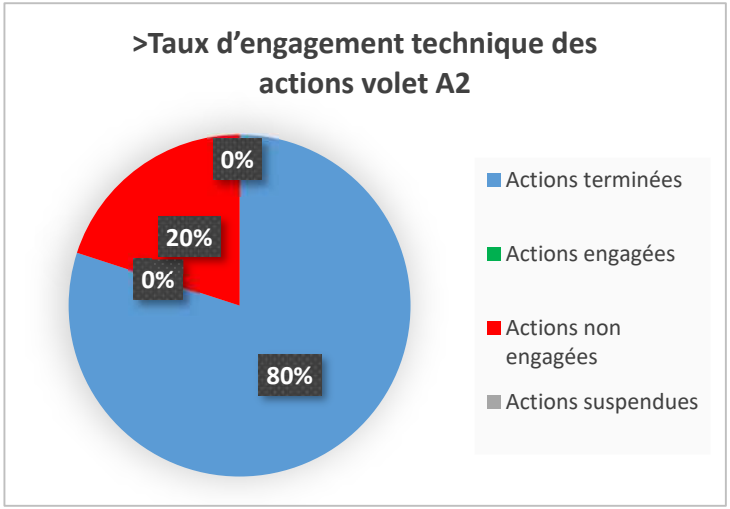

Le bilan financier du volet montre un large dépassement du montant inscrit, lié principalement à l'opération de réduction des émissions de nitrates mené par UGITECH, nécessitant la mise place de nouveaux process.

A noter l'évolution de la gouvernance à l'échelle du bassin versant avec la prise de compétence eau et assainissement par la Communauté d'agglomération ARLYSERE, intégrant les compétences et moyens du SIEPAM, de la communauté de communes du Beaufortain, de la commune d'Ugine.

2/ Détail d'avancement des opérations et atteinte des objectifs – bilan par objectif

Prio-rité	n°	titre	Maitre d'ouvrage	Avancement technique	Montant prév. (€ HT) 2012-17	Montant prév. (€ HT) 2012-14	Dépenses engagés au 31/12/18 (€ HT)	Taux d'eng. financier / prév. 2012-17	Aides versées Agence de l'eau	Aides versées Conseil Régional	Aides versées Dep 73	Aides versées Dep 74	Maitre d'ouvrage – TTC (hors FCTVA)
Objectif 1 : Améliorer les connaissances des pollutions, leurs origines, leurs impacts					**9 190 000**	**3 344 000**	**19 770 400**	**215%**	**438 065**				**19332335**
1	A2-101	Mise en conformité de la zone artisanale des Bavelins à Ugine	Ugine	**100%**	80 000 €	50 000 €	5 400 €	7%	-	-	-	-	5 400
2	A2-102	Suivi des anciennes décharges urbaines « à risques » et réhabilitation	A dét.	**0%**	60 000 €	0 €	- €	0%	-	-	-	-	-
1	A2-103	Réduction des émissions de nitrates - site UGITECH – 2008 à 2019	UGITECH	**100%**	8 994 000 €	3 294 000 €	19 765 000 €	220%	438 065	-	-	-	19326935
2	A2-104	Mise en place d'autorisation de déversement des effluents industriels dans les réseaux d'assainissement collectifs	Gestionnaires réseaux, SMBVA (synthèse)	**100%**	56 000 €	-	- €	0%	-	-	-	-	-
Objectif 2 : Réduction des émissions de substances dangereuses sur les sites prioritaires					-	-	**215 524 €**	**100%**	**34 824**	**-**	**-**	**-**	**223 805**
1	A2-201	Suivi et réduction des substances dangereuses sur les sites prioritaires : entreprises, stations d'épurations (+10 000 EQH)	UGITECH CEZUS-AREVA, SIVU Megève Praz, SILA, CCB, SIEPAM	**100%**	à dét	0 €	215 524 €	100%	34 824	-	-	-	223 805
			Total A2		**9 190 000 €**	**9 130 000 €**	**19 985 924 €**	217%	472 889				23510220

>Rappel des objectifs du contrat :

- Favoriser le conventionnement des entreprises prioritaires afin d'encadrer la qualité des rejets d'effluents industriels via les réseaux collectifs d'assainissement. Les entreprises prioritaires seront ciblées. Ces conventions doivent permettre de connaitre et d'encadrer la charge polluante rejetée aux réseaux. L'objectif est de permettre d'optimiser les processus de traitement et la qualité des rejets aux milieux. Un diagnostic environnemental complémentaire sera proposé aux entreprises qui seront concernées.

-Evaluer l'impact des anciennes décharges « à risques » sur les milieux aquatiques – 3 sites ont été retenus : l'ancienne décharge de Marcot à proximité du Doron à Beaufort, la Serraz à proximité de la Chaise à Ugine et l'ancienne décharge de Megève, à proximité de l'Arly. En cas d'impact avéré sur les milieux aquatiques des opérations de réhabilitations complémentaires seront engagées.

Poursuivre les programmes réglementaires des suivis des rejets engagés depuis 2010 dans les établissements prioritaires : suivi initial, pérenne, études des solutions techniques à mettre en œuvre et travaux.
3 établissements prioritaires : UGITECH, FRAMATOME (anc. CEZUS-AREVA), TIMET. L'objectif est de réduire progressivement les rejets de ces substances dans les masses d'eau superficielles et souterraines. Le tronçon concerné est l'Arly aval, d'Ugine à Albertville (9 km). En parallèle d'autres établissements seront ciblés par arrêtés préfectoraux, ceux-ci feront également l'objet de cette démarche.

Depuis 2012, cette action réglementaire de réduction des substances dangereuses **concerne également les stations d'épuration de plus de 10 000 EQH** :
- UDEP de Megève (50 000 EQH), SIVU Megève Praz
- UDEP de St Nicolas la Chapelle (28 000 EQH), SIEPAM
- UDEP de Villard sur Doron (30 000 EQH), CC Beaufortain
- UDEP de Champs Froids, Marlens (10 000 EQH), SILA
- *UDEP d'Ugine (12 000 EQH) – non concernée (charge <400kg DBO)*

>Bilan des actions :

Vis-à-vis des opérations inscrites :
- Mise en conformité de la ZA des Bavelins, une étude hydraulique a été menée par la commune d'Ugine et accompagnée de travaux de reprise des réseaux dans le cadre du réaménagement de l'entrée de la zone d'activité.
- Le suivi des anciennes décharges n'a pas été mis en œuvre, faute de disponibilité de l'équipe technique.
  Certains sites se sont érodés, rendant les opérations de confortement et de limitation de la pollution des milieux très urgents : cas de l'ancienne décharge de la Serraz à Ugine et de l'ancienne décharge des Essertets sur la commune de Praz sur Arly (non identifié lors de la signature du contrat de rivière).
- Action réglementaire de réduction des rejets de nitrates par UGITECH, opération pluriannuelle 2012-18 se poursuit jusqu'à fin 2018, avec la mise en place de nouveaux process innovants (grenaillage en remplacement fours à soudes, installation de régénération d'acides usés – DC6, réutilisation de l'acide nitrique de la ligne DC8 sur DC6).
- Action réglementaire de suivi et réduction des substances dangereuses sur les sites prioritaires : entreprises, STEP (+10 000 EQH). Cette mesure réglementaire est encadrée par un arrêté préfectoral publié pour chaque établissement concerné. Cette mesure a fait l'objet, pour chaque établissement concerné, d'un état initial et si nécessaire d'un suivi pérenne, d'une étude socio-économique et de travaux.
- Mise en place d'autorisation de déversements des effluents industriels dans les réseaux collectifs : travail de synthèse des conventions établies sur le bassin versant par le SMBVA. Tous les établissements industriels concernés font l'objet d'une convention de rejets avec les gestionnaires de réseaux d'assainissement, soit 14 conventions sur le bassin versant.

3/ Perspectives, enjeux, priorités d'actions

Les rejets des entreprises industrielles sont aujourd'hui bien connus par les gestionnaires d'assainissement pour les rejets en réseaux collectifs et font l'objet de convention de déversement.

Les principaux points noirs dégradant fortement la qualité des cours d'eau, constituent les sites d'anciennes décharges.
3 sites sont en cours d'érosion, engendrant des pollutions physiques et potentiellement chimiques dans les cours d'eau :

- la Serraz sur la Chaise à Ugine, ce site a déjà fait l'objet d'une étude projet et d'un chiffrage,
- les Essertets sur le Nant des Essertets à Praz sur Arly,
- la décharge face à la déchetterie de Megève sur l'Arly.

Ces sites sont à traiter d'urgence afin de limiter les pollutions aux eaux superficielles, souterraines et stabiliser les berges qui sont érodées à chaque épisode de crues.
Le programme de mesure prioritaire du SDAGE 2016-2021 cible une mesure de gestion des déchets sur l'Arly amont et la Chaise qui pourrait faciliter la gestion de ces points noirs.

Volet A3 : Lutter contre les pollutions agricoles

1/ Indicateurs de réalisation, synthèse

>Taux d'engagement technique des actions :	
Actions terminées	1
Actions engagées	0
Actions non engagées	0
Actions suspendues	0
Total	4

>Taux d'engagement financier
4% sur la programmation 2012/14,
3% de la programmation 2012/17

Etat d'avancement du volet A3 :	Montant inscrit € HT 2012-17	Montant inscrit € HT 2012-2014	Montant réel engagé € HT au 31/12/18	Taux d'engag. financier 2012-14	Taux d'engag. financier 2012-17
Objectif 1 : Réduire les pollutions ponctuelles liées au stockage des effluents d'élevages	**2 786 820 €**	-	101 324	4%	4%
Objectif 2 : Réduire les pollutions diffuses liées à l'épandage des effluents d'élevage	**230 000 €**	-	0	0	0
Volet A3	**3 016 820 €**	-	101 324	3%	3%

>Bilan global :
Le bilan technique montre une très faible mise en œuvre du volet.
L'opération d'acquisition d'un séparateur de phase, non inscrite a été intégrée et soutenue par les partenaires financiers puisqu'elle concourt à l'atteinte des objectifs de réductions des pollutions ponctuelles liées au stockage et à l'épandage des effluents.

La mise en œuvre des actions inscrites dépendait de la mise en place d'une animation territoriale afin d'affiner le diagnostic local sur les exploitations et de développer les projets de création/mise en conformité d'ouvrages de gestion des effluents (stockage, valorisation). Cette animation territoriale au niveau du SMBVA n'a pas été mise en œuvre, compte tenu de la faible mobilisation des acteurs et groupements d'agriculteurs vis-à-vis des propositions d'actions formulées. Les acteurs ont souligné le manque d'attractivité des aides (pas de bonification des aides inscrites dans le cadre du contrat de rivière).
De plus, l'intervention du SMBVA sur ces questions agricoles n'est pas apparue comme évidente, vis-à-vis des acteurs locaux. Certains organismes tels que la chambre d'agriculture et la société d'économie alpestre 73/74, par leurs activités d'animation, d'appui technique auprès des groupements agricoles, sont bien plus légitimes pour l'animation et la mise en œuvre de ce type d'actions.

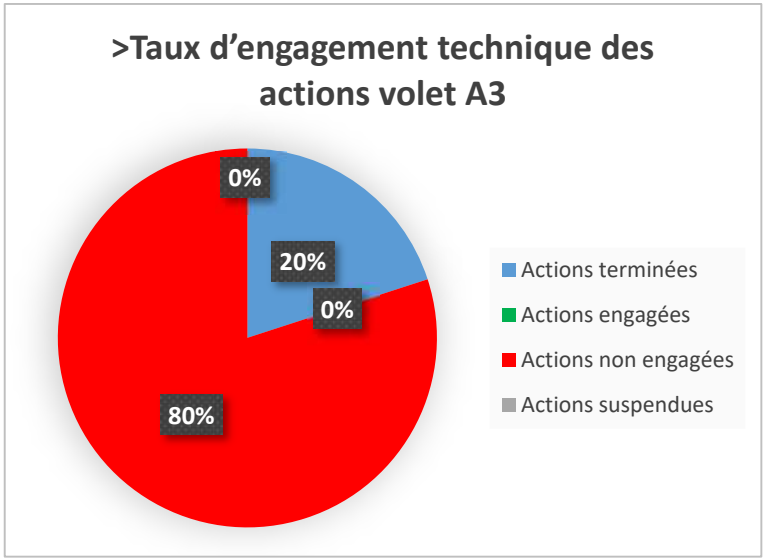

2/ Détail d'avancement des opérations et atteinte des objectifs – bilan par objectif

Prio-rité	n°	Titre	Maitre d'ouvrage	Avancement technique	Montant prév. (€ HT) 2012-17	Montant prév. (€ HT) 2012-14	Dépenses engagée au 31/12/18 (€ HT)	Taux d'eng. financier / prév. 2012-17	Aides versées Agence de l'eau	Aides versées Conseil Régional	Aides versées Dép 73	Aides versées Autre	Maitre d'ouvrage – TTC (hors FCTVA)
Objectif 1 : Réduire les pollutions ponctuelles liées au stockage des effluents d'élevages					**2 786 820 €**	-	101 324 €	4%	16 515	16 594	7 801	6 638	53 776
1	A3-101	Création d'ouvrages individuels de stockage des effluents d'élevage	Exploitations agricoles Beaufort, Villard, Hauteluce, Ugine, Megève	**0%**	2 056 100 €	-	0	0%					
1	A3-102	Création de plateforme collective (stockage, compostage) des effluents d'élevage	Collectivités à dét Beaufort, Villard, Hauteluce, Ugine, Megève	**0%**	730 720 €	-	0	0%					
Non inscrite		Acquisition d'un séparateur de phase	CUMA du Beaufortain	**100%**	-	--	101 324	-	16 515	16 594	7 801	6 638	73 635
Objectif 2 : Réduire les pollutions diffuses liées à l'épandage des effluents d'élevage					**230 000 €**	-	0	0%					
1	A3-201	Création de cartes communales d'aptitude à l'épandage (CCAE)	Collectivités à dét Beaufort, Hauteluce, Villard sur Doron, Megève, Ugine	**0%**	30 000 €	-	0	0%					
1	A3-202	Animation du programme d'action agricole	SMBVA Beaufort, Hauteluce, Villard sur Doron, Megève, Ugine	**0%**	200 000 €	-	0	0%					
			Total A3		**3 016 820 €**	- €	101 324 €	3%	16 515	16 594	7 801	6 638	73 635

>Rappel des objectifs du contrat :

Objectif 1 : Réduire les pollutions ponctuelles liées au stockage des effluents d'élevages

Création d'ouvrages de stockage collectifs et individuels sur les 5 communes prioritaires : Megève, Ugine, Beaufort, Hauteluce, Villard sur Doron. Sont concernés : 121 exploitations disposant d'infrastructures de stockage vétustes, sous-dimensionnées ou ne récupérant qu'une partie des effluents. Celles-ci regroupent 70% du cheptel hiverné dans des exploitations non conformes (~2300 UGB). Un plan d'épandage individuel sera réalisé pour chaque exploitation concernée par ces projets.

Vis-à-vis des projets de plateformes collectives, 4 projets sont ciblés, pouvant regrouper 15 à 30 exploitations, soit environ 600 UGB. Les plateformes collectives doivent permettre d'apporter sur les communes prioritaires des solutions de stockage et de traitement/valorisation (compostage) des effluents excédentaires des exploitations locales.

Objectif 2 : Réduire les pollutions diffuses liées à l'épandage des effluents d'élevages

Développement d'outils d'information sur la gestion des effluents d'élevage : élaboration des cartes communales d'aptitude à l'épandage sur les communes prioritaires : Megève, Ugine, Beaufort, Hauteluce, Villard sur Doron. Celles-ci représentent 56% de la surface agricole utile du bassin versant, regroupent 184 exploitations et près de 4 198 UGB.
Les autres communes du bassin versant sont également éligibles à cette action.

Animation et mise en œuvre du programme d'action agricole :

- **Impulsion et suivi des actions** de création - réaménagement d'ouvrages de stockage et de valorisation des effluents,
- **Sensibilisation et formation des agriculteurs et des collectivités sur les pratiques respectueuses de l'environnement** : développement du compostage

>Bilan des actions :

Les opérations inscrites n'ont pas été mises en œuvre.

3/ Perspectives, enjeux, priorités d'actions

Le diagnostic réalisé par la Chambre d'agriculture dans le cadre de l'étude agricole du bassin versant de l'Arly (2011) reste d'actualité.
Toutefois, afin de favoriser la mise en œuvre de ces actions, il semble plus légitime que ces projets soient à l'initiative des acteurs concernés : groupements agricoles, Chambre d'agriculture, Sociétés d'économie Alpestre 73/74.

VOLET B : PRESERVER ET REDEVELOPPER LES FONCTIONNALITES NATURELLES DES BASSINS VERSANTS

Volet B1 : Restaurer les milieux aquatiques dégradés

1/ Indicateurs de réalisation, synthèse

>Taux d'engagement technique des actions du volet B1	
Actions terminées	9
Actions engagées	8
Actions non engagées	4
Actions suspendues	1
Total	22

>Taux d'engagement financier
40 % de la programmation 2012/17

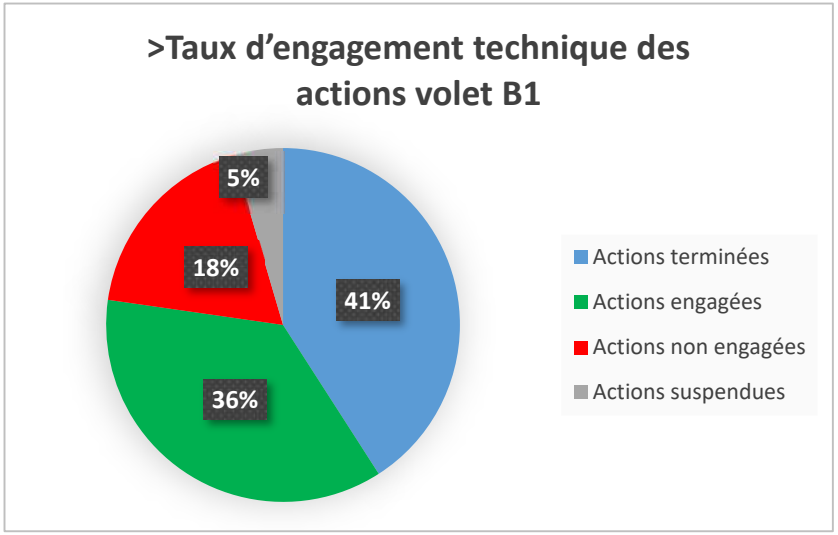

>Facteurs de réussite :

- L'état dégradé des ripisylves et la forte colonisation par les invasives est une réelle préoccupation des élus et acteurs locaux, favorisant ainsi la mise en œuvre des plans pluriannuels d'entretien et la sensibilisation des riverains.
- Vis-à-vis de la restauration de la continuité biologique, les délais réglementaires et la dégressivité des aides sont 2 critères conditionnant et encourageant le lancement des opérations.
- la structuration de la compétence GEMAPI et sa mise en place par anticipation dans certains secteurs tels que le Haut Val d'Arly a favorisé l'engagement des opérations de restauration des milieux (ex opération de restauration des berges de l'Arly engagée par le SM3A).

>Difficultés rencontrées :

- Retard pris dans l'animation de la programmation 2012 du volet, avec le recrutement de la technicienne de rivière début 2013 en parallèle à la création du SMBVA (retard inhérent à la procédure de création du SMBVA, non identifié lors de l'agrément du contrat de rivière en février 2012).
- Retard inhérent aux élections municipales de 2014 (période de réserve électorale, renouvellement des instances, information et sensibilisation des nouvelles équipes municipales sur les projets en cours)
- La diversité des maitrises d'ouvrages aurait pu induire une capacité d'investissement supérieure, toutefois difficultés du SMBVA à mobiliser, les EPCI, maitres d'ouvrages sur des opérations de restauration des milieux aquatiques.
- A partir de 2013, mise en place d'un système de bonification- compensation conditionnant les subventions de certaines actions (restauration des boisements de berges, animations pédagogiques) à la mise en œuvre d'actions de restauration des milieux aquatiques. Cette règle n'est pas toujours adaptée aux

territoires présentant de multiples maitres d'ouvrages qui ne disposent pas toujours d'actions de restauration ouvrant les droits à la bonification. Ces maitres d'ouvrages se sont trouvés directement impactés sans pouvoir appliquer cette règle.
De plus, ce système s'est mis en place en 2013-14 sans formalisation claire et sans anticipation par rapport aux inscriptions budgétaires des collectivités. La suppression des subventions inscrites au contrat a donc conduit soit à la réduction des volumes de travaux envisagés par les collectivités, soit au report des opérations.

>Bilan global :
Les travaux de restauration des boisements de berges et lutte contre la propagation des invasives (objectifs 1 et 2), constituent les premières actions mises en œuvre par les collectivités, compte tenu de l'état de dégradation des lits des cours d'eau.

Sur les objectifs 1 et 2 de restauration et d'entretien des boisements de berges/invasives, les objectifs suivants sont atteints :
- structuration de maitres d'ouvrages,
- mise en place des outils opérationnels,
- programmations de travaux.

Sur l'objectif 4 – gestion sédimentaire, les actions du contrat de rivière ont permis :
- d'établir le diagnostic du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau du bassin (étude hydromorphologique 2011)
- de mettre en place les outils de gestion nécessaires à la gestion sédimentaire courante (plan de gestion des matériaux 2016, plan de gestion sédimentaire du Glapet 2016, DIG en cours).

Sur l'ensemble du volet B1, près de 80% des opérations ont été engagées, 41% sont achevées et 36% sont en cours. Ce taux d'engagement témoigne de la mise en place d'une dynamique sur le bassin versant concernant la restauration des milieux aquatiques.

Près de 20% des actions n'ont pas été engagées, notamment les actions de restauration des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau (objectif 3), faute de maitre d'ouvrage ou du fait d'un non engagement par les EPCI maitre d'ouvrages (actions non prioritaires vis-à-vis des autres compétences à charge). Certaines de ces actions bien que non mis en œuvre ou en cours restent prioritaires.

Etat d'avancement financier du volet B1 :	Montant inscrit € HT 2012-17	Montant inscrit € HT 2012-2014	Montant réel engagé € HT au 31/12/14	Montant réel engagé € HT au 31/12/18	Taux d'engag. financier 2012-17
Objectif 1 : Restaurer, entretenir les berges et boisement alluviaux des cours d'eau	371 105 €	185 553 €	110 789 €	404 402 €	109%
Objectif 2 : Lutte contre les invasives	294 930 €	147 465 €	51 327 €	134 955 €	46%
Objectif 3 : Préserver et / ou restaurer l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau et les habitats en lit mineur	3 679 420€	1 466 500 €	360 850 €	953 359 €	26%
Objectif 4 : Planifier la gestion sédimentaire et suivre l'évolution morphologique des cours d'eau	145 000 €	145 000 €	76 825 €	345 959 €	239%
Objectif 5 : Mettre en œuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide	124 850 €	106 700 €	45 050 €	51 325 €	48%
Objectif 6 : Restaurer la continuité piscicole	658 800 €	518 800 €	103 162 €	254 277 €	39%
Volet B1	**5 274 105 €**	**2 570 018€**	**748 003 €**	**2 144 277 €**	**41%**

2/ Détail d'avancement des opérations et atteinte des objectifs – bilan par objectif

Objectif 1/2 : Restaurer et entretenir les berges et boisements alluviaux des cours d'eau et limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes sur le bassin versant– 2012/17

Prio-rité	n°	titre	Maitre d'ouvrage	Avancement technique	Montant prév. (€ HT) 2012-17	Montant prév. (€ HT) 2012-14	Dépenses engagées au 31/12/14 (€ HT)	Dépenses engagées au 31/12/17 (€ HT)	Taux d'eng. financier / 2012-17	Aides versées Agence de l'eau	Aides versées Conseil Régional	Aides versées Dep 73	Aides versées Dep 74	Maitre d'ouvrage – TTC (hors FCTVA)
Objectif 1/2 : Restaurer et entretenir les berges et boisement alluviaux des cours d'eau et lutte contre les invasives					**666 035 €**	**333 018 €**	**162 231 €**	**539 357 €**	**81%**	**124 364 €**	**141 831 €**	**48 522 €**	**46 161 €**	**289 663 €**
2	B1-101	Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant	CCB, CoRAL, Le Bouchet, Serraval, Com'Arly	**100%**	371 105 €	185 553 €	110 789 €	404 402 €	109%	50 863 €	108 837€	34 961 €	37 701 €	253 940 €
1	B1-201	Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes	CCB, CoRAL, Com'Arly, Megève, Praz sur Arly, ARLYSERE, SM3A	**100%**	294 930 €	147 465 €	51 326 €	134 955 €	46%	73 501 €	32 994 €	13 561 €	8 460 €	35 723 €

>Rappel des objectifs du contrat :

Mise en œuvre du programme de restauration et d'entretien du lit et des berges sur l'ensemble du bassin versant. Lorsqu'ils existent déjà, compléments et actualisation des plans de gestion en intégrant l'approche multifonctionnelle et la lutte contre la propagation des espèces invasives.

Structuration des gestionnaires : structuration des collectivités locales, afin d'assurer la maitrise d'ouvrage des programmes d'entretien et de restauration du lit et des berges des cours d'eau. Mise en place d'outils d'intervention adaptés (DIG, …).

Sensibilisation des propriétaires riverains vis-à-vis de leurs obligations d'entretien et des bonnes pratiques à l'occasion des travaux portés par les collectivités.

Travaux visant à limiter la propagation des espèces invasives : Renouée du Japon, Buddléia de David, Balsamine de l'Himalaya.

Mise en œuvre des principes d'interventions de la stratégie de lutte :

- Eradiquer les foyers de contamination amont,
- Contrôler la non propagation des massifs existants et l'apparition des nouveaux foyers sur les secteurs aval contaminés et envahis.

Mise en place et animation de 3 cellules de veille, une par sous bassin versant. L'enjeu est d'informer, de partager avec les acteurs et gestionnaires locaux les opérations mises en œuvre, de suivre l'évolution de la colonisation des espèces.

>Bilan des actions :

>Mise à jour des plans de gestion et structuration des maitres d'ouvrages :

Compte tenu de la dégradation des berges et des lits des cours d'eau, plusieurs collectivités du bassin versant ont fait le choix de se substituer aux propriétaires riverains afin de remettre en état / restaurer les principaux cours d'eau dégradés, avec une forte volonté d'informer en parallèle les riverains sur leurs responsabilités. La mise en œuvre de ces travaux par substitution des propriétaires riverains, nécessite une déclaration d'intérêt général.
Le tableau suivant récapitule les déclarations d'intérêt général mises en œuvre :

Collectivités maitres d'ouvrage	Objet de la DIG	Date arrêté préfectoral - période	Transfert de DIG
Communauté de communes de la Région d'Albertville - CoRAL	Entretien/restauration des boisements de berges et lutte contre la propagation des invasives + curage secteurs à enjeux du canal Lallier	5 ans sur la période 2013-2017, prolongation de 1 an sur 2018	DIG transférée à la communauté d'agglomération ARLYSERE lors de la fusion de la CoRAL au 01/01/2017, transfert au SMBVA au 07/06/18
Communauté de communes du Beaufortain - CCB	Gestion du Doron et de ses affluents	Arrêté préfectoral du 16/06/2002 Travaux de restauration : 5 ans (2002 – 2007) Travaux d'entretien : sans limitation de durée.	DIG transférée à la communauté d'agglomération ARLYSERE lors de la fusion de la CCB au 01/01/2017, transfert au SMBVA au 07/06/18
Communauté de communes du Val d'Arly – Com'Arly	Entretien/restauration des boisements de berges et lutte contre la propagation des invasives	Arrêté préfectoral n°2014-555 Valable 5 ans : 2014 – 2018	DIG transférée à la communauté d'agglomération ARLYSERE lors de la fusion de Com'Arly au 01/01/2017, transfert au SMBVA au 07/06/18
Commune de Megève	Entretien/restauration des boisements de berges et lutte contre la propagation des invasives	Arrêté préfectoral n°2015-0920 Valable 5 ans : 2015 – 2020	DIG transférée à la Communauté de communes Pays du Mont Blanc en 2015 avec la prise de compétence GEMAPI par anticipation, transfert au SMBVA au 07/06/18
Commune de Praz sur Arly	Entretien/restauration des boisements de berges et lutte contre la propagation des invasives	Arrêté préfectoral n°2015-0179 Valable 5 ans : 2015 – 2020	
Commune du Bouchet	Pas de DIG mise en œuvre compte tenu de la faible quantité de travaux, convention avec les propriétaires riverains		
Communes de Serraval			
Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy	Politique de sensibilisation et de regroupement des propriétaires riverains au travers d'associations afin de favoriser l'entretien des boisements et la lutte contre les invasives. Constitution de l'ASA sur le bassin du Bruant, un affluent de la Chaise, sur Marlens – Val de Chaise. Un sentier thématique sur la thématique des moyens de lutte contre la Renouée du Japon a été mis en place autour du plan d'eau de Marlens – Val de Chaise. Cet outil constitue un support au travail d'animation réalisé par la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy.		

La structuration des maitres d'ouvrages et la mise en place d'outils de gestion sur l'ensemble du bassin versant (DIG, sensibilisation/association de riverains) a été finalisée en 2015, au début de la seconde phase du contrat de rivière.
Le décalage entre les montants de travaux inscrits en début de contrat de rivière et ceux réalisés s'explique par le temps qui a été nécessaire à la structuration des maitres d'ouvrages.

Entre 2012 et 2017, le SMBVA est intervenu en tant qu'assistant aux collectivités, maitres d'ouvrage sur les missions suivantes :

- rédaction des plans pluriannuels d'entretiens,
- constitution des dossiers DIG, du suivi de l'instruction DIG,
- organisation et du suivi technique des travaux,
- appui technique à la constitution des dossiers de demande de subventions et suivi des subventions.

Cette structuration a évolué en juin 2018, avec le transfert de la compétence GEMAPI au SMBVA. Les DIG des EPCI ont été transférées au SMBVA.

Compte tenu de l'échéance de certaines DIG, au cours de l'année 2018, le SMBVA a actualisé les plans de gestion des DIG sur les secteurs du Beaufortain, Val d'Arly, Région d'Albertville et Vallées de Thônes. Une DIG globale sera ainsi déposée en 2019.

>Travaux d'entretien et de restauration des boisements de berges et de lutte contre la propagation des invasives

Pour 2012, 2013, la mise en œuvre des programmes de travaux de restauration et d'entretien des boisements de berges s'est accompagnée de l'actualisation des plans de gestion existants en y intégrant une approche multifonctionnelle et la lutte contre les espèces invasives. Ce travail a été réalisé par l'équipe technique du SMBVA pour les différents maitres d'ouvrages : CoRAL, CCB, Com'Arly, CC Pays Faverges, Serraval, Le Bouchet, Megève et Praz sur Arly.

Entretien des boisements, enlèvements des embâcles – Nant de Bange - 2016

En 2014, des travaux seront engagés sur les territoires de CoRAL, de la CCB, et de Com'Arly.

De 2015 à 2017, les travaux sont engagés sur les communes de Megève et Praz sur Arly, Com'Arly, CCB, CoRAL.

>Sensibilisation des propriétaires riverains vis-à-vis de leurs obligations d'entretien et des bonnes pratiques

Le guide d'entretien des cours d'eau à destination des propriétaires riverains a été réalisé par le SMBVA. Ce guide édité à 8 000 exemplaires est diffusé entre janvier et février 2014. Celui-ci est disponible sur le site www.riviere-arly.com. Ce guide est remis aux riverains dans le cadre des travaux réalisés par les collectivités.

La mise en œuvre des outils DIG et la couverture de l'intégralité du territoire, hors Pays de Faverges intervenant dans le cadre d'une structuration et sensibilisation des propriétaires riverains, doit être accompagné d'une information et sensibilisation des riverains.

Vis-à-vis des invasives, dans le cadre de la sensibilisation des acteurs locaux, des réunions par sous bassin versant « cellules de veilles » ont été constituées afin de fédérer les acteurs locaux, gestionnaires concernés par cette problématique. L'objectif initial était de dresser un état des lieux de la contamination et des travaux réalisés et prévus par les différents gestionnaires afin d'assurer une cohérence et de développer une stratégie sur le territoire. 3 réunions, 1 par sous bassin versant, ont été organisées en 2014, regroupant 15 participants. Le bilan de ces réunions est mitigé compte tenu de la faible participation et du faible retour d'expérience.

Ces réunions « cellules de veille » n'ont pas été renouvelées en seconde partie de contrat.

Les élus ont fait le choix de réorienter cette démarche sur des actions de formations.
Ainsi une journée de formation a été organisée en partenariat avec le CNFPT, à destination des agents des collectivités locales (cf. action D-302).

Objectif 3 : Préserver et/ou restaurer l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau et les habitats en lit mineur

Prio-rité	n°	titre	Maitre d'ouvrage	Avancement technique	Montant prév. (€ HT) 2012-17	Dépenses engagés au 31/10/18 (€ HT)	Taux d'eng. financier	Aides versées Agence de l'eau	Aides versées Région AURA	Aides versées Dép 73	Aides versées Dép 74	Maitre d'ouvrage – TTC (hors FCTVA)
Objectif 3 : Préserver et / ou restaurer l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau					**3 679 420 €**	**953 359 €**	**26%**	**318 280 € - 28%**	**286 008 € - 25%**	**-**	**6 119 € - 1%**	**536 064 €- 47%**
1	B1-301	Préservation de l'espace de liberté des cours d'eau du bassin versant - sensibilisation des collectivités	SMBVA	**25%**	-	-	-	-	-	-	-	-
2	B1-302	Restauration d'un espace de divagation fonctionnel sur l'Arly amont : restauration de berges, préservation de secteurs non aménagés	CC Pays du Mont Blanc puis SMBVA	50%	527 000 €	161 359 €	31%	80 680 €	48 408 €	-	6 119 €	60 864 €
1	B1-303	Restauration de l'espace de divagation fonctionnel sur l'Arrondine aux Glières, restauration de berges	à dét	0%	221 000 €	- €	0%	-	-	-	-	-

Prio-rité	n°	titre	Maitre d'ouvrage	Avancement technique	Montant prév. (€ HT) 2012-17	Dépenses engagés au 31/10/18 (€ HT)	Taux d'eng. financier	Aides versées Agence de l'eau	Aides versées Région AURA	Aides versées Dép 73	Aides versées Dép 74	Maitre d'ouvrage – TTC (hors FCTVA)
2	B1-304	Restauration du lit et des berges de l'Arrondine aval	à dét	0%	389 920 €	- €	0%	-	-	-	-	-
1	B1-305	Restauration de l'espace de régulation de Moulin Ravier sur l'Arly	CoRAL puis transfert au Département 73	100%	400 000 €	792 000 €	198%	237 600 €	237 600 €	-		475 200 €
1	B1-306	Restauration de l'espace de liberté de la Chaise aux Bossons, optimisation de l'espace de régulation, rétablissement de la franchissabilité piscicole en amont des Bossons	CC Sources Lac Annecy	0%	430 000 €	- €	0%	-	-	-	-	-
2	B1-307	Rehaussement du lit et reconquête de l'espace alluvial de la Chaise - secteur sous les Vions	CC Sources Lac Annecy	0%	795 000 €	- €	0%	-	-	-	-	-
2	B1-308	Reméandrage du lit de la Chaise au niveau des Champs Froids et du Bois Noir	CORAL	0%	916 500 €	Abandonnée	0%	-	-	-	-	-

>Rappel des objectifs du contrat :

Sensibiliser l'ensemble des collectivités locales aux enjeux de la préservation des espaces de divagation résiduels des cours d'eau. L'enjeu est l'intégration de ces espaces aux outils de planification et documents d'urbanismes (SCOT, PLU, …) de façon à assurer une préservation durable.

Actions de restauration physique du lit mineur et moyen des cours d'eau dégradés présentant des potentialités : Arly amont (Megève-Praz), Arrondine aval, Chaise aux Bossons, sous les Vions, Bois Noir.
L'enjeu est de restaurer le lit mineur et moyen des cours d'eau afin de favoriser la diversification des habitats et le retour à un équilibre sédimentaire et morphologique.

>Bilan des actions :

Ce volet comporte des actions de restauration des milieux. Sur les 8 fiches actions inscrites au contrat, seules 3 ont été menées :

- Sensibilisation des collectivités vis-à-vis de la préservation de l'espace de liberté des cours d'eau,
- Restauration de l'Arly amont, restauration du seuil de la Rosière et de Cassioz *(opérations engagées par le SM3A dans le cadre de la compétence GEMAPI déléguée par la CC pays du Mont Blanc, puis transférée au SMBVA en juin 2018).*
- Restauration de l'espace de régulation de Moulin Ravier sur l'Arly *(opération engagée par CoRAL en 2013, étude avant-projet, projet, puis suite à la crue de mai 2015 et au comblement total de la zone, reprise du projet par le Département de la Savoie dans le cadre de la reconstruction de la RD1212 et de la restauration du cours d'eau).*

Vis-à-vis des autres opérations, en dépit de l'accord sur l'inscription des actions au contrat de rivière, les collectivités maitres d'ouvrages n'ont pas engagé les opérations, pour des raisons diverses : non prioritaire au niveau de l'EPCI, plan pluriannuel d'investissement de l'EPCI axé sur d'autres opérations – demande de report de l'opération,
Ceci en dépit du travail de sensibilisation sur la restauration de ces espaces dégradés et d'accompagnement réalisé par le SMBVA.

>Perspectives, enjeux, priorités d'action :

Bien que non lancées, certaines opérations restent prioritaires afin de restaurer la qualité des tronçons de cours d'eau concernés :

- **Restauration du lit et des berges de l'Arly amont (Megève et Praz sur Arly)** – B1-302 : 2 des 10 sites identifiés ont été traités dans le cadre du contrat de rivière. Cette opération concerne la restauration de la continuité piscicole (2 ouvrages) mais aussi la restauration des berges de l'Arly (6 sites), fortement dégradées et instables.
- **Restauration du lit et des berges de l'Arrondine aval** – B1-304, instabilité de berges constituées de carcasses de véhicules
- **Restauration de la Chaise aux Bossons** : optimisation de l'espace de régulation, rétablissement de la franchissabilité piscicole en amont des Bossons – B1-306. Fin 2014, les conclusions de l'étude hydrogéologique de la nappe de la Chaise et interactions avec la Chaise ont permis de déterminer la réparation des débits à mettre en œuvre au niveau du seuil de la prise d'eau du biel de St Ferréol. Ces conclusions étaient nécessaires au lancement de l'opération.

Emergence de nouvelles opérations de restauration des milieux aquatique qui sont prioritaires compte tenu de la pollution engendrée :

- Restauration du ruisseau des Essertets sur droit de l'ancienne décharge des Essertets sur la commune de Praz sur Arly
- Restauration de la Chaise au niveau de l'ancienne décharge de la Serraz

Objectif 4 : Planifier la gestion sédimentaire et suivre l'évolution morphologique des cours d'eau

Prio-rité	n°	titre	Maitre d'ouvrage	Avancement technique	Montant prév. (€ HT) 2012-17	Montant prév. (€ HT) 2012-14	Dépenses engagés au 31/12/14 (€ HT)	Dépenses engagés au 31/12/17 (€ HT)	Taux d'eng. financier / 2012-17	Aides versées Agence de l'eau	Aides versées Conseil Régional	Aides versées Dep 73	Aides versées Dep 74	Maitre d'ouvrage – TTC (hors FCTVA)
Objectif 4 : Planifier la gestion sédimentaire et suivre l'évolution morphologique des cours d'eau					**145 000 €**	**145 000 €**	**76 825 €**	**345 959 €**	**239%**	**247 921€ -60%**	**5201 € 1%**	**14428 € 4%**	**12128 € 3%**	**131 987 € 32%**
1	B1-401	Plan de gestion des matériaux et suivi topographiques des cours d'eau du bassin versant	SMBVA	**100%**	68 000 €	68 000 €	50 770 €	79 220	117%	40 664 €	- €	14 428 €	8 946 €	27 942 €
1	B1-402	Gestion du transit sédimentaire du Glapet aux abords de l'altiport, définition d'un protocole de gestion sédimentaire, réfection de seuils	SM3A	**100%**	24 000 €	24 000 €	20 090 €	21 594	90%	12 930 €	4 008 €	- €	2 586 €	6 070 €

Prio-rité	n°	titre	Maitre d'ouvrage	Avancement technique	Montant prév. (€ HT) 2012-17	Montant prév. (€ HT) 2012-14	Dépenses engagés au 31/12/14 (€ HT)	Dépenses engagés au 31/12/17 (€ HT)	Taux d'eng. financier / 2012-17	Aides versées Agence de l'eau	Aides versées Conseil Régional	Aides versées Dep 73	Aides versées Dep 74	Maitre d'ouvrage – TTC (hors FCTVA)
2	B1-403	Préservation d'une zone de divagation potentielle en amont des gorges sur le Planay, le Glapet et Plaine Joux, modif. ouvrage de franchissement sur plaine Joux	SM3A	**50%**	33 000 €	33 000 €	- €		- €	- €	- €	- €	- €	- €
1	B1-404	Etude du remplacement du passage à gué par un ouvrage transparent - Chaise à Marlens	VMO – Carrière de Marlens	**100%**	20 000 €	20 000 €	5 965€	245 145 €	1226%	194327 €	1 193 €	- €	596 €	97 975 €

>Rappel des objectifs du contrat :

Planifier la gestion sédimentaire à l'échelle du bassin versant :
Afin d'accompagner les actions de restauration des milieux, en partenariat avec les maitres d'ouvrages locaux, réalisation d'un **plan de gestion**. Celui-ci définira les possibilités techniques, administratives et financières de réutilisation des matériaux en fonction des problématiques locales.
Réalisation d'un **suivi et un contrôle de l'évolution des profils en long** des cours d'eau sur les secteurs à enjeux.
Actions de restauration de l'équilibre morphologique des cours d'eau perturbés du bassin.
Ces actions doivent permettre de favoriser localement :

- la restauration de la dynamique sédimentaire des principaux cours d'eau en traitant les problématiques locales : sur le Planay, le Glapet, la Chaise. L'Arrondine aux Glières et l'Arly médiane (Moulin Ravier) sont également concernées.
- l'adaptation de la gestion sédimentaire : élaboration de protocoles de gestion du transit sédimentaire, définition de profils en long objectifs.

>Bilan des actions :

Toutes les opérations de cet objectif ont été engagées.
Les actions menées dans le cadre du contrat de rivière ont permis :

- d'établir le diagnostic du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau du bassin,
- de mettre en place les outils de gestion nécessaires à la gestion sédimentaire courante.

Ainsi le bassin versant est couvert par 2 plans de gestion qui permettent une gestion opérationnelle des matériaux (entretien et post crue) :

- le plan de gestion du bassin du Glapet à Megève, qui intègre l'action B1-403. Ce plan de gestion et opérationnel, il fait l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général permettant de mettre en œuvre les travaux d'entretien sédimentaire courants, sur la période de juin 2018 à juin 2023.
- le plan de gestion des principaux cours d'eau du bassin versant Arly. Ce plan de gestion sera intégré à la Déclaration d'intérêt générale relative à la l'entretien des cours d'eau du bassin versant (2019-2024).

En termes de suivi de l'évolution des lits, les plans de gestion ont permis d'établir des comparatifs (2008-2014-2015-2018). Ces analyses ont permis de repréciser les fiches actions du volet B3, notamment vis-à-vis de l'évolution du profil en long des cours d'eau au droit de certains ouvrages sensibles compte tenu de fronts d'érosions (ponts, seuils, …).

Le contrat de rivière a permis de définir le fonctionnement des cours d'eau et de définir les modalités de gestion des matériaux. Les outils de gestion ont été établis et sont aujourd'hui opérationnels. Dans le cadre de la compétence GEMAPI, le SMBVA devra assurer la mise en œuvre de ces outils de gestion sédimentaire.

>Perspectives, priorités d'actions, enjeux :

Le plan de gestion sédimentaire du bassin versant du Glapet a permis de définir un programme d'aménagement complet permettant :
- de réduire la fréquence des interventions d'entretien courant, par l'aménagement d'ouvrages de régulation du transit sédimentaire,
- de protéger les enjeux riverains, traversée du bourg de Megève.

La mise en œuvre de ce plan d'aménagement est prioritaire compte tenu des enjeux présents sur la traversée du bourg de Megève.
Le montant du plan d'aménagement s'élève à 1 600 000 €.

Objectif 5 : Mettre en œuvre les modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide

Prio-rité	n°	titre	Maitre d'ouvrage	Avancement technique	Montant prév. (€ HT) 2012-17	Montant prév. (€ HT) 2012-14	Dépenses engagés au 31/12/14 (€ HT)	Dépenses engagés au 31/12/17 (€ HT)	Taux d'eng. financier 2012-17	Aides versées Agence de l'eau	Aides versées Conseil Régional	Aides versées Dep73	Aides versées Dep74	Maitre d'ouvrage – TTC (hors FCTVA)
Objectif 5 : Mise en œuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide					**124 850 €**	**106 700 €**	**- €**	**51 325 €**	**48%**	**32 760 € 53%**	**10 677 € 17%**	**-**	**-**	**18 153 € 29%**
1	B1-501	Optimisation de la gestion des chasses du barrage des Mottets et évaluation, suivi pluriannuel 2014-2017 des impacts sur l'Arly	EDF	**25%**	44 850 €	- €	- €		0%	-	-	-	-	-
1	B1-502 =C-101	Etude de propositions d'adaptation des régimes hydrologiques des cours d'eau à enjeux du bassin du Doron	SMBVA	**100%**	80 000 €	80 000 €	- €	51 325	64%	**32 760**	**10 677**	-	-	**18 153**

>Rappel des objectifs du contrat :

L'amélioration du transit sédimentaire sur les tronçons de cours d'eau perturbés, nécessite l'adaptation de la gestion des ouvrages limitant :

- **Sur l'Arly médian et aval** : augmentation de la fréquence des chasses du barrage des Mottets afin de favoriser le transit sédimentaire et évaluation de l'impact des chasses sur les milieux et les populations aquatiques,
- **Sur l'Arrondine aval** : définition d'un protocole de gestion sédimentaire du barrage Jiguet,
- **Sur le bassin du Doron** : réflexion sur l'amélioration des régimes hydrologiques des cours d'eau à enjeux sur le bassin. L'enjeu est de définir des régimes en basses eaux et hautes eaux plus favorables au fonctionnement des cours d'eau et compatible avec l'exploitation des aménagements hydroélectriques.

>Bilan des actions :

Les 2 opérations de ce volet ont été engagées.
L'opération d'optimisation des chasses du barrage des Mottets a été lancée au premier semestre 2014 avec la réalisation des analyses de l'état initial.
Un arrêté modifiant la consigne de chasse a été signé en avril 2015 (abaissement du débit entrant – soit des chasses de fréquences annuelles).
Toutefois, la crue de mai 2015 et les dégâts engendrés à Moulin Ravier ont nécessité la réalisation de travaux lourds dans l'Arly entre 2015 et 2017. Ainsi les campagnes de suivi de l'impact de l'évolution des chasses, prévues entre 2014 et 2017, n'ont pas été mises en œuvre. Les analyses / observations réalisées n'auraient pas pu être interprétées du fait des perturbations liées aux travaux.

L'opération initiale concernant l'étude des propositions d'adaptation des régimes hydrologiques des cours d'eau à enjeux du bassin versant (B1-502) a été associée à l'action C-102 : étude hydrologique du Doron, formant une action intégrée, plus cohérente : Mesures, analyses et propositions d'adaptation des régimes hydrologiques des cours d'eau à enjeux du bassin du Doron de Beaufort.

Réalisée sous maitrise d'ouvrage du SMBVA, cette étude a fait l'objet d'un travail partenarial avec EDF qui a notamment réalisé la 2ème phase de l'étude relative à l'étude hydrologique du Doron.

>Perspectives, priorités d'actions :

Il conviendra de mettre en œuvre les propositions d'actions définies dans le cadre de l'étude d'adaptation des Débits du Doron afin de lutter contre la dynamique de fermeture des milieux.

Objectif 6 : Restaurer la continuité biologique

Prio-rité	n°	titre	Maitre d'ouvrage	Avancement technique	Montant prév. (€ HT) 2012-17	Montant prév. (€ HT) 2012-14	Dépenses engagés au 31/12/14 (€ HT)	Dépenses engagés au 31/12/17 (€ HT)	Taux d'eng. financier / 2012-17	Aides versées Agence de l'eau	Aides versées Conseil Régional	Aides versées Dep 73	Aides versées Dep 74	Maitre d'ouvrage – TTC (hors FCTVA)
Objectif 6 : Restaurer la continuité piscicole					**658 800 €**	**518 800 €**	**43 601 €**	**254 277 €**	**39%**	**184 729 € - 61%**	**14312 € - 5%**	**7600 € - 2%**	**-**	**98 275 € - 32%**
2	B1-601	Franchissabilité piscicole du seuil scierie Flumet sur l'Arly	M. Rey, propriétaire	**50%**	29 800 €	29 800 €	- €	- €	0%	-	-	-	-	-
1	B1-602	Franchissabilité piscicole du barrage Jiguet sur l'Arrondine	M. Joly, propriétaire	**25%**	143 300 €	143 300 €	- €	- €	0%	-	-	-	-	-
2	B1-603	Restauration de la franchissabilité piscicole sur l'Arly aval, seuil des Mollières	UGITECH	**50%**	157 500 €	17 500 €	20 000 €	40 000 €	25%	32 000	-	-	-	**16 000**
1	B1-604	Restauration de la franchissabilité piscicole du seuil Lallier sur la Chaise	CORAL	**100%**	76 000 €	76 000 €	60 162 €	69 901 €	92%	37 229	**14 312**	**7 600**	-	**24 524**
	B1-605	Restauration de la franchissabilité piscicole sur l'Arly aval : 3 seuils de l'Ile - Marthod	DDT73	**50%**	220 700 €	220 700 €	23 000 €	23 000 €	10%	18 400	-	-	-	**9 200**
1	B1-605	Restauration de la franchissabilité piscicole sur l'Arly aval : seuil du pont de Venthon	DDT73	**100%**	31 500 €	31 500 €	- €	121 376 €	385%	97 100	-	-	-	**24 275**

>Rappel des objectifs du contrat :

Aménager les principaux obstacles artificiels infranchissables ou difficilement franchissables pour les peuplements piscicoles. Les tronçons suivants sont concernés :

- L'Arly en amont de Flumet (dévalaison),
- L'Arrondine aval, confluence Arly
- L'Arly à l'aval des gorges et jusqu'à la confluence avec l'Isère,
- La Chaise aval,
- La Chaise amont au niveau des Bossons,

L'aménagement des 12 ouvrages concernés permettrait de rétablir une franchissabilité pour la truite et ses espèces d'accompagnement, sur près de 19km

>Bilan des actions :

Sur les 7 opérations de restauration de la franchissabilité inscrites :

- **Sur l'Arly en amont de Flumet** : scierie de la Cours, projet en cours – dévalaison, restauration du seuil de la Rosière et de Cassioz, restauration de la franchissabilité sur 2,2 km.
  Il reste à traiter les 2 seuils aval Prariand
- **Sur l'Arrondine aval,** barrage Jiguet, volonté du propriétaire d'effacer l'ouvrage, peu d'avancée du projet
- **Sur l'Arly aval : restauration du seuil Venthon,** regain de 4,75 Km,

- Reste à engager la définition du projet sur les 3 seuils Marthod (DDT73) et les travaux sur le seuil Mollières (UGITECH)
- **Sur la Chaise amont, au niveau des Bossons** : l'étude du projet de restauration de la plaine des Bossons et de restauration de la continuité piscicole, n'a pas été engagée, mais un travail préparatoire mené a permis de définir les modalités de répartition des débits entre la Chaise et le biel compte tenu des assecs réguliers.
- **Sur la Chaise aval :** restauration du seuil Lallier – regain linéaire de 9 km,

Toutes les actions inscrites ont été engagées. Les opérations portées sous maitrise d'ouvrage privée, connaissent des difficultés de mise en œuvre liées à des contraintes budgétaires.

La commune de Praz sur Arly a dans le cadre d'une mesure compensatoire restauré la franchissabilité sur le seuil aval du pont de l'Isle.

>Perspectives, enjeux, priorités d'actions :

Certains seuils situés sur les tronçons prioritaires du bassin versant classés en liste 2, sont encore à traiter.

- Arly amont : 3 seuils aval Prariand (SMBVA) et seuil scierie de la Cours (M. Rey)
- Arly aval : seuil des Mollières (UGITECH), 3 seuils Marthod (DDT73)
- Chaise amont : seuils en amont du pont des Bossons (CCSLA)
- Arrondine aval : barrage Jiguet (M. Joly)

Afin de disposer d'une vision globale des ouvrages situées sur des tronçons de cours d'eau en liste 2, devant faire l'objet d'une mise en conformité, les ouvrages ont été repris et listés dans le tableau suivant, en précisant les enjeux et la planification lorsqu'elle est connue.
La priorisation est revue en vue d'un nouvel outil contractuel à mettre en place suite au contrat de rivière Arly :

Secteur prioritaires inscrits au contrat	Prio rité	N°	Ouvrage	Maitre d'ouvrage - avancement	Classement des cours d'eau - liste / ROE	Conti. Piscic /Sédim.	Date . travaux
Chaise amont, de la prise d'eau du biel au pont des Bossons (linéaire 875m)	**1**	B1-306	4 seuils amont pont des Bossons dont Prise d'eau biel de St Ferréol ROE :36914 (S0) Seuil du Bois Blanchard -ROE 56009 Seuil aval Bois Blanchard ROE56550 (S1) Seuil aval Bois Blanchard n°2 ROE56008 (S2) Seuil amont pont des Bossons ROE : 36361 (S3)	CC Sources du Lac d'Annecy. Les résultats de l'étude hydrologique et hydrogéologique de la Chaise du biel et de sa nappe alluviale ont permis de définir des scénarios de répartition des débits entre la Chaise et le biel de ST Ferréol. La restauration de la continuité reste pertinente sur la plaine des Bossons.	Liste 2-222 : Chaise de la confluence avec le ruisseau des Marais à l'Arly Liste 1-614 : Chaise et affluents	CS CP	Etude projet en 2019
	Fait	Non inscrit	Seuil aval pont des Bossons, ROE : 55544	CC Sources du Lac d'Annecy, travaux post crue mai 2015 de remise en état du seuil et confortement de la pile du Pont des Bossons.		CP	***Achevé 2015***

Secteur prioritaires inscrits au contrat	Prio rité	N°	Ouvrage	Maitre d'ouvrage - avancement	Classement des cours d'eau - liste / ROE	Conti. Piscic /Sédim.	Date . travaux
Chaise médiane – du pont des Bossons au pont des Chenay (linéaire 1,2km) = secteur chenalisé	**3**	Non inscrit	Seuil de la ligne HT, ROE : 55541 Seuil aval terrain de foot, ROE : 55539 Seuil amont scierie 2, ROE : 55538 Seuil en amont de la scierie, ROE : 55536 Seuil de la scierie, ROE : 36891 Seuil de l'ancien passage à gué à l'amont pont des Chenay, ROE : 36885	Tronçon court-circuité par biel de St Ferréol, secteur chenalisé, où se développe les assecs de la Chaise. Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy compétente pour la gestion des ouvrages transversaux	Liste 2-222 : Chaise de la confluence avec le ruisseau du Marais à l'Arly Liste 1-614 : Chaise et affluents	CP	Non dét.
Chaise médiane, du pont des Chenay au pont d'Ombre (linéaire 1,64 km)	**2**	B1-307	Seuil aval pont des Chenay, ROE : 55535	Tronçon court circuité par biel de St Ferréol - hauteur de chute 4.4m Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy compétente pour la gestion des ouvrages transversaux	Liste 2-222 : Chaise de la confluence avec le ruisseau du Marais à l'Arly Liste 1-614 : Chaise et affluents	CP	Non dét.
			Seuil Martoia (sous les Vions), ROE : 56007	Tronçon court circuité par le biel de St Ferréol – hauteur de chute 5 m Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy compétente pour la gestion des ouvrages transversaux		CP	Non dét.
Chaise, aval pont d'Ombre	***Fait***	B1-404	Gué Basso, ROE : 55532	SAS Basso et fils		CS	***Achevé oct2014***
Chaise aval	***Fait***	*B1-604*	*Seuil Lallier, ROE : 33172*	*CoRAL*		*CP*	***Achevé oct2014***
Arly amont – Megève Praz, Flumet	**1**	B1-302	Seuil aval pont ZA Prariand ou seuil aval stade foot (ROE201137),	SMBVA	Liste 2-220 : Arly du Glapet au pont de la RN 212 à l'entrée de Flumet	CP	Etude PRO 2019
			Seuil aval passerelle scierie Megève n°3 (ROE 55308)			CP	
			Seuil aval passerelle scierie Megève n°4 (ROE 55307)			CP	
	Fait	B1-302	Seuil du pont de Cassioz (ROE 55306)	SM3A		CP	Oct. 2017
	2	B1-302	Seuil du pont de l'Ile (ROE 55305)	Praz sur Arly (gestionnaire réseau AEP protégé par seuil) **Ouvrage quasi franchissable – demande réévaluation par AFB.**		CP	Non dét
	Fait	Non inscrit	*Seuil aval du pont de l'Isle (seuil pieux RTM) ROE : 20112*	*Travaux réalisés en 2012 par la commune de Praz sur Arly dans le cadre d'une mesure compensatoire*		*CP*	*2012*

Secteur prioritaires inscrits au contrat	Prio rité	N°	Ouvrage	Maitre d'ouvrage - avancement	Classement des cours d'eau - liste / ROE	Conti. Piscic /Sédim.	Date . travaux
	Fait	B1-302	Seuil du pont de la Rosière (ROE 55301)	SMBVA	Liste 2-220 : Arly du Glapet au pont de la RN 212 à l'entrée de Flumet	CP	Oct. 2018
	1	B1-602	Seuil de la scierie de la Cours à Flumet, ROE : 42348	M. Rey, propriétaire, principe d'aménagement validé par AFB Principe d'aménagement validée par AFB, attente définition des aménagements par le propriétaire	Liste 1-610 : Arly, du ruisseau du Jorrax inclus au pont de la RN 212 Liste 2-220 : Arly du Glapet au pont de la RN 212 à l'entrée de Flumet	CP : dévalaison	Non dét
Arly médian - gorges		B1-501	Barrage des Mottets ROE : 33234	EDF, abaissement des débits de la consigne de chasse, validation fin 2014. Arrêté préfectoral modifiant la consigne de chasse en avril 2015, pas de mise en œuvre du suivi de l'impact sur les milieux (2014-17), compte tenu des travaux post crue Arly de mai 2015	Liste 2-219 : Arly du pont de la RD909 à Flumet au barrage des Mottets inclus	Continuité sédim. Dévalaison	nd
Arly aval des gorges - amont confluence avec la Chaise	**1**	B1-603	Seuil des Mollières ROE : 33187	UGITECH - maitrise d'œuvre/étude engagé depuis 2014, étude projet faite. Difficultés budgétaires, report de l'opération	Liste 2-218 : Arly du seuil des Mollières inclus à L'Isère	CP	nd
Arly aval - aval de la confluence avec la Chaise.	**1**	B1-605	3 seuils de Marthod, ROE : 33184 – 33181 - 33180	DDT73 – consultation maitrise d'œuvre en décembre 2018	Liste 2-218 : Arly du seuil des Mollières inclus à L'Isère	CP	nd
	Fait	B1-605	Seuil du pont Venthon ROE : 33177	Pas de maitre d'ouvrage identifié, pont sans propriétaire – abandon opération	Liste 2-218 : Arly du seuil des Mollières inclus à L'Isère Liste 1-609 : Arly en aval de la confluence avec le Doron de Beaufort	CP	Nov. 2018
Arrondine médiane	***Fait***	Non inscrit	Barrage du Manant ROE : 42275	SARL Bonnet Grangette	Liste 2-221 : Arrondine à l'aval de la confluence avec le torrent des Aravis	CP : dévalaison	Eté 2015
Arrondine aval, confluence Arly	**1**	B1-601	Barrage Jiguet ROE : 33237	M. Joly, propriétaire	Liste 2-221 : Arrondine à l'aval de la confluence avec le torrent des Aravis	CS et CP	nd

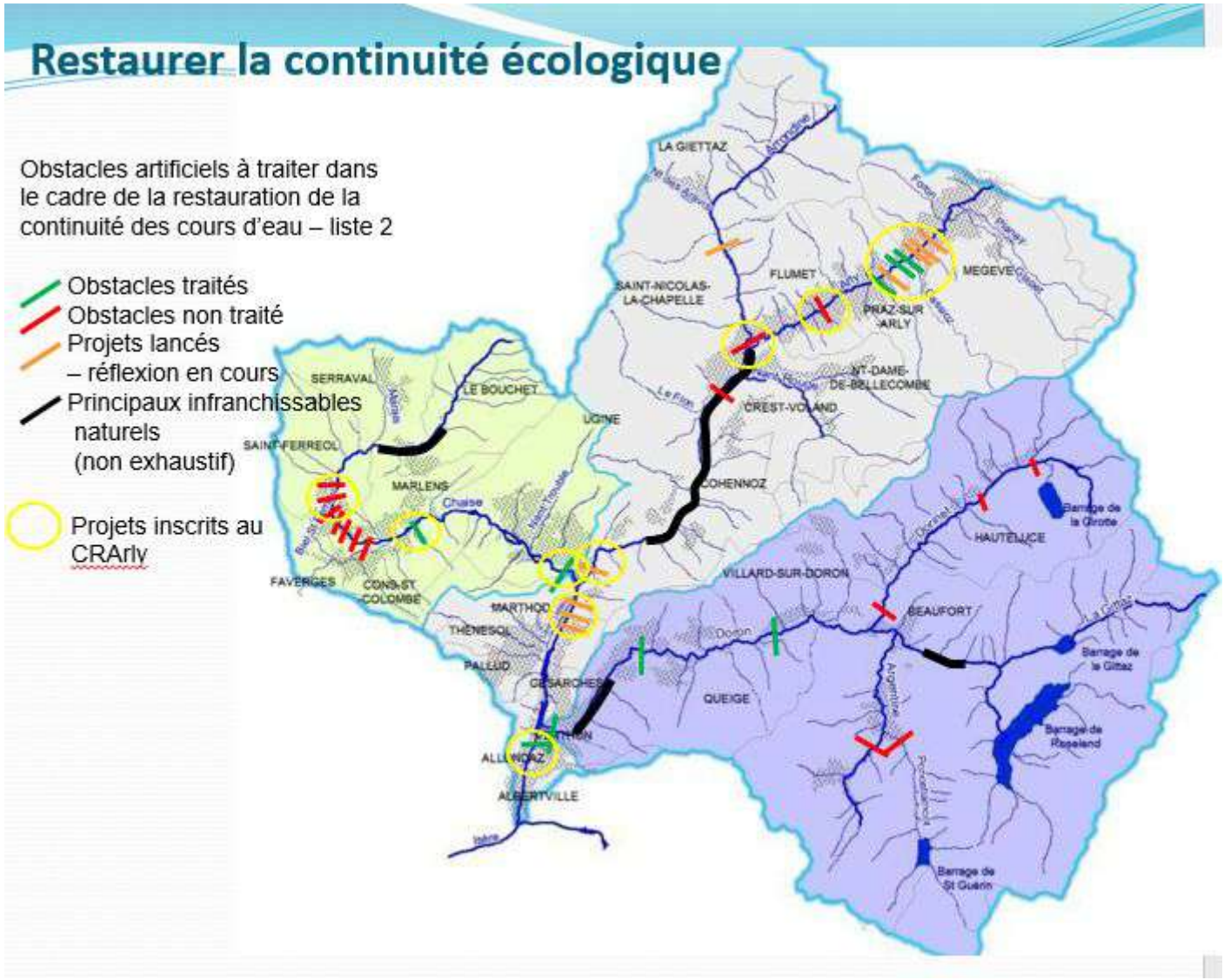
Restaurer la continuité écologique
Obstacles artificiels à traiter dans le cadre de la restauration de la continuité des cours d'eau – liste 2
Obstacles traités
Obstacles non traité
Projets lancés – réflexion en cours
Principaux infranchissables naturels (non exhaustif)
Projets inscrits au CRArly
LA GIETTAZ
SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE
FLUMET
MEGEVE
PRAZ-SUR-ARLY
NT-DAME-DE-BELLECOMBE
CREST-VOLAND
SERRAVAL
LE BOUCHET
LIGNE
SAINT-FERREOL
MARLENS
COHENNOZ
FAVERGES
CONS-ST-COLOMBE
MARTHOD
THENESOL
PALLUD
CESARCHES
ALLONDAZ
ALBERTVILLE
VILLARD-SUR-DORON
HAUTELUCE
BEAUFORT
QUEIGE
Barrage de la Girotte
Barrage de la Gittaz
Barrage de Roselend
Barrage de St Guerin

3/ Volet B1 : Restauration des milieux aquatiques - Perspectives, enjeux, outils

Dans la continuité des actions engagées, la restauration des milieux aquatiques reste un enjeu important à l'échelle du bassin versant :

- **restauration des lits et berges dégradées et instables, confortées avec des carcasses de véhicules, ou anciennes décharges** : plusieurs points noirs sont encore à traiter :
  - Arly amont sur Megève et Praz sur l'Arly,
  - Arrondine au niveau de la base de loisirs
  - Chaise décharge de la Serraz à Ugine
- **restauration de la continuité piscicole sur les secteurs à enjeux** :
  - Arly amont entre Megève et Praz sur Arly,
  - Arly aval entre Ugine et Albertville,
  - Chaise médiane sur la plaine des Bossons,

Dans la continuité des actions engagées sur la structuration des outils, il est nécessaire de poursuivre la mise en œuvre les programmations de travaux d'entretien et de restauration globale des cours d'eau et des ouvrages de prévention des inondations. Ces programmes intègrent la gestion des ripisylve, des invasives, l'entretien sédimentaire courant et le suivi des profils en long des cours d'eau.

Vis-à-vis des impacts des aménagements hydroélectriques, sur le bassin du Doron de Beaufort, l'enjeu est de poursuivre la réflexion sur les mesures à mettre en œuvre afin de limiter la dynamique de fermeture des lits.

Il est nécessaire de mettre en place un outil contractuel afin de faciliter la mise en œuvre de ces opérations de restauration des masses d'eau.

Volet B2 : Prise en compte et préservation des zones humides

1/ Indicateurs de réalisation, synthèse

>Taux d'engagement technique des actions :	
Actions terminées	4
Actions engagées	2
Actions non engagées	2
Actions suspendues	0
Total	8

>Taux d'engagement financier
32% de la programmation 2012/17

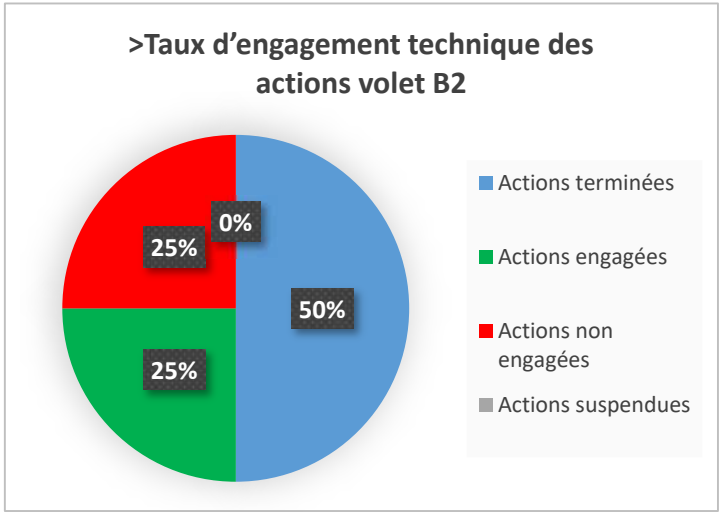

>Facteurs de réussite :

- **Travail de concertation** avec les acteurs locaux mis en place afin de favoriser la mise en œuvre d'outils tels que les plans d'actions. Cette démarche de concertation est toutefois plus longue à mettre en œuvre mais a permis d'engager les actions sur le Beaufortain. Cette démarche de concertation est animée par le SMBVA avec un appui technique des CEN 73/74.
- Prise de conscience de certains élus et acteurs de la nécessité d'engager une démarche volontariste d'intégration des zones humides à l'aménagement global du territoire de façon à limiter les contraintes relatives au développement des projets locaux.

>Difficultés rencontrées :

- La prise en compte des zones humide est généralement mal perçue sur le territoire compte tenu des conflits d'usages (urbanisme, gestion domaines skiables, pastoralisme) et des fortes contraintes réglementaires.

Etat d'avancement du volet B2 :	Montant inscrit € HT 2012-17	Montant inscrit € HT 2012-2014	Montant réel engagé € HT au 31/12/18	Taux d'engag. financier 2012-17
Objectif 1 : Améliorer les connaissances et développer une politique durable de gestion des zones humides	516 824 €	211 224	164 603	32%
Volet B2	516 824 €	211 224	164 603	32%

-

Cette démarche de prise en compte volontariste proposée au territoire (animation territoriale, plan d'actions) est d'autant plus difficile à faire passer suite à la mise en œuvre, par les acteurs locaux, de projets d'aménagements nécessitant destruction de zones et compensation, projets lourds à mettre en œuvre.

2/ Détail d'avancement des opérations et atteinte des objectifs

Prio-rité	n°	Action	Maitre d'ouvrage	Avancement technique	Montant prév. (€ HT) 2012-17	Montant prév. (€ HT) 2012-14	Dépenses engagée au 31/12/18 (€ HT)	Taux d'eng. financier / prév. 2012-17	Aides versées Agence de l'eau	Aides versées Conseil Régional	Aides versées Dep 73	Aides versées Dep 74	Maitre d'ouvrage – TTC (hors FCTVA)
Objectif 1 : Améliorer les connaissances et développer une politique durable de gestion des zones humides					**516 824 €**	**211 224 €**	**164 603 €**	**32%**	83 816	30976			65 757
1	B2-101	Animation territoriale - prise en compte des zones humides 2012-17	SMBVA	100%	45 750 €	27 450 €	**28 748 €**	**63%**	11 324	9 973			7 451
1	B2-102	**Plan d'actions territoriaux des zones humides : 6 communes prioritaires**			**209 050 €**	**151 750 €**	**103 831 €**	**50%**	**56 698**	**21 003**			**35 671**
		Plan d'action territorial	ND de Bellecombe	100%			21 520 €		10 760	0			10 760
		Plan d'action territorial des zones humides des communes du Beaufortain (Hauteluce et Beaufort prioritaire)	SMBVA	75%			47 705€		28 623	10 614			18 009
		Plan d'action territorial	la Giettaz	0%			-						
		Plan d'action territorial	Megève	0%			-						
		Plan d'action territorial	Praz sur Arly	100%			18 576 €		9 300	5 580			3 696
		Plan de gestion de la zone humide des Georgières à Notre Dame de Bellecombe	Notre Dame de Bellecombe	100%			16 030		8015	4 809			
1	B2-103	Travaux d'entretien et de restauration des zones humides	CEN73, ASTERS, communes, structures intercommunales, SIVOM Col des Saisies	25%	262 024 €	32 024 €	**32 024 €**	**12%**	15 794	-			22 635

Objectif 1 : Améliorer les connaissances et développer une politique durable de gestion des zones humides

>Rappel des objectifs du contrat :

Les dégradations constatées sur les zones humides du bassin versant montrent le manque de prise en compte de l'intérêt de ces zones. Mise en place d'une dynamique d'animation territoriale afin :
-**d'améliorer la connaissance des zones humides et les enjeux de préservation des acteurs locaux** (élus, gestionnaires des domaines skiables et agriculteurs). L'enjeu est de favoriser l'émergence de projets locaux de mise en valeur, de restauration et de préservation des zones humides. L'enjeu est également la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme (PLU, cartes communales).

-d'établir des plans de gestion territoriaux : dans les secteurs dégradés et les secteurs à enjeux forts, afin de concilier préservation des zones humides et usages existants (urbanisation, domaines skiables, alpages).

-de mettre en œuvre des travaux de restauration sur les secteurs dégradés ou à forts enjeux : dans le cadre de l'application des plans de gestion. **32 sites ont été pré-identifiés sur les communes prioritaires.**

6 communes ont été identifiées comme prioritaires dans la cadre de ce volet : Beaufort, Hauteluce, Notre Dame de Bellecombe, la Giettaz, Megève, Praz sur Arly.

>Bilan des actions :

Pendant la durée du contrat de rivière les CEN ont poursuivi l'acquisition de données et l'actualisation de l'inventaire des zones humides

>Animation territoriale :
Le volet animation territoriale a été mis en œuvre sur 2013/2014/2015/2016 avec les CEN 73/74, en priorité sur les communes prioritaires puis sur les autres communes.

Sur le volet animation le délai de création du SMBVA initialement prévu courant 2012 puis créer eau 01/01/13 a retardé la mise en place des conventions avec les partenaires techniques CEN73 et ASTERS qui n'ont pas pu se faire sur 2012. Toutefois un dossier d'animation a été réalisé sous maitrise d'ouvrage du CEN73, pour le travail d'animation mené en 2012.

>Plans d'actions territoriaux :
Vis-à-vis des **plans d'actions, sur les 6 communes prioritaires** :

- Plan d'action finalisé sur 2 communes : Notre Dame de Bellecombe, 2013 (CEN73) et Praz sur Arly, 2016 (CEN74)
- Plan d'action Beaufortain en cours de finalisation : Hauteluce, Beaufort, Villard et Queige – 2 communes prioritaires et 2 non prioritaires
- 2 communes prioritaires non engagées (Megève du fait de la révision du PLU, la Giettaz)

>Travaux de restauration, d'entretien et de valorisation : au niveau de la fiche action travaux, peu d'actions ont été engagées dans la mesure où celles-ci doivent être définies dans les plans d'actions. Un projet de valorisation, restauration du sentier flore de la Tourbière des Saisies a été mis en œuvre.

A noter, en 2015 l'accompagnement par le CEN74 de la Communauté de communes du Pays de Faverges pour :

- L'actualisation de l'inventaire des ZH sur les communes du BV Arly sur la Com Com du Pays de Faverges : Marlens, Saint-Ferréol, Cons-Saint-Colombe
- La prise en compte des zones humides et de leurs espaces de bon fonctionnement, pour le PLUi (définition d'une OAP) ;

3/ Volet B2 : prise en compte et restauration des zones humides : perspectives, enjeux, outils

Dans la continuité des actions engagées, la mise en place de plan de gestion des zones humides reste à enjeux stratégiques sur les communes telles que Megève et la Giettaz afin de concilier aménagement du territoire et préservation des zones humides.

La mise en œuvre des plans de gestion existants Beaufortain, Praz sur Arly et Notre Dame de Bellecombe est aussi prioritaire.

Volet B3 : Gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau

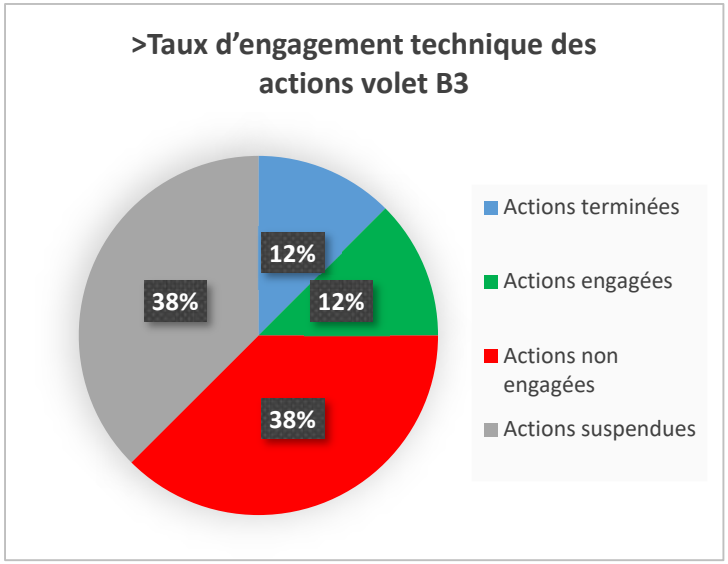

1/ Indicateurs de réalisation, synthèse

>Taux d'engagement technique des actions du volet B3	
Actions terminées	1
Actions engagées	1
Actions non engagées	3
Actions suspendues	3
Total	8

>Taux d'engagement financier
9% de la programmation 2012/17

>Difficultés rencontrées : Opérations non financées dans le cadre du contrat de rivière, nécessitant la mobilisation d'autres crédits plus complexes à obtenir dans la mesure où le bassin n'est pas couvert par un outil spécifique type PAPI permettant une prise en compte de la problématique ouvrages et inondations.

>Bilan global : Très peu d'actions engagées compte tenu du faible financement des opérations. Les opérations sont donc engagées en dernier ressort (risques de dégradations d'ouvrages ou risques de débordements avérés).
Le bilan de l'évolution morphologique des cours d'eau (plan de gestion sédimentaire) a montré que la crue de mai 2015 a, dans certains secteurs, inversé la dynamique sédimentaire, passant d'un système déficitaire à excédentaire sur l'Arly à l'aval des gorges. Les excédents de matériaux ont ainsi permis de suspendre certaines opérations.

Toutefois, sur l'Arly à l'aval des gorges, les niveaux d'engravement suite à la crue de janvier 2018 montrent un retour à l'état de 2014 considéré comme déficitaire. L'évolution du lit sera donc à suivre compte tenu de ces fluctuations.

2/ Détail d'avancement des opérations et atteinte des objectifs

Prio-rité	n°	Action	Maitre d'ouvrage	Avancement technique	Montant prév. (€ HT) 2012-17	Dépense engagée au 30/11/18 (€ HT)	Taux d'eng. financier / prév. 2012-17	Aides versées Agence de l'eau	Aides versées Conseil Régional	Aides versées Dép 73	Aides versées Dép 74	Maitre d'ouvrage – TTC (hors FCTVA)
Objectif 1 : Gérer les risques d'inondations					**535 000 €**	**13 026 €**	**2%**	-	-	-	-	15 630
2	B3-101	Préservation de l'espace de liberté minimal de l'Arrondine et protection des berges contre l'érosion au Plan	La Giettaz	**0%**	50 000 €	- €	0%	-	-	-	-	-
2	B3-102	Réfection du seuil du pont de l'Armoy	La Giettaz	**0%**	40 000 €	- €	0%	-	-	-	-	-
1	B3-103	Mise en place d'un seuil-rampe à l'aval de la passerelle Ugitech - Arly	UGITECH	Veille sur site évolution favorable du site, opération suspendue	75 000 €	- €	0%	-	-	-	-	-
2	B3-104	Suivi du lit à l'aval du pont de Venthon (mise en place éventuelle d'un seuil de calage) - Arly	DDT73	Veille sur site évolution favorable du site, opération suspendue	pm	- €	-	-	-	-	-	-
2	B3-105	Suivi du lit aux Fontanus -Curages éventuels, Doron	CCB	100%	pm	13 026 €	-	-	-	-	-	15 630
2	B3-106	Suivi du lit à Marcot (mise en place éventuelle d'un seuil de calage) - Doron	CCB	Veille sur site évolution favorable du site, opération suspendue	pm	- €	-	-	-	-	-	-
1	B3-107	Aménagement de la confluence du Nant Bruyant, Doron	SMBVA	**25%**	210 000 €	- €	0%	-	-	-	-	-
2	B3-108	Aménagement d'une plage de dépôts sur le nant Traversier, Doron	à dét	**0%**	160 000 €	- €	0%	-	-	-	-	-

>Rappel des objectifs du contrat :

L'enjeu de la gestion des risques d'inondations est lié d'une part à la préservation des enjeux existants et d'autre part à la prise en compte durable du fonctionnement naturel des cours d'eau. Cette gestion est déclinée sur le bassin versant en plusieurs volets :

- **Maitrise des apports solides** : aménagement ou gestion des confluences, aménagement ou préservation des zones préférentielles de dépôts (Nant Bruyant, Nant Traversier)
- **Maintien d'une capacité hydraulique minimale** : redimensionnement d'ouvrages limitants, suppression de remblais et d'obstacles dans le lit des cours d'eau
- **Suivi et préservation des ouvrages et infrastructures** : stabilisation de berges, action de lutte contre l'incision (seuil Venthon, Marcot, passerelle UGITECH)

>Bilan des actions :

Les opérations du volet B3 ont été définies en 2008 dans le cadre de l'étude hydromorphologique des cours d'eau du bassin versant. La mise en œuvre de certaines opérations reste conditionnée par l'évolution du lit des cours d'eau (comparaison des profils en long 2008-2014, 2015), notamment dans le cas de fronts d'érosion régressive, cas des opérations B3-103, B3-104, B3-106. Ainsi les levés topographiques réalisés au cours de l'étiage hivernal – début 2014, ont permis de fournir des informations complémentaires sur le maintien ou l'abandon des opérations.

Vis-à-vis du projet d'aménagement de la confluence du Nant Bruyant inscrit en priorité 1, ce dossier a été retenu dans le cadre de l'appel à projet GEMAPI lancé par l'Agence de l'eau en 2017. La maitrise d'œuvre de cette opération est lancée fin 2018 par le SMBVA, au titre de l'exercice de la compétence GEMAPI, en partenariat avec le Département, gestionnaire de la RD925.

Suite à la crue de janvier 2018, ayant engendré de nombreux débordements sur la plaine du canal Lallier. Une étude diagnostic et plan de gestion a été engagée par le SMBVA fin 2018. Les propositions d'actions de cette étude qui seront connues en septembre 2019 sont à mettre en œuvre afin de limiter les risques de débordements sur ce secteur.

3/ Volet B3 : Perspectives, enjeux, priorités d'actions

Les actions de ce volet B3 relatif à la gestion des risques d'inondations, sont directement liées aux actions du volet B1 concernant la gestion du transit sédimentaire et le suivi de l'évolution des lits.

Il est nécessaire de changer d'approche et d'inscrire toutes ces actions dans la thématique de gestion du risque d'inondation et du risque torrentiel, dans la mesure où le transit sédimentaire constitue un facteur aggravant les problématiques d'inondations.

Dans la continuité des actions du cadre du contrat de rivière, compte tenu de l'évolution du contexte réglementaire avec la prise de compétence GEMAPI et le des obligations liées à la gestion des systèmes d'endiguement, plusieurs opérations apparaissent prioritaires sur le bassin versant :

- **plan d'aménagement du bassin versant du Glapet** destiné à améliorer la gestion des matériaux et à limiter les risques de débordements sur la traversée du bourg de Megève. Ce plan d'aménagement a été défini dans le cadre du plan de gestion sédimentaire du Glapet. Il constitue un schéma cohérent d'aménagement destiné à limiter la gestion sédimentaire courante par l'adaptation ouvrages existant et la mise en place d'ouvrages de régulation.

- **Etudes de régularisation des systèmes d'endiguement du bassin versant.** 10 systèmes d'endiguements sont identifiés, avant 2021.

- **Actions de réduction des débordements sur la plaine du canal Lallier** sur les communes d'Ugine, Marthod, Thénésol. L'étude diagnostique et plan de gestion en cours permettra de définir les actions à mettre en œuvre.

- M**ise en œuvre du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau et des ouvrages de prévention des inondations** (gestion sédimentaire des sites à enjeux et des ouvrages : plages de dépôts, …, gestion ripisylves). Compte tenu des évolutions d'apports sédimentaires (excédants, déficits) il est nécessaire de poursuivre le suivi des lits des cours d'eau du bassin versant, inscrit dans le cadre du plan de gestion sédimentaire.

Récapitulatif des actions :

Actions	**Maitre d'ouvrage**	**Montant prévisionnel**
Plan d'aménagement défini par le plan de gestion sédimentaire du Glapet, sur la commune de Megève (scénario 2bis : regroupant 10 opérations)	SMBVA	1 677 900 €
Travaux d'aménagement de la confluence du Nant Bruyant	SMBVA	200 000 €
Classement des ouvrages de protection contre les inondations relevant du décret digue – 10 systèmes d'endiguements identifiés – études de danger et dossier d'autorisation des systèmes d'endiguement – échéance 2021	SMBVA	250 000 €
Mise en œuvre du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau et des ouvrages de prévention des inondations (gestion sédimentaire des sites à enjeux et des ouvrages : plages de dépôts, …, gestion ripisylves).	SMBVA	210 000 € /an
Mise en œuvre des actions de réduction des débordements sur la plaine du canal Lallier	SMBVA	Etude en cours

La mise en œuvre de ces projets doit s'inscrire dans une programmation pluriannuelle et dans le cadre d'un outil de gestion adapté permettant un appui des partenaires financiers compte tenu des montants et des échéances réglementaires à respecter.

L'outil PAPI pourrait permettre d'accéder au fond de prévention des risques naturels majeurs (fond Barnier).

Volet C : Tendre vers l'équilibre quantitatif en améliorant la connaissance et le partage des ressources en eau et en anticipant l'avenir

1/ Indicateurs de réalisation, synthèse

>Taux d'engagement technique des actions Volet C	
Actions terminées	2
Actions engagées	0
Actions non engagées	2
Actions suspendues	-
Total	4

>Taux d'engagement financier
30% de la programmation 2012/17

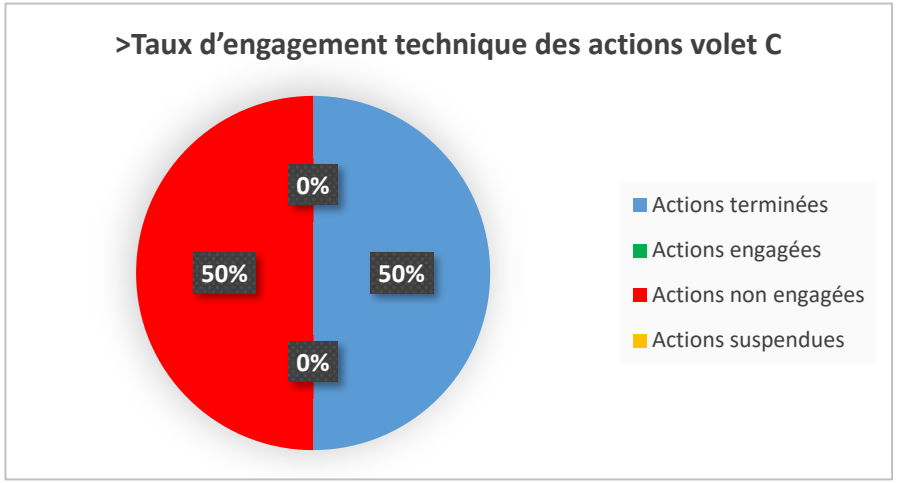

Etat d'avancement du volet C :

	Montant inscrit € HT 2012-17	Montant inscrit € HT 2012-2014	Montant réel engagé € HT au 31/10/14	Taux d'engagement financier 2012-14	Montant réel engagé € HT au 31/10/17	Taux d'engagement financier 2012-17
Objectif 1 : Mieux connaitre l'état des ressources en eau	160 000 €	160 000 €	61 796 €	39%	67 595 €	42%
Objectif 2 : Préserver l'équilibre quantitatif des ressources	63 000€	63 000 €	-	0%	-	0%
Volet C	223 000 €	223 000 €	61 796 €	28%	67 595 €	30%

>Facteurs de réussite :

-Accord technique conclu avec EDF pour l'étude des débits influencés et reconstitués du Doron de Beaufort

>Difficultés rencontrées :

Les conditions hydrologiques 2013 (pas d'assecs) ont conduit à prolonger la durée d'étude concernant la nappe de la Chaise, impactant le lancement des actions liées – restauration de la plaine des Bossons.

Manque de temps de l'équipe technique du SMBVA pour engager les actions sur l'équilibre quantitatif (C-201 et 202).

>Bilan global :

La mise en œuvre des actions inscrite au contrat ainsi que d'autres projets ont permis de compléter les données et les connaissances existantes :

- **Sur le bassin de la Chaise**, acquisition de données hydrologiques et hydrogéologiques complémentaires sur la Chaise médiane (entre St Ferréol et Val de Chaise), en complément de la station hydrométrique DREAL existante sur la Chaise aval (Chaise au pont de Soney).

- **Sur le bassin de l'Arly**, reconstitution et mise à disposition sur la banque HYDRO de la chronique de débits naturels reconstitués de la station hydrométrique de l'Arly médian à Moulin Ravier, située sur le tronçon court-circuité par le barrage des Mottets,
  Mise en place en juin 2012, de la station hydrométrique de Pallud, sur l'Arly à l'aval de la confluence avec le Doron de Beaufort.
  Suite à la destruction de la station de l'Arly à Moulin Ravier, réinstallation en amont au pont en Fer.

  Dans le cadre de l'Observatoire de l'eau en Montagne, porté par ASTER et le Fond de dotation Montagne Vivante, mise en place d'un réseau de suivi hydrologique et météorologique du bassin versant du Glapet, affluent de l'Arly à Megève (5 stations de suivi des débits et 4 stations météorologiques), acquisition de données sur la période 2009-2014.

- **Sur le bassin du Doron de Beaufort**, réalisation de l'étude mesure, analyse et adaptation des régimes hydrologiques des débits du Doron, en partenariat avec EDF, qui a permis de reconstituer les chroniques de débits influencés et de débits naturels reconstitués sur les points à enjeux du bassin du Doron. Cette étude a également permis de définir des actions visant à limiter les impacts des aménagements hydroélectriques sur les cours d'eau.

2/ Détail d'avancement des opérations et atteinte des objectifs – bilan par objectif

Prio-rité	n°	Action	Maitre d'ouvrage	Avancement technique	Montant prév. (€ HT) 2012-17	Montant prév. (€ HT) 2012-14	Dépenses engagée au 31/12/14 (€ HT)	Dépenses engagée au 31/12/17 (€ HT)	Taux d'eng. financier / prév. 2012-17	Aides versées Agence de l'eau	Aides versées Conseil Régional	Aides versées Dep 73	Aides versées Dep 74	Maitre d'ouvrage – TTC (hors FCTVA)
					223 000 €	**223 000 €**	**61 796 €**	**67 595 €**	**30%**	**39 360**	**22 463**	**-**	**-**	**19 389**
1	C-101	Mesures et analyses des régimes hydrologiques naturels et dérivés structurants du Doron et de l'Arly Mise en place station hydrométrique Arly aval, suivi du bassin du Doron Reconstitution des débits naturels de l'Arly médian Etude hydrologique des débits du Doron (cf. B1-502)	DREAL/ SMBVA	100%	100 000 €	100 000 €	Cf montant action B1-302	Cf montant action B1-302	0%	Cf montant action B1-302				
1	C-102	Etude hydrologique et hydrogéologique de la Chaise et de sa nappe alluviale	SMBVA	100%	60 000 €	60 000 €	61 796 €	67 595 €	113%	39 360	22 463	-	-	19 389

2	C-201	Etude et aménagement de régulation des prélèvements déportés sur les réseaux d'eau potable	Etude: SMBVA, Travaux: collectivités	0%	63 000 €	63 000 €	- €		0%	-	-	-	-	-
2	C-202	Etude bilan de l'évolution de l'usage enneigement sur le bassin versant	SMBVA	0%	pm	- €	- €		0%	-	-	-	-	-

Objectif 1 : Mieux connaitre l'état des ressources en eaux

>Rappel des objectifs du contrat :

Améliorer la connaissance des eaux superficielles sur l'Arly, le Doron et sur les tronçons court-circuités. Cette action concerne d'une part la mise en place de nouvelles stations hydrométriques (réseau DREAL) et d'autre part la réalisation d'études hydrologiques spécifiques permettant de mieux connaitre les débits caractéristiques (modules) sur le Doron et les débits naturels reconstitués sur le tronçon court-circuité de l'Arly.

Améliorer la connaissance des eaux souterraines sur le bassin de la Chaise, par l'étude de la nappe alluviale et de ses interactions avec la Chaise et le biel de St Ferréol, afin de répondre aux problématiques d'assecs récurrents de la Chaise sur le tronçon court circuité par le biel.

>Bilan des actions :

Vis-à-vis des stations hydrométriques : La DREAL a installé la nouvelle station hydrométrique sur l'Arly à l'aval de la confluence avec le Doron, station de Pallud au pont de Venthon, comme prévu. Cette station a été mise en service au printemps 2012.
Sur le tronçon de l'Arly médian les chroniques de débits naturels ont été reconstituées, ces informations ont été transmises à la DREAL pour mise en ligne sur la banque HYDRO.

Lors de la crue de mai 2015, la station hydrométrique de l'Arly à Moulin Ravier a été détruite. Le service prévention de crues (DREAL) a réinstallé cette station plus en amont au pont de Fer, en 2015.

L'étude hydrologique des débits du Doron (C-101) a été fusionnée avec l'opération B1-502 : Etude de propositions d'adaptation des régimes hydrologiques des cours d'eau à enjeux du bassin du Doron, permettant de réduire par 2 le montant global de l'étude. Cette opération a été renommée : Mesures, analyses et propositions d'adaptation des régimes hydrologiques des cours d'eau à enjeux du bassin du Doron de Beaufort.
Cette étude sous maitrise d'ouvrage du SMBVA, est réalisée en partenariat avec EDF qui assure la reconstitution des chroniques de débits influencés et naturels reconstitué (phase 2 de l'étude).
Cette étude doit permettre de définir des pistes de réflexions permettant d'engager une stratégie de limitation de la fermeture des milieux, lié à l'impact du fonctionnement des aménagements hydroélectriques.

L'étude hydrologique et hydrogéologique de la Chaise a été réalisée. Elle a permis de définir des scénarios de répartition des débits entre la Chaise et le biel de St Ferréol.

Objectif 2 : Préserver l'équilibre quantitatif des prélèvements

>Rappel des objectifs du contrat :

Réduire les impacts des usages sur les ressources tout en prenant en compte les impératifs de production. L'objectif et de sensibiliser les collectivités gestionnaires de l'eau potable à l'adaptation aux besoins de consommation, de la dérivation des ressources. En effet certaines ressources prélevées ne sont parfois pas régulées sur les parcours d'adduction, générant une dérivation importante qui pourrait être valorisée par les milieux aquatiques à enjeux (cours d'eau, zones humides, ...). Cette action se basera sur des opérations pilotes de restitution sur les biefs amont à des volumes en « sur plus » non consommés et dérivés sur des linéaires importants. 10 sites ont été présélectionnés.

Vis-à-vis de l'usage neige de culture, compte tenu des perspectives d'évolution rapides des équipements, il est prévu en fin de contrat, de remettre à jour l'état des lieux réalisé en 2009 sur l'enneigement des domaines skiables du bassin versant et sur les modalités d'utilisation des ressources en eau.

>Bilan des actions :

Les actions de priorité 2, relatives aux prélèvements déportés sur les réseaux d'eau potable et au bilan de l'évolution de la production de neige n'ont pas été engagées, faute de temps au niveau de l'équipe du SMBVA.

A noter toutefois que la commune d'Ugine a engagé une opération d'équipement en télégestion de son réseau d'eau potable. Cette action permet notamment de réguler les prélèvements.

3/ Volet C : gestion quantitative - Perspectives, enjeux, outils

Il est nécessaire de poursuivre la démarche engagée sur la stratégie de limitation de la fermeture des milieux liés à la réduction de la dynamique torrentielle sur le bassin du Doron de Beaufort.

Volet D : Gestion concertée, information et sensibilisation vers une gestion durable de l'eau du territoire

1/ Indicateurs de réalisation, synthèse

>Taux d'engagement technique des actions	
Actions terminées	13
Actions engagées	2
Actions non engagée	5
Actions suspendues	-
Total	20

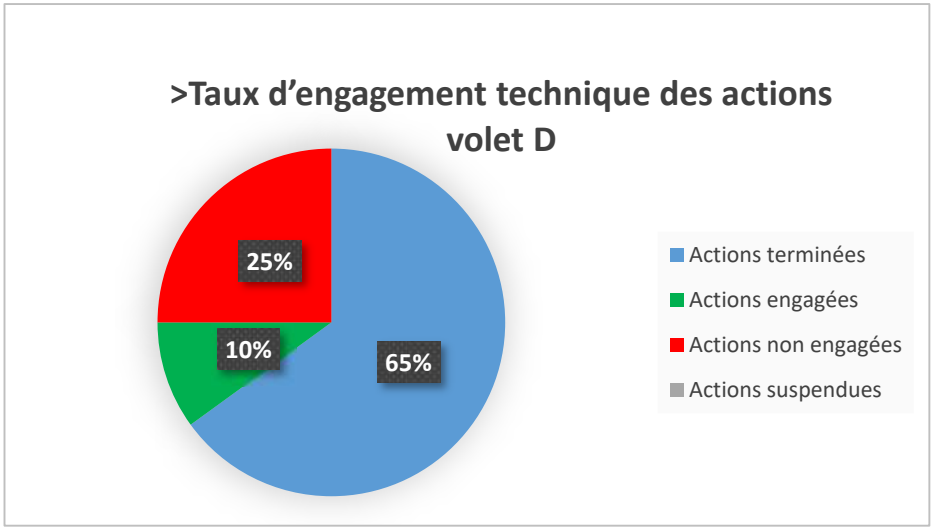

>Taux d'engagement financier
50% de la programmation 2012/17

>Facteurs de réussite

Bonne appropriation par les acteurs locaux des outils mis en place : site web, fiches boite à outils, guide technique riverains. Succès de l'action d'animation pédagogique auprès des scolaires avec appui des élus.

>Difficultés rencontrées :

Du retard a été pris dans la mise en œuvre de la programmation 2012 des actions compte tenu du report de la création du SMBVA au 01/01/2013 et report du renfort de l'équipe technique (recrutement technicienne rivière).

Certaines opérations de la programmation 2014 ont été soumises au système de bonification - compensation par la réalisation d'opérations portées par d'autres maitres d'ouvrages que le SMBVA, en dépit du travail d'animation réalisé par le SMBVA, les délais ne sont pas toujours tenus par les maitres d'ouvrages, n'ouvrant pas droit à la bonification (ex animation pédagogiques scolaires, ou lettre d'information). Ainsi certaines actions de la programmation 2014 (lettre d'info, exposition itinérante) ont été reportées.

>Bilan du volet D :

Vis-à-vis de l'avancement technique des actions, 10% des actions sont engagées et 65% finalisées.

Un certain retard a été pris par rapport à la programmation initiale compte tenu du délai complémentaire de création du SMBVA, prévu initialement mi 2012 et reporté au 01/01/2013. Les opérations de la programmation 2012 ont ainsi été décalées à 2013.

En 2014, le système de bonification mis en place par l'Agence de l'eau a limité la mise en œuvre de certaines opérations (exposition itinérante, lettre d'information, cycle d'animation pédagogique 2014/15.

Vis-à-vis des opérations prioritaires, l'organisation de réunions d'informations et visites de terrains à destination des actions du contrat de rivière ne s'est pas encore faite dans la mesure où peut de travaux ont été engagés en 2013. Cette opération sera menée à partir de fin 2014 et 2015.

Le taux d'engagement financier est plus faible que prévu dans la mesure où :

- certaines opérations ont été surestimées (ex. Guide riverain, …)
- certaines opérations ont été réalisées en interne : bilan mi-parcours, diffusion web des fiches boite à outils, définition d'une stratégie foncière – bilan initial

Etat d'avancement financier du volet D :	Montant inscrit € HT 2012-17	Montant inscrit € HT 2012-2014	Montant réel engagé € HT au 31/12/14	Montant réel engagé € HT au 31/12/17	Taux d'engag. financier 2012-17
Objectif 1 : Assurer un suivi écologique	273 300 €	273 300 €	1 910 €	1 910 €	1%
Objectif 2 : Informer, sensibiliser et accompagner les acteurs locaux	76 250 €	61 350 €	8 811 €	10 826 €	14%
Objectif 3 : Former pour ancrer la gestion équilibrée de l'eau sur le bassin versant	98 750 €	67250 €	37 190 €	74 360 €	75%
Objectif 4 : Mettre en œuvre, coordonner et suivre le contrat de rivière	862 000€ €	490 000 € €	254 231 €	568 425 €	65%
Volet D	1 310 300 €	891 900 €	302 142 €	655 521 €	50%

2/ Détail d'avancement des opérations et atteinte des objectifs

Prio-rité	n°	Action	Maitre d'ouvrage	Planification initiale	Avancement technique	Montant prév. (€ HT) 2012-17	Montant prév. (€ HT) 2012-14	Dépenses engagée au 31/12/14 (€ HT)	Dépenses engagée au 31/12/17 (€ HT)	Taux d'eng. financier / prév. 2012-17	Aides versées Agence de l'eau	Aides versées Conseil Régional	Aides versées Dep 73/74	Maitre d'ouvrage – TTC (hors FCTVA)
Objectif 1 : Assurer un suivi écologique						**273 300 €**	**273 300 €**	**1 910 €**	**1 910 €**	**1 %**	**925**	**555**		**805**
1	D-101	Etude piscicole et de la qualité physique des principaux cours d'eau du bassin versant de l'Arly	SMBVA	2016	0%	52 450 €	- €	- €	-	0%	-	-	-	-
1	D-101	Suivi thermique, acquisition matériel et suivi réseau	SMBVA	2012-16	75%	1 850 €	1 850 €	1 910 €	1910 €	103%	925	555	-	805
2	D-102	Suivi des populations piscicoles indicatrices	FSPPMA	2013-16	0%	219 000 €	219 000 €	- €	-	0%	-	-	-	-

Prio-rité	n°	Action	Maitre d'ouvrage	Planification initiale	Avancement technique	Montant prév. (€ HT) 2012-17	Montant prév. (€ HT) 2012-14	Dépenses engagée au 31/12/14 (€ HT)	Dépenses engagée au 31/12/17 (€ HT)	Taux d'eng. financier / prév. 2012-17	Aides versées Agence de l'eau	Aides versées Conseil Régional	Aides versées Dep 73/74	Maitre d'ouvrage – TTC (hors FCTVA)
Objectif 2 : Informer, sensibiliser et accompagner les acteurs locaux						**76 250 €**	**61 350 €**	**8 811 €**	**10 826 €**	**14%**	**5 904**	**3 597**	**-**	**3 587**
1	D-201	Lettre d'information du Contrat de rivière	SMBVA	2012-16	100%	27 250 €	16 350 €	5 703 €	5 703 €	20%	2 782	1 669		2393
2	D-202	Fiches pratiques Boite à outils	SMBVA	2012-16	100%	5 000 €	3 000 €	interne	interne	0% interne	-	-	-	-
2	D-203	Animations participation aux manifestations locales (JDD, journées patrimoine, …)	SMBVA	2013-14	0%	5 000 €	5 000 €	- €	-	0%	-	-	-	-
2	D-204	Exposition itinérante sur l'eau	SMBVA	2012-15	0%	9 000 €	7 000 €	- €	-	0%	-	-	-	-
1	D-205	Réunions d'information et visites de terrains des actions du contrat	SMBVA	2012-16	0%	pm	-	-	-	-	-	-	-	-
1	D-206	Guide d'entretien des cours d'eau à destination des riverains	SMBVA	2012	100%	25 000 €	25 000 €	3 108 €	3 108 €	12%	1859	1115	-	744
2	D-207	Modules complémentaires du site internet	SMBVA	2013	100%	5 000 €	5 000 €	- €	2 015 €	40%	1263	823	-	450
Objectif 3 : Former pour ancrer la gestion équilibrée de l'eau sur le bassin versant						**98 750 €**	**67250 €**	**37 190 €**	**74 360 €**	**75%**	**22 776**	**22 308**	**-**	**24 276**
1	D-301	Cycles d'animation pédagogiques auprès des scolaires - 4 années scolaires	SMBVA	2012 à 2017	100%	78 750 €	47 250 €	37 190 €	74 360 €	94%	22 776	22 308	-	24 276
1	D-302	Formation des élus et acteurs socio-économiques relais de l'eau sur le territoire	SMBVA	2012-14	100%	20 000 €	20 000 €	Interne via CNFPT	Interne via CNFPT	0% interne	-	-	-	-
Objectif 4 : Mettre en œuvre, coordonner et suivre le contrat de rivière						**862 000 €**	**490 000 €**	**254 231 €**	**568 425 €**	**66%**	**251 727**	**144 292**		**173 363**
1	D-401	Définition d'une stratégie foncière pour la mise en œuvre opérationnelle des actions du contrat de rivière	SMBVA	2012-16	100%	105 000 €	55 000 €	interne	interne	0% interne	-	-	-	-
1	D-402	Assurer la mise en œuvre du contrat en lien avec les outils d'aménagements du territoire (SCOT, PPT, PLU, …)	SMBVA	2012-16	50%	interne	interne	interne	interne	0% interne	-	-	-	-
1	D-403	Bilan mi-parcours du contrat de rivière et suivi des indicateurs	SMBVA	2014	100%	20 000 €	20000 €-	interne	interne	0% interne	-	-	-	-

Prio-rité	n°	Action	Maitre d'ouvrage	Planification initiale	Avancement technique	Montant prév. (€ HT) 2012-17	Montant prév. (€ HT) 2012-14	Dépenses engagée au 31/12/14 (€ HT)	Dépenses engagée au 31/12/17 (€ HT)	Taux d'eng. financier / prév. 2012-17	Aides versées Agence de l'eau	Aides versées Conseil Régional	Aides versées Dep 73/74	Maitre d'ouvrage – TTC (hors FCTVA)
1	D-403	Bilan final du contrat de rivière et suivi des indicateurs	SMBVA	2017	100%	50 000 €	-	- €	interne	-	-	-	-	-
1	D-404	Poste de chargé de mission	SMBVA	2012-16	100%	325 000 €	195 000 €	166 895 €	342 499 €	105%	148 712	85 276	-	108 511
1	D-404	Poste de technicien	SMBVA	2012-16	100%	280 000 €	168 000 €	82 451€	221 041 €	79%	100 573	59 016		61 452
1	D-404	Poste technicien - investissement (ordinateurs, logiciels, …)	SMBVA	2012	100%	7 000 €	7 000 €	4 885 €		70%	2 442		-	3 400
1	D-404	Poste agent administratif	SMBVA	2012-16	100%	75 000 €	45 000 €	- €		-	-	-	-	-
			Total D			**1 310 300 €**	**891 900 €**	**302 142 €**	**655 521 €**	**50%**	**286 332 € 43%**	**170 752€ 26%**	**-**	**202 032 € 31%**

Objectif 1 : Assurer un suivi écologique

>Rappel des objectifs du contrat :

- Poursuivre le développement des connaissances sur l'ensemble du bassin sur les espèces indicatrices de la qualité des cours d'eau et sur les caractéristiques physiques des cours d'eau (habitats, régimes thermiques, …) afin de cibler les facteurs limitants le développement de certaines espèces.

>Bilan des actions de l'objectif 1 :

Le suivi thermique intégré dans le cadre de l'étude piscicole (D-101) a été engagé début 2014. Un réseau de 25 sondes thermiques immergées a été installé par le SMBVA entre mars 2014 et fin 2017, sur le bassin du Doron de Beaufort et de l'Arly médian.

L'opération de suivi des populations piscicoles par transpondeurs (D-102) a été recalibrée par rapport au projet initial inscrit au contrat de rivière. Cette action a été recentrée sur le secteur prioritaire vis-à-vis de la stratégie de restauration de la continuité, c'est-à-dire sur l'axe Chaise aval – Arly aval. Ce secteur intègre en effet plusieurs ouvrages dont le seuil des Mollières, le seuil Lallier, les 3 seuils de Marthod et le seuil du Pont de Venthon. Ce suivi a été reporté dans l'attente de la réalisation des travaux de restauration de la franchissabilité sur tous les ouvrages (seuil Mollières et Marthod en cours).

Compte tenu des multiples perturbations (crue de mai 2015 et travaux post crue (2015 à 2018) qui ont touché certains tronçons de cours d'eau (Arly médian et aval) et du retard pris dans l'aménagement de certains ouvrages, l'étude piscicole prévue en fin de contrat n'a pas été réalisée.

>Perspectives, enjeux, priorités d'actions :

Suite à la finalisation des travaux de restauration de la continuité, il sera opportun de réaliser une nouvelle étude diagnostic piscicole intégrant les suivis au niveau des ouvrages, sur les zones stratégiques (conf Arly-Chaise). Le maintien de l'équipe d'animation est essentiel à la mise en œuvre de la compétence et des actions prioritaires visant à restaurer le bon état des masses d'eau.

Objectif 2 : Informer, sensibiliser et accompagner les acteurs locaux

>Rappel des objectifs du contrat :

- **Informer des problématiques, des objectifs et de l'avancement des actions du contrat de rivière,** sur la base des outils existants : lettre d'information (5 n°, 1/an), site internet, fiches boite à outils (10 n°) et sur la base d'outils à créer : panneaux d'informations, newsletters – de manifestations locales. Cibles : acteurs locaux, gestionnaires, partenaires, usagers, grand public
- **Associer les acteurs locaux à la mise en œuvre des actions du contrat**, par l'organisation pour les principales opérations de réunions d'informations, visites de chantiers, mise en place de panneaux d'informations. Chaque opération fera l'objet d'un communiqué de presse et sera diffusé. Le site internet du contrat sera également mis à jour. Cibles : acteurs locaux, gestionnaires, partenaires, usagers
- **Accompagner les acteurs locaux, informer et sensibiliser sur les modes de gestion et bonnes pratiques.** Ce travail sera réalisé sous formes de réunions thématiques, de visites terrains, de chantiers participatifs et par l'édition et la diffusion de documents d'informations existants ou à créer. Plusieurs thématiques pourront être abordées : entretien des boisements de berges, espèces exotiques, gestion des eaux pluviales, transport solide, ressources en eau, …. Cibles : acteurs locaux, gestionnaires, usagers.

>Bilan des actions – objectif 2 :

Les outils développés en phase préalable du contrat ont été réutilisés et d'autres supports ont été développés :

- **Lettre d'information** : cible : grand public – publication n°1 en juin 2009, n°2 en mars 2012 n°3 en juillet 2014 et diffusion à 26 400 exemplaires dans toutes les boites aux lettres des communes du bassin versant – ce document permet de communiquer sur l'avancement des opérations inscrites au contrat.
  Mise en place en 2016 du module newsletter sur le site internet. Le choix a été fait de substituer la version papier à la version numérique.
- **Fiches techniques : boite à outils** cible : élus et acteurs locaux.
  Cette fiche doit permettre de répondre aux problématiques récurrentes. Publication de plusieurs numéros : la Renouée du Japon (juin 2009), Droits et devoirs des riverains (déc. 2009), Dépôts sauvages en berges (mai 2012), le SMBVA (déc. 2014), les zones humides (déc. 2014), pollutions accidentelles (nov. 2015), travaux en rivière et réglementation (déc. 2016).
- **Site web** : www.riviere-arly.com, mise à jour mensuelle par l'équipe du SMBVA. Depuis sa mise en ligne en janvier 2011, la fréquentation du site a augmenté de + 66% avec une moyenne de 1000 visiteurs par mois.
  En 2016 refonte de la page d'accueil, mise en place d'une rubrique actualités et d'une carte interactive. Ces modules permettent d'informer plus facilement le public sur les actions en cours.
- **Guide d'entretien des cours d'eau à destination des riverains** : cible : acteurs locaux, élus, riverains. Ce guide illustré de 15 pages a été édité en 2013 à 8 000 exemplaires. Ce document est mis à disposition dans les collectivités ou distribué sur le terrain lors de rencontre de riverains ou en réunion. C'est un outil utile et apprécié.

- **Panneaux d'information sur les chantiers** conçus par le SMBVA pour les maitres d'ouvrages d'opération. Ex : Travaux d'entretien des boisements de berges, travaux de restauration de la franchissabilité piscicole du seuil Lallier, …
  L'objectif est de réaliser un panneau par site ou opération**.**

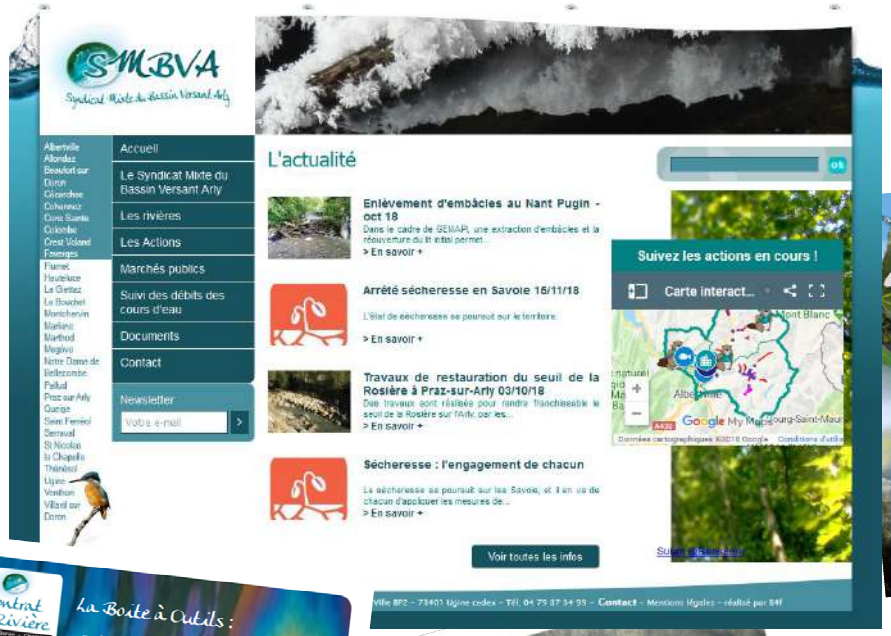

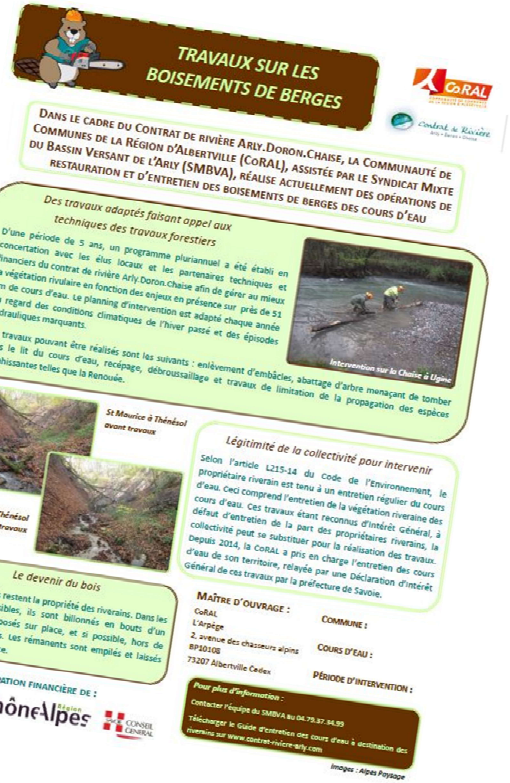

Exemples de supports : Fiche Boite à outils, guide riverains, panneau chantier, site web.

Actions non engagées
Certaines actions (animation participation à des manifestations locales, exposition itinérante sur l'eau, réunions d'informations et visites de terrain des actions du contrat) n'ont pas été engagées notamment du fait de la taille restreinte de l'équipe (2.5 ETP) et faute de temps. La priorité a été donné aux actions de communication courante (presse, site web ; newsletter, panneau d'information chantier).

Objectif 3 : Former pour ancrer la gestion équilibrée de l'eau sur le bassin

>Rappel des objectifs du contrat :

- **Sensibiliser et former les scolaires vis-à-vis des enjeux locaux de la préservation des milieux aquatiques et des ressources en eau.** La cible principale constitue les établissements de cycles primaires, les enfants constituent en effet un public prioritaire. **L'objectif est de toucher près de 2 000 enfants, soit près de 75 classes par des cycles d'animation de 3 demi-journées, à 15 classes par an pendant la durée du contrat.** Les établissements secondaires (collèges et lycées) pourront sur demande, faire l'objet d'animations ponctuelles par l'équipe technique du contrat.

PROTECTION

Le cycle de l'eau à l'école élémentaire

C'est sur la base du volontariat que six classes de l'école élémentaire de la Plaine de Conflans participe durant cette année scolaire 2013/2014 au programme d'animation axé sur l'eau et les milieux aquatiques du territoire dispensé par la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature Haute-Savoie. Deux animatrices ont déjà rencontré les classes de CP, CE1, CE2, CM1, CM2 et CLIS. Maquettes pour la compréhension, jeux et puzzle pour l'aspect ludique, tout est pensé pour inviter chaque enfant à s'interroger sur son environnement et en particulier sur l'eau : son trajet, son rôle et celui du milieu, comment la protéger… ? Des découvertes par étapes en classe ou chez soi seront accompagnées de sorties sur le terrain. Une quinzaine d'autres classes sur les 26 communes du bassin versant Arly bénéficieront également de cette sensibilisation dans le cadre du contrat de rivière Arly-Doron-Chaise.

Aller + loin : www.frapna-haute-savoie.org

- **Former les élus, agents des collectivités territoriales et acteurs socio-économiques** sur des thématiques qui seront à définir en fonction des attentes locales.
- **Favoriser la mise à disposition et la mutualisation des données existantes sur les ressources et les milieux aquatiques** (études préalables du contrat, études locales) auprès des collectivités et des usagers.

>Bilan des actions – objectif 3 : formation

Toutes les opérations de formation ont été engagées. Le taux d'engagement financier de cet objectif sur la première partie du contrat est de 55%.

Actions engagées ou finalisées :
Les cycles d'animations pédagogiques portés par le SMBVA et réalisés par l'équipe pédagogique de la FRAPNA74 dans le cadre d'un marché à bon de commande.

- Sur l'année scolaire **2013/14** : **54 demi-journées d'animation réalisées, touchant 20 classes et près de 400 enfants**.
- Sur l'année scolaire **2014/15** : **56 demi-journées d'animation prévues, pour 23 classes et près de 450 enfants**.
- Sur l'année scolaire **2015/16** : **56 demi-journées d'animation réalisées, touchant 20 classes et près de 440 enfants**.
- Sur l'année scolaire **2016/17** : **56 demi-journées d'animation réalisées, touchant 20 classes et près de 450 enfants**.

Soit un total de 1740 élèves d'écoles volontaires de 25 communes, ayant bénéficiées de 222 demi-journées d'animations dans le cadre du contrat de rivière.

3 demi-journées maximum par classe et par année scolaire ont été proposées aux classes volontaires, avec des animations en classes et sur le terrain. Les thématiques développées autour de l'eau ont été adaptées aux demandes des enseignants. Ces cycles d'animations ont suscité un réel

succès toutes les animations proposées ont été réalisées et les écoles, enfants et élus ont fait part d'un retour très positif.

FLUMET

Les écoliers sensibilisés aux problèmes de l'eau menacée en quantité et en qualité

Lundi, durant toute la matinée les écoliers du village se sont penchés sur l'eau. Un atelier en salles de classe, la sortie sur le terrain étant prévue au printemps prochain. La docteure vétérinaire Isabelle Bernaud, Sébastien Wallemacq et Cécile Tournet, éducateurs nature et environnement de la Fregna Haute-Savoie, sont venus les sensibiliser aux nombreux problèmes de l'eau, cette richesse qui semble inépuisable mais qui est menacée, en quantité et en qualité.

Les élèves des classes maternelles ont découvert par des jeux sensoriels les éléments naturels que l'on trouve au bord d'une rivière et réalisé un tableau reconstituant cet environnement, minéral, végétal et animal.

Ceux de la grande section, du CP et du CE1 ont, sous une forme ludique, étudier les notions de gaspillage, de pollution et d'aménagement de l'eau. Ils ont aussi abordé la micro-faune des rivières en reconstituant quelques espèces grâce à des puzzles et en apprenant l'utilisation d'une clé de détermination.

Enfin les grands du CE2 et des CM1 ont travaillé sur la qualité de l'eau et leur particulièrement sur la détection et la lutte contre les pollutions des captages d'eau potable.

A partir d'observations et d'expériences, les enfants, très intéressés, ont mis en œuvre leur qualité de scientifiques en herbe et beaucoup appris sur l'eau, un élément indispensable à la vie.

Ces interventions se déroulent dans le cadre du Contrat rivière qui concerne les communes, ses syndicats et haut-savoyards du bassin versant de l'Arly.

Les plus jeunes ont réalisé un tableau sur les éléments naturels que l'on trouve au bord d'une rivière.

Vis-à-vis de la formation des acteurs locaux, une enquête a été réalisée en au cours du second semestre 2014 auprès des collectivités locales (mairies, EPCI, syndicats). Ce questionnaire a permis de recenser les besoins en formations et thématiques à aborder. Un programme de formation a été établi en partenariat avec le CNFPT. Ces formations ont été inscrites au catalogue de formation du CNFPT, dans le cadre de formations décentralisées. Le recrutement des formateurs a été pris en charge par le CNFPT.

5 thématiques ont été traitées :

- **Les cours d'eau du bassin versant Arly : fonctionnement, usages, gouvernance** – 19/05/14 à Ugine, 5 participants guides conférenciers de la FACIM,
- **Les alternatives possibles à la réduction des produits phytosanitaires** – 24/06/15 à Ugine, 20 participants agents de collectivités locales.
- **Les espèces invasives et les moyens de lutte contre leur propagation** – 22/06/15 à Ugine, 22 participants agents des collectivités et du TDL – Département 73
- **Entretien des boisements de berges** – 22/03/16 à Ugine, 19 participants agents des collectivités locales et syndicats/EPCI gestionnaires de cours d'eau
- **Prise en compte des zones humides dans les projets locaux** – 07/06/16 aux Saisies, 11 participants agents, DG, services urbanismes des collectivités locales.

Objectif 4 : Mettre en œuvre, coordonner et suivre le contrat de bassin

>Rappel des objectifs du contrat :

- Assurer la cohérence des actions du contrat de rivière et des orientations retenues dans les outils d'aménagement du territoire (SCOT, PLU, …) : suivi des démarches engagées sur le territoire.
- Définir et mettre en œuvre une stratégie foncière afin d'accompagner les collectivités locales chargées des opérations de restauration des milieux et afin d'assurer une préservation durable des espaces à enjeux (espaces de liberté, zones humides, …).
- Animer le contrat de rivière par le maintien du poste de chargée de mission et le renfort par un poste de technicien et d'agent administratif

- Suivi et évaluation du contrat de rivière par les outils d'évaluation de la procédure : suivi des indicateurs, bilan mi-parcours (2014) et bilan de fin de contrat (2017).

>Bilan des actions :

Un travail initial avait été réalisé en 2011 dans le cadre de l'intégration des trames vertes et bleues au SCOT ARLYSERE. Ces contacts sont à redévelopper et à renforcer.
Le volet diagnostic de la stratégie foncière pour la mise en œuvre des actions du contrat de rivière a été réalisé par le SMBVA en 2013.
L'équipe technique du SMBVA a été étoffé début 2013, avec une équipe qui se compose de 2.5 ETP, 1 poste de chargée de mission/ responsable de

structure, 1 poste de technicienne de rivière et ½ poste d'assistante administrative. La chargée de mission a été titularisée sur son poste. Dans le cadre de la mutualisation, le SMBVA bénéficie des services comptabilité et ressources humaines de la Mairie d'Ugine. Le siège du SMBVA se situe à la mairie d'Ugine.
Avec la prise de compétence GEMAPI, l'équipe a été renforcée, avec la mise en place d'un poste de chargé de mission prévention des inondations.

Les bilans du contrat ont été réalisés en interne par le SMBVA :
- bilan mi-parcours du contrat de rivière en 2014
- bilan final du contrat fin 2018. Du retard a été pris pour la réalisation du bilan du contrat de rivière dans la mesure où le SMBVA s'est pleinement investit dans la structuration et la mise en place de la compétence GEMAPI en 2017 et 2018.

>Bilan de l'objectif 4 :

Toutes les opérations ont été engagées.
Le taux d'engagement financier s'élève à 66% du fait :

- de la réalisation en interne, de plusieurs opérations en interne par l'équipe du SMBVA (stratégie foncière, études bilans),
- par le retard de la création du SMBVA ayant reporté d'une année le recrutement du poste de technicien de rivière et d'assistante administrative.

3/ Volet D : Gestion concertée, information et sensibilisation vers une gestion durable de l'eau du territoire : perspectives, enjeux

Au-delà de la mise en œuvre technique des opérations, la réussite des actions menées passe par l'appropriation de la démarche par les acteurs locaux et usagers de l'eau sur le bassin versant. Dans le cadre de la nouvelle démarche qui sera engagée, il est nécessaire de poursuivre le travail d'information et de sensibilisation sur les actions menées auprès des acteurs locaux, partenaires mais aussi du grand public sous forme des outils opérationnels existants :

- site web : www.riviere-arly.com,
- newsletter,
- contact presse locale,
- fiches boites à outils,
- panneau de chantier et information.

Ces actions réalisées en interne par l'équipe du SMBVA sont réalisées à moindre coût.

Le maintien de l'équipe d'animation est essentiel à la mise en œuvre de la compétence et des actions prioritaires visant à restaurer le bon état des masses d'eau.

Suite à la finalisation des travaux de restauration de la continuité piscicole, il sera opportun de réaliser une nouvelle étude diagnostic piscicole intégrant les suivis au niveau des ouvrages, sur les secteurs stratégiques : Arly aval et confluence Chaise.

3/BILAN GLOBAL DU CONTRAT

3.1/ BILAN GLOBAL TECHNIQUE ET FINANCIER

>Taux d'engagement technique des actions du contrat de rivière – Bilan final

Actions terminées	58 – 45%
Actions engagées	28 – 22%
Actions non engagées	38 – 29%
Actions suspendues	5 – 4%
Total	129

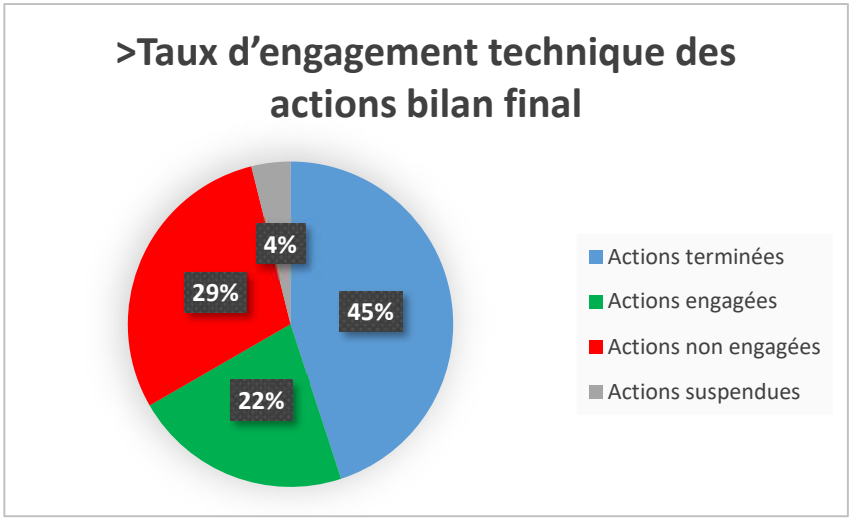

>Taux d'engagement financier :

Etat d'avancement bilan final :	Montant inscrit € HT 2012-17	Montant inscrit € HT 2012-2014	Montant réel engagé € HT au 31/12/14	Taux d'engag. financier 2012-14	Montant réel engagé € HT au 31/12/18	Taux d'engag. financier 2012-17	Aide Agence de l'eau RMC	Aide Région	Aide Dep73	Aide Dep74	Autre	Maitre d'ouvrage TTC (hors FCTVA)
Volet A : Améliorer la qualité des eaux	36 357 553	29 647 533	27 886 538	94%	42 258 369	116%	5 498 648	16 594	52 891	78 163	6 638	44 790 818
A1 : poursuivre les efforts de lutte contre la pollution domestique	24 150 733	20 517 533	12 945 534	63%	22 171 121	92%	5 009 244 **19%**	-	45 090 **0,2%**	78 163 **0.3%**	0	21 206 964 **80%**
A2 : Lutter contre les pollutions industrielles	9 190 000 €	9 130 000 €	14 839 680	163%	19 985 924	217%	472 889 **2%**	-	-	-		23 510 220 **98%**
Volet A3 : Lutter contre les pollutions agricoles	3 016 820 €	-	101 324	3%	101 324	3%	16 515 **14%**	16 594 **14%**	7 801 **6%**	-	6638 **5%**	73 635 **61%**
Volet B : Restaurer les milieux aquatiques dégradés	6 325 929 €	3 041 242 €	849 818 €	27%	2 321 906 €	37%	991 870	489005	70550	64408	-	1 155 530
B1 : Restaurer les milieux aquatiques dégradés	5 274 105 €	2 570 018€	748 003 €	29%	2 144 277	41%	908 054 **35%**	458029 **18%**	70 550 **3%**	64 408 **3%**	-	1 074 142 **42%**
B2 : Prise en compte et préservation des ZH	516 824 €	211 224	88 789	42%	164 603	32%	83 816 **42%**	30 976 **16%**	-	-	-	65 757 33%

B3 : Gérer les risques d'inondations	535 000 €	260 000 €	13 026 €	5%	13 026 €	2%	0	0	0	0	0	15 631 **100%**
Volet C : Gérer les ressources	223 000 €	223 000 €	61 796 €	28%	67 595 €	30%	39 360 **48%**	22 463 **28%**	0	0	0	19 389 **24%**
Volet D : Informer et sensibiliser	1 310 300 €	891 900 €	302 142 €	34 %	655 521 €	50%	286 322 € **43%**	170752 **26%**	0	0	0	202 032 € **31%**
Bilan mi-parcours du contrat - Total	**44 216 782**	**-**	**29 313 295**	**-**	**45 303 391**	**102%**	**6 816 210 12.6%**	**698813 1.3%**	**123441 0.2%**	**142571 0.3%**	**6638 0%**	**46 167 769 85.6%**

102% du volume financier inscrit en début du contrat a été réalisés.

Ces investissements concernent principalement les travaux d'assainissement et de mise aux normes industrielles (volet A1 et A2).
Ces investissements très couteux ont un poids important dans le bilan financier et les taux de financement sont relativement faibles 20%-A1 et 2%-A2 par rapport aux prévisions initiales.

Le taux de réalisation financière des autres volets sont plus nuancés. Ces données sont à mettre en lien avec les taux de réalisation technique.

4.2/ FACTEURS DE REUSSITE ET DIFFICULTES RENCONTREES

>Facteurs de réussite :

Mobilisation des élus - priorité à la restauration des ripisylve
La mise en œuvre des actions de restauration du lit et des berges, par les plans pluriannuels de restauration des boisements de berges et lutte contre les invasives a bénéficié d'une large approbation des élus locaux, compte tenu de l'état dégradés des cours d'eau. Les outils opérationnels ont été mis en œuvre sur la quasi-totalité du bassin versant (plan de gestion, DIG, actions d'information et de sensibilisation des riverains).

Contraintes réglementaires et financières
Le cadre réglementaire et la dégressivité des aides, sont 2 facteurs ayant favorisé la mise en œuvre d'opérations de restauration de la continuité écologique, d'assainissement et de lutte contre les pollutions industrielles.

Travail de concertation
Le suivi des actions par les comités de suivi réunissant acteurs locaux, services de l'état, partenaires techniques et financiers contribue largement au bon déroulement des projets. La concertation facilite l'anticipation de certaines contraintes et la conciliation des attentes des différents partenaires.
La concertation est également mise en œuvre afin de permettre une appropriation par les acteurs locaux de certaines problématiques (ex prise en compte des zones humides).

Appropriation des outils d'information et succès des actions de sensibilisation :
Bonne appropriation par les acteurs locaux des outils mis en place : site web, fiches boite à outils, guide technique riverains. Succès de l'action d'animation pédagogique auprès des scolaires avec appui des élus, reconduite.

>Difficultés rencontrées :

Retard pris dans la mise en œuvre de la programmation du contrat de rivière
Compte tenu des délais complémentaires imprévus nécessaires à la création du SMBVA initialement prévu mi 2012 et créé début 2013, du retard a été pris dans l'animation et la mise en œuvre de la programmation 2012. L'équipe technique n'a pu être renforcée qu'à partir de mars 2013 avec le recrutement de la technicienne de rivière.
Le retard pris dans la mise en œuvre de la programmation s'explique aussi par la période de réserve électorale puis l'installation des nouvelles équipes municipales et intercommunales (septembre 2013 à juin 2014). Ce facteur est d'autant plus important que les actions inscrites au contrat sont réalisées sous maitrises d'ouvrage des collectivités locales.

Bonification des aides : impactant la mise en œuvre des actions
Le système de bonification mis en place par l'Agence de l'eau dans le cadre de son 10ème programme d'aide a été source de confusion et a entrainé la perte pour les maitres d'ouvrages de subventions (programmation 2013/14) pour plusieurs raisons :

- le dispositif a été mal intégré, car non formalisé (pas de fléchage précis d'actions ouvrant droit à bonification globale en 2013 puis par maitres d'ouvrages en 2014).
- les objectifs fixés en termes de délais, afin d'acquérir les bonus, ont été difficiles à atteindre compte tenu de la complexité de certaines actions,
- les compensations ont été conditionnées sur plusieurs actions relevant de maitres d'ouvrages différents,
- pour la bonification par maitres d'ouvrage : certains territoires ne disposent pas d'opérations ouvrant droit à des bonifications (ex Beaufortain).

Cette perte de subventions a entrainé soit le report d'opération, soit la réalisation partielle des actions.

Diversité des maitrises d'ouvrages nécessitant un travail d'animation renforcé du SMBVA
La diversité des maitrises d'ouvrages pourrait induire une capacité d'investissement supérieur favorable à la mise en œuvre des actions inscrites au contrat de rivière, toutefois la mobilisation des maitres d'ouvrage nécessite un travail d'animation important pour le SMBVA, notamment au niveau de collectivités peu sensibilisés aux enjeux liés aux cours d'eau. Ce travail d'animation concerne le volet technique, administratif et financier, en amont des projets et tout au long de leur mise en œuvre.

Non financement des opérations du volet B3 concernant la gestion des risques d'inondations
Les opérations du volet B3 ne sont pas financées dans le cadre du contrat de rivière. La mise en œuvre de ces opérations nécessite la mobilisation d'autres crédits plus complexes à obtenir dans la mesure où le bassin n'est pas couvert par un outil spécifique type PAPI permettant une prise en compte de la problématique ouvrages et inondations.

Les priorités des financements des partenaires dans le cadre du contrat de rivière sont mal perçues et suscitent parfois une incompréhension des acteurs locaux, vis-à-vis du non financement des actions du volet B3, notamment pour les actions présentant des enjeux forts (protection personnes, biens).

Retard pris dans la constitution de l'étude bilan du contrat de rivière
L'échéance du contrat de rivière fin 2017 aurait dû déclencher la réalisation de l'étude bilan du contrat en 2018.
Compte tenu des contraintes réglementaires liées à l'obligation de la mise en place de la compétence GEMAPI au 01/01/2018, l'étude bilan a été repoussée à fin 2018.
Au cours de l'année 2017, une étude de structuration de la compétence GEMAPI a été réalisée sur le territoire ARLYSERE et sur le bassin versant Arly. Cette étude a permis d'aborder sur les aspects techniques (diagnostic du territoire), administratifs (compétences existantes, …), juridiques et financier (moyens de financement de la compétence).
L'année 2018 a ensuite permis de mener la procédure de modification statutaire du SMBVA, de renforcer l'équipe technique et de mettre en place les outils nécessaires à la prise et à l'exercice de la compétence : marchés publics de travaux, DIG, système d'astreinte, ….

L'étude bilan a été réalisée au cours du 2ème semestre 2018, en interne par l'équipe technique du SMBVA.

5/CONCLUSION

Ce bilan du contrat de rivière Arly.Doron.Chaise montre que 45% des actions initialement prévues sont terminées et 22% engagées. 102% de l'enveloppe financière a été consommée, avec toutefois un fort poids des actions liées aux travaux d'assainissement collectifs et à la mise aux normes industrielles.

Le bilan montre un avancement variable des différents volets.

Sur le volet A1 assainissement collectif, les travaux structurants nécessaires à la résorption de points noirs (Val d'Arly, UDEP Marlens, réseaux Ugine, rejets St Ferréol, réseau Megève et Praz sur Arly) ont été réalisés ou sont engagées.

Le volet lié à la lutte contre les pollutions agricole n'a pas été engagé et repose en premier lieu sur la mise en place d'un dispositif support d'animation territorial. Il semble que le SMBVA ne soit pas le meilleur animateur pour accompagner ces projets, d'autres organismes, par leurs champs de compétences et leurs réseaux sont mieux positionnés.
Le volet lié aux pollutions industrielles a été engagé conformément à la programmation initiale.

Le volet de restauration des milieux aquatiques est marqué en premier lieu par l'achèvement de la structuration des maitres d'ouvrages locaux dans le cadre de l'entretien des lits et berges des cours d'eau. Cette structuration a permis d'anticiper la mise en place de la compétence GEMAPI par les outils opérationnels mis en place (plan de gestion, DIG concernant l'entretien des boisements de berges et des invasives ou d'un dispositif d'animation et de sensibilisation des riverains).

Dans la continuité des actions engagées sur la structuration des outils, il est nécessaire de poursuivre la mise en œuvre les programmations de travaux d'entretien et de restauration globale des cours d'eau et des ouvrages de prévention des inondations. Ces programmes intègrent la gestion des ripisylve, des invasives, l'entretien sédimentaire courant et le suivi des profils en long des cours d'eau.

Plusieurs opérations de restauration des milieux aquatiques / restauration des espaces de bon fonctionnement (objectif 3) n'ont pas été engagées, n'étant pas prioritaires pour les EPCI maitres d'ouvrage en dépit du travail d'animation et d'accompagnement réalisé par le SMBVA. La mise en place de la compétence GEMAPI va permettre de faciliter la mise en œuvre des opérations prioritaires constituant des points noirs à traiter.

Dans la continuité des actions engagées, la restauration des milieux aquatiques reste un enjeu important à l'échelle du bassin versant :

- **restauration des lits et berges dégradées et instables, confortées avec des carcasses de véhicules ou anciennes décharges** : plusieurs points noirs sont encore à traiter :
    - Arly amont sur Megève et Praz sur l'Arly,
    - Arrondine au niveau de la base de loisirs
    - Chaise décharge de la Serraz à Ugine
- **restauration de la continuité piscicole sur les secteurs à enjeux** :
    - Arly amont entre Megève et Praz sur Arly,
    - Arly aval entre Ugine et Albertville,
    - Chaise médiane sur la plaine des Bossons,

Vis-à-vis des impacts des aménagements hydroélectriques, sur le bassin du Doron de Beaufort, l'enjeu est de poursuivre la réflexion sur les mesures à mettre en œuvre afin de limiter la fermeture des lits.

Les opérations de restauration de la continuité et de gestion sédimentaire ont été réalisées conformément à la programmation. Le plan de gestion du Glapet a permis de définir un programme d'aménagement important à mettre en œuvre.

Le volet B3 concernant la gestion des inondations n'a pas été mis en œuvre faute de financement dans le cadre du contrat de rivière. Dans la continuité des actions du cadre du contrat de rivière, plusieurs opérations restant à mettre en œuvre (plan d'aménagement du Glapet, restauration de la confluence du Nant Bruyant, plan de gestion du canal Lallier…). Sans compter l'évolution du contexte réglementaire avec l'exercice de la compétence GEMAPI qui rend obligatoire la régularisation des systèmes d'endiguement (10 systèmes du le bassin versant).

2 grands enjeux se dégagent :

- Restauration des milieux aquatiques,
- Prévention des inondations.

Il pourrait être opportun de mettre en place un ou plusieurs outils contractuels adaptés à ces enjeux, afin de permettre la mise en œuvre de ces actions.
Les actions prioritaires sont reprises dans le tableau figurant en annexe1.

Annexe 1 : Ebauche du programme d'actions restauration des milieux aquatiques et prévention des inondations – Bassin versant Arly

Enjeux	Etat avancement suite au contrat de rivière	**Enjeux actuels**	Actions	Cours d'eau masse d'eau	Coût HT	Etude, aniamtion	Travaux et maitrise d'œuvre	Maitre d'ouvrage	Programamtion	*Remarque*	Outil de référence	Pgme mesures prioritaires SDAGE 2016-21
POURSUITE DE LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES- « poursuite des actions mises en œuvre dans le cadre du contrat de rivière afin de …. »	>Structuration de la maitrise d'ouvrage sur le territoire, mise en place de DIG sur la quasi-totalité du bassin versant, DIG globale de l'entretien global des cours d'eau déposé sur l'ensemble du bassin versant en	**>Des cours d'eau restant à restaurer (risques hydrauliques, perte biodiversité, fonctionnalités non assurées)** *Cadre réglementaire: DIG 2018 d'entretien globale des cours d'eau du bassin versant Arly: intégrant la gestion des boisements de berges, des invasives et la gestion sédimentaire*	Travaux de restauration des boisements de berges - programmations annuelles 2019-2023	BV	70000/an		X	SMBVA	2019-23		SDAGE 2016-21	
			Travaux de lutte contre la propagation des invasives - programmations annuelles 2019-2023	BV	50000/an		X	SMBVA	2019-23		SDAGE 2016-21	
	Plan de gestion sédimentaire réalisé dans le cadre du contrat de rivière et mis en œuvre ponctuellement par les EPCI pour le biais de dossier de déclaration ponctuels, nécessité de déposer une DIG facilitant les interventions		Travaux de gestion sédimentaire des cours d'eau et des ouvrages relavant de la compétence GEMAPI (ouvrages de régulation sédimentaire) - programmations annuelles 2019-23	BV	90000/an		X	SMBVA	2019-23		SDAGE - pdm 2016-21	MIA0204 - Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau
	Suivi morphologique et topographique des lits à poursuivre		Mise en place de repères - jauges sédimentaires sur les zones à enjeux du plan de gestion	Arly amont - FRDR326a, Arly aval - FRDR326b	15 000 €		X	SMBVA	2019 - 2020		SDAGE - pdm 2016-21	MIA0204 - Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau
			Suivi de l'évolution morphologique des cours d'eau (levés topo et analyses)	BV	30000/5 ans	X		SMBVA	2019-2023		SDAGE - pdm 2016-21	MIA0204 - Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau
	Nouvelle problématique	**>Des sites encore très dégagés, impactant les milieux aquatiques : berges, sites de décharges en bordure de cours d'eau**	Restauration de la Chaise au niveau de la décharge de la Serraz à Ugine	Chaise - FRDR11525	75 000 €		X	SMBVA/commune Ugine	étude 2019		SDAGE - pdm 2016-21	DEC0201 - Gérer les déchets de la collecte à l'élimination
	Nouvelle problématique		Restauration du Nant des Essertets au niveau de l'ancienne décharge, commune de Praz sur Arly	Arly amont - FRDR326a	à dét	X	X	SMBVA/commune Praz sur Arly	étude 2020		SDAGE - pdm 2016-21	MIA0202 - Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau et DEC0201 - Gérer les déchets de la collecte à l'élimination
	Etude AVP réalisé dans le cadre du contrat de rivière		**Restauration des berges de l'Arly à Megève**: restauration des berges	Arly amont - FRDR326a			X	SMBVA	étude PRO 2019	*opération du contrat de rivière + décharge de Megève face à la déchetterie*	SDAGE - pdm 2016-21	MIA0202 - Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau et DEC0201 - Gérer les déchets de la collecte à l'élimination
	opération inscrite au contrat de rivière mais non traitée faute de maitre d'ouvrage		Restauration des berges de l'Arrondine à Flumet base de loisirs	Arrondine - FRDR364			X	SMBVA	étude 2020		SDAGE - pdm 2016-21	MIA0202 - Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
	opération définie dans le cadre du plan de gestion des matériaux	**>Regain de fonctionnalité des cours d'eau sur des secteurs à enjeux**	Restauration de la capacité du lit de l'Arly à Megève - stade de foot	Arly amont - FRDR326a			X	SMBVA/commune de Megève			SDAGE - pdm 2016-21	MIA0202 - Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
	Etudes réalisées en 2018 dans le cadre de l'appel à projet GEMAPI		Travaux d'aménagement de la confluence du Nant Bruyant	Doron - FRDR363	200 000 €		X	SMBVA	étude PRO 2019		SDAGE 2016-21	
	Arrêté prefectoral modifiant la consigne de chasse, signé en avril 2015, protocole de suivi des chasses défini mais non mis en œuvre du fait des nombreux travaux post crue mai 2015 mis en œuvre à l'aval du barrage (suivi faussé)	**>suivi de l'impact des aménagements hydroéléctriques sur les cours d'eau**	Impact des chasses du barrage des Mottets	Arly aval - FRDR326b		X		EDF		Impact des chasses du barrage des Mottets? Quelle suite donnée? Actuellement arr^ét pref DREAL dégogeant à la consigne de chasse jusqu'en 2019? Suite?	SDAGE - pdm 2016-21	MIA0204 - Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau
	Ouvrage inscrit au contrat de rivière mais non traité	**>Restauration de la continuité des cours d'eau sur des ouvrages liste 2**	Travaux de restauration de la continuité piscicole sur le seuil de la scierie de la Cours à Flumet, dévalaison - ouvrage liste 2	Arly amont - FRDR326a			X	Propriétaire, M. Rey	à dét.	*échéances réglementaires 2018-2023, classement liste 2*	SDAGE - pdm 2016-21	MIA0301 - Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiements)
	Ouvrage inscrit au contrat de rivière étude économique non concluante, orientation vers arasement		Travaux de restauration de la continuité du seuil du barrage jiguet sur l'Arrondine à Flumet - ouvrage liste 2	Arrondine - FRDR364			X	Propriétaire, M. Joly	à dét.	*échéances réglementaires 2018-2023, classement liste 2*	SDAGE - pdm 2016-21	MIA0301 - Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiements)
	Etudes AVP établies dans le cadre du contrat de rivière		Travaux de restauration de la continuité piscicole sur le seuil Prariand (ROE 201137) et 2 seuils Apertet (ROE 55308) et (ROE55307), sur l'Arly à Megève - ouvrage liste 2	Arly amont - FRDR326a			X	SMBVA	étude PRO 2019, consultation maitrise d'œuvre janvier 2019	*échéances réglementaires 2018-2023, classement liste 2*	SDAGE - pdm 2016-21	MIA0301 - Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiements)
	Etudes AVP établies dans le cadre du contrat de rivière		Travaux de restauration de la continuité piscicole sur le seuil de l'Ile à Praz sur Arly-ouvrage liste 2	Arly amont - FRDR326a			X	Commune de Praz sur Arly, gestionnaire réseau AEP	à dét.	*échéances réglementaires 2018-2023, classement liste 2,* ***demande réévaluation de la Franchissabilité par AFB***	SDAGE - pdm 2016-21	MIA0301 - Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiements)

	Ouvrage inscrit au contrat de rivière mais non traité		Travaux de restauration de la plaine des Bossons et restauration de la continuité piscicole sur les seuils prioritaires des Bossons sur la Chaise- ouvrage liste 2	Chaise - FRDR11525			X	CCSLA	à dét.	*échéances réglementaires classement liste 2*	SDAGE - pdm 2016-21	MIA0301 - Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments), MIA0202 - Realiser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
Prévention des risques d'inondations	Plan de gestion du gestion du Glapet établi dans le cadre du contrat de rivière, plan de gestion à mettre en œuvre, forte exposition des secteurs étudiés dans le plan de gestion	**Poursuivre les actions engagées sur le volet morphologie et inondation : aménagement visant à réduire la vulnérabilité du territoire**	Plan de gestion du Glapet - mise en œuvre du scénario 2bis	Glapet - FRDR10582	1 600 000 €	X	X	SMBVA	2019-2023		SDAGE - pdm 2016-21 PGRI	MIA0202 - Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
	Etude PRO et dossier réglementaire déposé par la commune d'Ugine		Aménagement de la plage de dépôts du Nant Trouble	Chaise - FRDR11525			X			*? Opportunité?*	SDAGE PGRI	
	Problématique nouvelle, identifiée quite à la crue de mai 2015 et suivantes	**>Regain de fonctionnalité des cours d'eau sur des secteurs à enjeux**	Restauration de la confluence Arly Chaise au niveau du pont de l'Ile à Ugine, réduction du risque de débordement	Arly aval - FRDR326b			X	à dét.		*UGITECH/HARSCO, voie de circulation dans DPF, risque de débordements sur le secteur de l'Ile*	SDAGE - pdm 2016-21 PGRI	MIA0204 - Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau
	Mise en œuvre du plan de gestion du canal Lallier - 2018		Travaux du plan de gestion du canal Lallier	Arly aval - FRDR326b			X	SMBVA			SDAGE - pdm 2016-21 PGRI	MIA0204 - Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau
	Reconnaissance préalable des ouvrages de prévention des inondation par le SMBVA et HYDRETUDES dans le cadre de l'étude de structuration de la compétence GEMAPI en 2017	**Régularisation des ouvrages de prévention des inondations dans le cadre du décret digues 2015: contitution et dépôt des dossiers d'autorisation des ouvrages**	Dossier d'autorisation des systèmes d'endiguement et aménagement hydrauliques - décret digue 2015			X		SMBVA		*décret digue 2015: échéances classe C à 2021*	PGRI	
			liste des ouvrages - définition de la stratégie de classement en cours:			X				*décret digue 2015: échéances classe C à 2021*	PGRI	
			Arly - système d'endigement de la fonderie, RG Arly Albertville	Arly aval - FRDR326b	25 000 €	X		SMBVA / Etat à dét		*décret digue 2015: échéances classe C à 2021*	PGRI	
			Chaise - Nant Croex - système d'endiguement - Ugine	Chaise - FRDR11525	25 000 €	X		SMBVA		*décret digue 2015: échéances classe C à 2021*	PGRI	
			Chaise - Nant Pugin - système d'endiguement - Ugine	Chaise - FRDR11525	25 000 €	X		SMBVA		*décret digue 2015: échéances classe C à 2021*	PGRI	
			Chaise - Nant Trouble - système d'endiguement - Ugine	Chaise - FRDR11525	25 000 €	X		SMBVA		*décret digue 2015: échéances classe C à 2021*	PGRI	
			Arly - rui les Chapelles système d'endiguement Ugine	Arly aval - FRDR326b	25 000 €	X		SMBVA		*décret digue 2015: échéances classe C à 2021*	PGRI	
			Doron de Beaufort - système d'endiguement les Palisses - Beaufort	Doron - FRDR363	25 000 €	X		SMBVA		*décret digue 2015: échéances classe C à 2021*	PGRI	
			Doron de Beaufort - système d'endiguement le Planey - Beaufort	Doron - FRDR363	25 000 €	X		SMBVA		*décret digue 2015: échéances classe C à 2021*	PGRI	
			Doron de Beaufort - système d'endiguement les Carroz- Beaufort	Doron - FRDR363	25 000 €	X		SMBVA		*décret digue 2015: échéances classe C à 2021*	PGRI	
			Doron de Beaufort - système d'endiguement Domelin- Beaufort	Doron - FRDR363	25 000 €	X		SMBVA		*décret digue 2015: échéances classe C à 2021*	PGRI	
			Doron de Beaufort - système d'endiguement Cudray- Villard/D	Doron - FRDR363	25 000 €	X		SMBVA		*décret digue 2015: échéances classe C à 2021*	PGRI	
	Ouvrages transferés avec la compétence GEMAPI, étaient gérées par les communes ou EPCI		Entretien des ouvrages : plages de dépôts, digues, aménagements hydrauliques	BV	à dét.		X	SMBVA			PGRI	
Amélioration de la qualité des cours d'eau	cf bilan contrat de rivière 2012-17 sur volet A + conclusions de la campagne d'analyse de la ualité des eaux de l'Arly 2017 (Dép 73)	**Amélioration de la qualité des cours d'eau**	Identification des causes de dégradation de la qualité des eaux (N, P) de l'Arly dans les gorges de l'Arly	Arly aval - FRDR326b								
			Identification des causes de dégradation de la qualité des eaux de la Chaise à Ugine	Chaise - FRDR11525								
			pbtiq métaux sur Albertville	Arly aval - FRDR326b								
Restauration des zones humides	Plan d'action des zones humides de Praz sur Arly réalisé dans le cadre du contrat de rivière	**Restauration des zones humides**	plan d'action communal Praz sur Arly	Arly amont - FRDR326a				SMBVA	2019		SDAGE 2016-21	
Animation	Equipe opérationnelle	**Mise en œuvre des compétences du syndicat: animation et GEMAPI**	Postes responsable, techncien de rivière, chargé de mission prévention des inondations	BV				SMBVA				

Annexe 2 : Tableau de synthèse des objectifs du SDAGE 2016-21 et programme de mesures prioritaires – bassin versant Arly

Sous Bassin	Cours d'eau	Code de la Masse d'eau	Localisation	Statut	Historique SDAGE 2010-2015	Station de mesure de la qualité de l'eau	Etat Ecologique 2011	2012	2013	2014	2015	2016	Enjeu ETAT ECOLOGIQUE (Bonne qualité de l'eau / fonctionnement écosystème aquatique / écoulement / Transport sédiments)	Etat Chimique 2011	2012	2013	2014	2015	2016	Enjeu ETAT CHIMIQUE - Pollutions	Pressions à l'origine du risque de non atteinte de l'objectif de Bon Etat à l'horizon 2021	Enjeu CONTINUITE ECOLOGIQUE (libre circulation des espèces/ bon écoulement du transport naturel des sédiments d'un cours d'eau)	Liste ouvrages prioritaires faisant obstacle à la continuité écologique et nécessitant des travaux *(la continuité écologique est contrainte par les ouvrages transversaux qui impactent le transport suffisant de matériaux grossiers et la libre circulation des poissons)*	Enjeux POISSONS migrateurs	Enjeu PRESERVATION RESERVOIR BIOLOGIQUE (réservoir nécessaire au bon état écologique du cours d'eau)	Mesures préconisées pour l'atteinte des objectifs du SDAGE
Val d'Arly	Torrent Le Glapet	FRDR10582	Avant Megève	Masse d'eau naturelle	Etat écologique moyen en 2009 / Etat chimique bon en 2009	/	/	/	/	/	/	/	Bon état (atteint en 2015)	/	/	/	/	/	/	Bon état (atteint en 2015)	X Altération de la Morphologie	/	/	/	/	MIA0202 - Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
Val d'Arly	Torrent Planay	FRDR11180	Avant Megève	Masse d'eau naturelle	=	/	/	/	/	/	/	/	Bon état (atteint en 2015)	/	/	/	/	/	/	Bon état (atteint en 2015)	/	/	/			Non Concerné
Val d'Arly	Ruisseau de Cassioz	FRDR11762	Aiguilles Croches (Praz sur Arly)	Masse d'eau naturelle	Etat écologique moyen en 2009	/	/	/	/	/	/	/	Bon état (atteint en 2015)	/	/	/	/	/	/	Bon état (atteint en 2015)	/	/	/	/	/	Non Concerné
Val d'Arly	L'Arrondine	FRDR364	La Giettaz	Masse d'eau naturelle	Etat écologique moyen en 2009	Arrondine à Flumet 1	BE	/	/	BE	BE	BE	Bon état (atteint en 2015)	/	/	/	/	/	/	Bon état (atteint en 2015)	X Altération de la Morphologie / Altération de la **Continuité**	**Classe 2** (actions de restauration à prévoir) L'Arrondine à l'aval de la confluence avec le torrent des Aravis	Barrage de l'Arrondine / Prise d'eau de Manat	X Truite Fario Réservoir ensemencant par dévalaison le torrent l'Arrondine et l'Arly	RBio000185- Les Aravis et affluents	MIA0301 - Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments) MIA0202 - Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
						Arrondine à Flumet 2	BE	BE	BE	BE	BE	BE		BE	BE	BE	/	/	/							
Val d'Arly	Torrent Nant Rouge	FRDR11262	Cohennoz	Masse d'eau naturelle	Etat écologique moyen en 2009	/	/	/	/	/	/	/	Très Bon état (objectif bon état atteint en 2015)	/	/	/	/	/	/	Bon état (atteint en 2015)	/	**Classe 1** (Très bon état écologique)Ruisseau de la Corne - Réservoir dont le fonctionnement est à conforter	/	X Truite Fario visée Réservoir biologique important pour l'apport de truites à l'Arly malgré pollution domestique en cours de traitement et les ouvrages qui réduisent son efficacité ou l'aire d'influence	RBio000187- Le Torrent Nant Rouge et ses affluents	Non Concerné
Val d'Arly	Ruisseau le Flon	FRDR10865	Affluent Arly-Après St Nicolas la Chapelle	Masse d'eau naturelle	=	/	/	/	/	/	/	/	Bon état (atteint en 2015)	/	/	/	/	/	/	Bon état (atteint en 2015)	/	/	/	/	/	Non Concerné
Val d'Arly	L'Arly de la source à l'entrée de l'agglomération de Flumet	FRDR362a	Megève -> Flumet	Masse d'eau naturelle	Etat écologique et chimique bon en 2009 - Etat de bon état chimique non atteint en 2015 (report d'obj. Motivation en cas de recours aux dérogations: Faisabilité technique) *Des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée*	Arly à St Nicolas La Chapelle	/	/	/	/	/	/	Bon état (atteint en 2015)	/	/	/	/	/	/	Mauvais (avec ubiquiste)	X **Pollution ponctuelle** urbaine et industrielle hors substances / Pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides) / Altération à la Morphologie / Altération de la **continuité**	**Classe 1** (Très bon état écologique) L'Arly du ruisseau du Jorrax inclus, au pont de la RN212 - Réservoir dont le fonctionnement est à conforter **Classe 2** (actions de restauration à prévoir) L'Arly du Glapet au pont de la RN212 à l'entrée de Flumet	Mottets (enjeu Transit Sédimentaire) / Prise d'eau Scierie La Cour/ Radier pont de l'Isle /seuil aval pont du prariand / seuil pont des rosières / seuil pont de Cassioz / seuil aval passerelle scierie n°4 / seuil aval passerelle scierie n°3	X Truite Fario / Chabot visées Réservoir ensemencant par dévalaison l'Arly dans un tronçon aval perturbé par des pollutions organiques (frayère identifiée)	RBio000186-L'Arly du ruisseau du Jorrax inclus, au pont de la RN212	MIA0301 - Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments) MIA0202 - Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau MIA0204 - Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau DEC0201 - Gérer les déchets de la collecte à l'élimination ASS0301 - Réhabiliter un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations >= 2000 EH)
						Arly à Flumet	MOY	MOY	BE	BE	BE	MOY		MAUV	BE	BE	MAUV	BE	BE						
Val d'Arly	L'Arly en aval de l'entrée de l'agglomération de Flumet	FRDR362b	Flumet -> Confluence à Ugine	Masse d'eau fortement modifiée	Etat écologique et chimique mauvais en 2009 - Objectifsde bon état non atteint en 2015 (report d'obj. Motivation en cas de recours aux dérogations: Faisabilité technique) /Arguments Morphologie et Continuité : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie et des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. /Argument MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion. Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Arly à Crest Voland	/	/	/	MOY	MOY	MOY	Moyen état	Obj. Bon potentiel à atteindre en 2027	/	/	/	/	/	/	Mauvais (avec ubiquiste)	X **Pollution ponctuelle** urbaine et industrielle hors substances / Altération de la Morphologie / Altération de la **Continuité** /	**Classe 1** (Très bon état écologique) L'Arly en aval de la confluence avec le Doron de Beaufort - Réservoir **Fort Enjeu** Espèces visées par la réglementation Espèces protégées - Valeur patrimoniale Enjeu FRAYERE **Classe 2** (actions de restauration à prévoir) L'Arly du du seuil des Mollières inclus à l'Isère / L'Arly du pont de la D909 à Flumet au barrage des Motterts inclus	Pont de Venthon / Seuil aval de Cohennoz / Seuil médian de Cohennoz / Seuil amont de Cohennoz / Seuil PE Usine	X Truite Fario / Chabot / Ombre / Blageon visées Frayère pour l'Ombre et le Blageon. Principales frayères avant les gorges de Flumet	RBio000190-L'Arly en aval de la confluence avec le Doron de Beaufort	MIA0301 - Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments) MIA0204 - Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau ASS0302 - Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles) ASS0401 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles) IND12 - Mesures de réduction des substances dangereuses
						Arly à Ugine	/	/	/	MOY	MOY	MOY		/	/	/	/	/	/						
						Arly à Césarches	MOY	MOY	MOY	MOY	MOY	MOY		MAUV	MAUV	BE	MAUV	BE	MAUV						
						Arly à Albertville 1	/	/	/	MOY	MOY	MOY		/	/	/	/	/	/						
Val d'Arly	Torrent La Chaise	FRDR11525	Ferréol / Faverges / Ugine	Masse d'eau naturelle	**Etat écologique moyen en 2009 - Objectif de bon état non atteint en 2015 (report d'obj. Motivation en cas de recours aux dérogations: Faisabilité technique)** **/Morphologie :** La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. **/Continuité :** La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans **/Hydrologie :** La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement). **/Substances -** Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau,/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Chaise à Ugine 1	BE	/	/	MOY	MOY	MOY	Moyen état	Obj. Bon potentiel à atteindre en 2027	/	/	/	/	/	/	Bon état (atteint en 2015)	X Altération de la Morphologie / Altération de la **Continuité** / Altération de l'Hydrologie / Pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides)	**Classe 1** (Très bon état écologique) La Chaise, le Ruisseau du Marais et le Nant de Sioe - Réservoir Fort Enjeu Espèces visées par la réglementation Espèces protégées - Réservoir dont le fonctionnement est à conforter **Classe 2** (actions de restauration à prévoir) La Chaise de la confluence avec le ruisseau du Marais à l'Arly	Seuil du Canal de l'Allier / Enjeux Transit Sédimentaire --> Seuil de l'ancien passage à gué / Seuil de la scierie / Prise d'eau bief de Saint Ferréol / Gué Basso / Seuil aval Pont de Chênay / Seuil Amont scierie / Seuil amont Scierie 2 / Seuil Aval Terrain de Foot / Seuil de ligne HT / Seuil aval Pont du Bosson / Seuil aval Bois Blanchard / Seuil de sous les Vions / Seuil aval Bois Blanchard n°2 / Seuil Bois Blanchard / Seuil amont pont du Bosson	X Truite Fario / Chabot / Ombre / Blageon visés (Frayère identifiée) - Réservoir biologique important pour l'Arly et l'Isère avec zones de frayères productives, rôle aussi pour le tronçon qui s'assèche - Réservoir fonctionnant malgré des obstacles	RBio000188- La Chaise et ses affluents excepté le Nant Trouble, le ruisseau de la Cha et le Nant Pugin	MIA0301 - Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments) MIA0202 - Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau MIA0303 Coordonner la gestion des ouvrages RES0601 Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation DEC0201 Gérer les déchets de la collecte à l'élimination
						Chaise à Marlens 3	/	BE	BE	BE	MOY	MOY		/	/	BE	BE	BE	BE						
						Chaise à Ugine 3	MOY	/	/	BE	BE	BE		/	/	/	/	/	/						
Val d'Arly	Le Doron de Beaufort	FRDR363	Beaufortain	Masse d'eau naturelle	Etat écologique moyen en 2009	Argentine à Beaufort	/	/	/	BE	BE	BE	Bon état (atteint en 2015)	/	/	/	/	/	/	Bon état (atteint en 2015)	X Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances / Pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides) / Altération à la Morphologie	**Classe 1** (Très bon état écologique) L'Argentine du torrent de Poncellamont au Doron / Le Manant en aval du pont du CD212 / zones de sources / Zone des sources Manant - Réservoir **Fort Enjeu** Espèces visées par la réglementation Espèces protégées -	/	X Truite Fario /Chabot Réservoir biologique à la confluence qui ensemence le Doron par dévalaison - Le Doronet présente d'excellentes populations piscicoles	RBio000191- Le Doron de Beaufort de sa confluence avec le Nant des Lauthentsà l'Arly et ses affluents excepté l'Argentine en amont du torrent du Pontoellamont, le Nant Bruyant et le Manant en amont du pont du CD212	MIA0101 Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques DEC0201 Gérer les déchets de la collecte à l'élimination ASS0901 Construire ou aménager un dispositif de stockage, de traitement ou de valorisation des boues d'épuration / matières de vidanges
						Doron de Beaufort à Beaufort 3	MOY	/	/	BE	BE	BE		/	/	/	/	/	/						
						Doron de Beaufort à Villard sur Doron 2	BE	BE	BE	BE	BE	BE		BE	BE	BE	/	/	/						
						Doron de Beaufort à Queige 1	MED	/	/	BE	BE	BE		/	/	/	/	/	/						
Val d'Arly	Lac de la Girotte	FRDL57	Hauteluce	Masse d'eau fortement modifiée	=	/	/	/	/	/	/	/	Bon potentiel (atteint en 2015)	/	/	/	/	/	/	Bon état (atteint en 2015)	/	/	/	/	/	Non Concerné
Val d'Arly	Lac de Roselend	FRDL54	Beaufort	Masse d'eau fortement modifiée	Etat écologique moyen en 2009	/	/	/	/	/	/	/	Bon potentiel (atteint en 2015)	/	/	/	/	/	/	Bon état (atteint en 2015)	/	/	/	/	/	Non Concerné
Val d'Arly	Le Nant des Lautarets	FRDR10422	Cormet de Roselend / Beaufort	Masse d'eau naturelle	=	/	/	/	/	/	/	/	Très Bon état (objectif bon état atteint en 2015)	/	/	/	/	/	/	Bon état (atteint en 2015)	/	**Classe 1** (Très bon état écologique) Le Nant des Lautarets - Réservoir Fort Enjeu à valeur patrimoniale particulière	/	/	/	Non Concerné
Val d'Arly	Ruisseau de Treicol	FRDR10944	Vers Barrage de Roselend	Masse d'eau naturelle	Etat écologique moyen en 2009	/	/	/	/	/	/	/	Très Bon état (objectif bon état atteint en 2015)	/	/	/	/	/	/	Bon état (atteint en 2015)	/	/	/	/	/	Non Concerné
Val d'Arly	Ruisseau du Dorinet	FRDR10640	Sortie de Beaufort	Masse d'eau naturelle	=	/	/	/	/	/	/	/	Bon état (atteint en 2015)	/	/	/	/	/	/	Bon état (atteint en 2015)	/	/	/	/	/	Non Concerné
Val d'Arly	Ruisseau du Grand Mont	FRDR11277	La Légette du Grand Mont - Arêches	Masse d'eau naturelle	=	/	/	/	/	/	/	/	Très Bon état (objectif bon état atteint en 2015)	/	/	/	/	/	/	Bon état (atteint en 2015)	/	/	/	/	/	Non Concerné
Val d'Arly	Ruisseau du Plan de la Chevalière	FRDR11241	Lac des Fées - Arêches	Masse d'eau naturelle	=	/	/	/	/	/	/	/	Très Bon état (objectif bon état atteint en 2015)	/	/	/	/	/	/	Bon état (atteint en 2015)	/	/	/	/	/	Non Concerné
Val d'Arly	Torrent de La Gittaz	FRDR10604	Barrage de la Gittaz -Beaufort	Masse d'eau naturelle	Etat écologique moyen en 2009	/	/	/	/	/	/	/	Bon état (atteint en 2015)	/	/	/	/	/	/	Bon état (atteint en 2015)	/	/	/	/	/	Non Concerné

ANNEXE 4 : ACTUALISATION FINANCIERE DU PROGRAMME D'ACTION EN FIN DE CONTRAT

Volet A : Améliorer la qualité de l'eau

A1 : Poursuivre les efforts de lutte contre la pollution domestique

Priorité	n°	titre	Objet	Commune	MO	Avancement technique	Montant inscrit € HT 2012-17	Montant inscrit €	Montant inscrit € HT 2012-2014	Dépense engagée au 31/12/18 (€ HT)	Taux d'engagement financier/prog 2012-14	Taux d'engagement financier/prog 2012-17	Montant réel engagé € TTC au 31/12/18	Montant estimatif réactualisé 12/15	échéancier
	Objectif 1 : Renforcer la politique d'assainissement des communes						**449 000 €**	**###**	**449 000 €**	**465 033 €**	104%	104%	558 040 €		
1	A1-101	Réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement pour Megève et Praz-sur-Arly		Megève Praz sur Arly	Régie des eaux de Megève –Praz sur Arly	100%	300 000 €	###	300 000 €	230 553 €		77%	276 664 €		
1	A1-102	Mise à jour des schéma directeur des communes de Queige, Villard, Hauteluce, Beaufort		Beaufort Hauteluce Villard Queige	CCB	100%	124 000 €	###	124 000 €	144 840 €		117%	173 808 €		
1	A1-103	Mise à jour du schéma directeur d'assainissement Le Bouchet Montcharvin		Le Bouchet Mont Charvin	Le Bouchet Mont Charvin	100%	25 000 €	###	25 000 €	5 140 €		21%	6 168 €		
1	A1-212	Etude complémentaire au schéma directeur d'assainissement - diagnostic des réseaux		Ugine	Ugine	100%	- €	###	0 €	84 500 €		#DIV/0!	101 400 €		
	Objectif 2 : Améliorer la collecte et le traitement des effluents						**21 298 553 €**	###	18 150 333 €	21 476 390 €		101%	25 771 668 €		
2	A1-201	Optimisation du réseau de collecte des eaux usées de Megève	Réhabilitation réseau EU aval des Monts d'Arbois (DO Patinoire), Reprise de branchements secteur Le Cret, Réhabilitation du réseau EU secteur La Mottaz, Réhabilitation du réseau EU secteur Les Epennis, Mise en œuvre de l'autosurveillance Megève	Régie des eaux de Megève	Régie des eaux de Megève	50%	à dét.	cf. A1-101	0 €	393 422 €			393 422 €	339 000 €	2015-17
2	A1-202	Optimisation du réseau de collecte des eaux usées de Praz-sur-Arly	Mise en séparatif VVF, réhabilitation du réseau EU les Grabilles, Renforcement du réseau EU à l'amont du DO principal de Praz centre, Mise en séparatif de l'Orcon, , amélioration de la collecte Praz centre, mise en conformité des raccordement Praz centre, Extension réseau EU les Varins, extension réseau EU Tirecorde, autosurveillance réseau	Praz sur Arly	Praz sur Arly	100%	à dét.	cf. A1-101	0 €	267 730 €			321 276 €	858 375 €	2015-17
1	A1-203	Optimisation du réseau de collecte des eaux usées de La Giettaz	Réfection de réseau, mise en séparatif, renouvellement - secteur centre village, TR 1: 75000€ et TR2: 25 000 €	La Giettaz	SIEPAM	0%	100 000 €	###	100 000 €	- €					
1	A1-204	Optimisation du réseau de collecte des eaux usées de Flumet	Réhabilitation et renouvellement réseau Flumet: - réseau de jonction des réseaux actuels jusqu'au poste de refoulement du pont Morand, déconnexion des bassins et fontaines et prolongement réseau eaux pluvial, déconnexion ruisseau et sources, mise en séparatif (route des Aravis), trx de réhab suite passage caméra: obj suppression 75% ECP	Flumet	SIEPAM	75%	2 500 000 €	###	2 500 000 €	1 500 000 €			1 800 000 €		
1	A1-205	Optimisation du réseau de collecte des eaux usées de Saint-Nicolas-la-Chapelle	Projet extension du réseau en amont de la commune: protection du captage des Mouilles : 25 000 €	St Nicolas la Chapelle	SIEPAM	0%	25 000 €	###	25 000 €	- €					
2	A1-206	Optimisation du réseau de collecte des eaux usées de Crest-Voland et Cohennoz	Réhabilitation et renouvellement du réseau d'assainissement	Crest Voland-Cohennoz	SIEPAM	0%	60 000 €	###	30 000 €	- €					
1	A1-207	Raccordements réseaux communaux à la STEP de St Nicolas	Réseau de transfert, raccordement de l'ancienne STEP de St Nicolas à la nouvelle	Flumet, St Nicolas la Chapelle	SIEPAM	75%	400 000 €	###	400 000 €	537 000 €			644 400 €		
1	A1-207		Réseau de transfert: du poste de refoulement /pont Morand jusqu'à la STEP interco		SIEPAM	75%	600 000 €	###	600 000 €	400 000 €			480 000 €		
2	A1-208	Optimisation du réseau de collecte des eaux usées des communes de St Ferréol, Marlens, Faverges, Cons Ste Colombe	Extension de réseaux (nouveau collecteur 1ère et 2ème tranche desserte lieu dit la Balmette, Faverges)	Faverges, St Ferréol, Marlens	SILA	100%	750 000 €	###	750 000 €	555 000 €			666 000 €		
2	A1-208		Mise en séparatif de réseaux: - Marlens 2ème tranche, chef lieu 750 ml - ST Ferréol : chef lieu mise en séparatif, suppression DO dans biel		SILA	50%	3 236 000 €	###	2 030 000 €	1 997 000 €			2 396 400 €		
2	A1-208		Réhabilitation de réseaux : le long de la RN Faverges – RD 1508		SILA	0%	60 000 €	###	60 000 €				- €		
2	A1-208		Optimisation de la gestion des déversoirs d'orages		SILA	100%	271 000 €	###	271 000 €	288 723 €			346 468 €		
1	A1-209	Mise en conformité de la station d'épuration de Marlens	Réhabilitation de la station d'épuration de Marlens à 15 000EH , bassin d'orage , traitement de l'azote et du phosphore	St Ferréol Marlens Faverges Cons Ste Colombe	SILA	100%	6 135 000 €	###	6 135 000 €	4 973 633 €			5 968 360 €		
2	A1-210	Projets d'unité collective d'épuration		Serraval	Serraval	0%	435 000 €	###	435 000 €	- €					
2		Optimisation du réseau de collecte des eaux usées des Communes de Beaufort, Hauteluce, Villard, Queige	Extension réseaux de collecte	Beaufort Hauteluce Villard Queige	CCB	50%	988 800 €	###	988 800 €	748 289 €			897 947 €		
2			Mise en séparatif		CCB	75%	463 783 €	###	463 783 €	381 550 €			457 860 €		
2			Réhabilitation de réseaux		CCB	50%	94 650 €	###	94 650 €	74 503 €			89 404 €		
2			Création d'unités de traitement <200 EQH		CCB	0%	370 000 €	###	370 000 €	- €			- €		
2	A1-211	Optimisation du réseau de collecte des eaux usées de la communauté de communes du Beaufortain	**Nouvelles opérations issues SD assainissement :** Optimisation du réseau de collecte des communes de Beaufort et Hauteluce : Beaufort/chef-lieu église : mise en séparatif (40EH, 200ml) : 83 000 € prog 2015-16 Beaufort/les Prés : raccordement au réseau (50EH, 550 ml) : 144 000 €, prog 2015-16 Hauteluce /les Prés: Construction unité de traitement (80EQH, 756 ml) : 257 000 €, prog 2015 Hauteluce/les Maisons : Raccordement au réseau et poste de refoulement (60EH, 460ml gravitaire, 475ml refoulement) : 465 000 €, prog. 2015-16-17	Beaufort Hauteluce Villard Queige	CCB		à dét chiffrage en cours							949 000 €	
2			Extension réseau de collecte: les Glaciers, avenue Libération, Outrechaise, Mont Dessus Dessous,		Ugine	50%	1 052 000 €	###	734 000 €	785 017 €			942 020 €		
			Mise en place et raccordement petite unité traitement - Mt Gombert (200 EH)		Ugine	0%	109 000 €	###	0 €	- €					
			Mise en séparatif : secteur Tondu, avenue Cdt Bulle, secteur Baticop Cyclamen		Ugine	0%	479 000 €	###	309 000 €	- €					
			Réhabilitation réseaux rue du centenaire, route d'Annecy, siphon RD1212		Ugine	0%	92 500 €	###	92 500 €	- €					

n°	Pt avancement
A1-101	Schéma directeur en cours - SAFEGE, lancement en novembre 2011, phase 1: recueil des données-fin 2011, phase 2: campagnes de mesures-2012, phase 3: analyse et proposition scénarii-1er semestre 2013, phase 4: élaboration schéma directeur-2eme semestre 2013,conclusions début 2014: montant marché 220 618 €
A1-102	En cours, lancement mars 2012 (montant 144 840 € - HYDRETUDES) - Fév. 2013: proposition scénarii fct analyse budgétaire, finalisation janvier 2014: présentation et validation de scénarios
A1-103	Action inscrite au budget 2012, 1er contacts, assistance technique élaboration du cahier des charges CG74 service eau - fin 2012 - report 2013. Attribution marché à AD Environnement, 1ère réunion en décembre 2013: collecte des doc, demande subvention Agence eau (50%) , CG74 (20%) en décembre 2013, durée de l'étude 8-9 mois, montant 5140 (e) HT, rendu du schéma directeur au 17/10/14.
A1-212	étude finalisée en décembre 2014
A1-201	Mise en œuvre de l'autosurveillance Megève, MOU Megève, 176 628 €HT Fait en 2015, subventionné par l'agence de l'eau RMC (30%) / Réhabilitation réseau EU aval des Monts d'Arbois (DO Patinoire), MOU Megève 83 0088 €HT (prévision) Partiellement (Aval en 2013 et amont en 2018/2019) / Reprise de branchements secteur Le Crêt Privé Non réalisé / Réhabilitation du réseau EU secteur les Epennis, MOU Megève, Devis en cours, Déconnexion des EP prévu pour 2019 / Mise en séparatif secteur La Crusaz Megève 86 764 €HT, Fait en 2015 /Mise en séparatif secteur aval de la route Edmond de Rothschild, Megève 46 942 €HT (prévision) Déconnexion des EP prévu pour 2019, demande de subvention faite
A1-202	Mise en séparatif VVF (2014) (suppression ruisseau dans réseau EU réalisé): 4000 € HT Réhabilitation réseau EU des Grabilles (2014) : 1000 € HT - renforcement réseau EU à l'amont du DO principal du centre de Praz (renouvellement canalisation sur partie basse en 2015 et mise en séparatif rte Plan de Meuret en 2018) (2015-2018): 60 000 (e) et 63 000 (e) HT - Mise en séparatif Orcon, (2018): 8000 (e) HT - amélioration de la collecte Praz centre (RD1212, route de Bellevarde, aiguille du midi (2014-2015): 58 130 (e) HT subventionné à hauteur de 17 877 (e) par Agence de l'eau et 15 720 (e) par le Département 74 - Mise en conformité des raccordement Praz centre (mise en séparatif allée de la Mairie, route de Bellevarde) (2015-2018) : 23 000 (e) HT et 26 000 (e) HT - Extension réseau EU les Varins (2014): 12000 (e) HT - Extension du réseau EU tirecorde (2016) - 9600 (e) HT - Autosurveillance réseau (suppression DO Ile et DO principal après 3 ans de mesures sans rejets constatés (2014-2018) 3000 (e) HT
A1-203	travaux prévus en partie en 2015 - chiffrage en cours 25 000 €
A1-204	Travaux 2013-14: Réalisation d'un poste de refoulement au niveau du pont Morand et pose de collecteurs sur la base de loisirs Travaux 2014 : Flumet bourg centre, raccordement EU par mise en séparatif (R14-R31: avenue Savoie, route impériale, …sur 960ml) Travaux automne 2014: réseau entre mairie de Flumet et résidence des Seigneurs Travaux 2015: tranche de réseau depuis la coopérative - consultation courant mars 2015 - montant estimé 650 000 (e)
A1-205	Réseau séparatif sur tout le bas du village finalisé en 2015, montant des travaux intégré à l'action A1-207
A1-206	Pas de réalisation mais programme de recherche d'eaux parasites de 30 000 € budgété en 2015
A1-207	Travaux 2015: raccordement ancienne STEP de St Nicolas et mise en séparatif bas du village
A1-207	Travaux 2014 : Raccordement du réseau EU au poste de refoulement (pont Morand) et pose de collecteurs en encorbellement sur le pont - R1-R13
A1-208	- 1ère tranche Desserte Lieu-dit « La Balmette » (900 ml avec mise en séparatif de 385 m de collecteur unitaire existant) : 371 510 € TTC soit 309 592 € HT travaux terminés - 2ème tranche Desserte Lieu-dit « La Balmette » (900 ml) : 294 000 € TTC soit 245 000 € HT début des travaux mars 2015 pour une durée de 3 mois
A1-208	Travaux mise en séparatif: - Marlens, place de l'Eglise, 2ème tranche-750 ml, 2013 - St Ferréol Chef lieu et suppression DO Biels, 2013 total : 569 227 €. Faverges, RD1508, mise en séparatif : - collecteur principal :7600 000 €HT, travaux 2014 - Antenne 1: 485 000 € HT, travaux 2015, - antenne 2: 177 000€ HT, travaux 2017, - antenne 3: 404 000€ HT, travaux 2017, - antenne 4 et 5 : 171 000 €HT, travaux 2018 terminés
A1-208	non réalisé priorisation action Faverges RD1508
A1-208	Optimisation des déversoirs d'orage La liste à jour des DO sur l'agglomération d'assainissement des CHAMPS FROIDS sera incluse dans la prochaine version du manuel d'autosurveillance de l'UDEP. Les déversoirs d'orage du SILA concernés par le sous bassin de la Chaise sont : DO 1, DO 2, DO 6, DO 7, DO 8, DO 10. - Réalisé en 2011 – pour mémoire : Mise en place de l'autosurveillance au niveau du DO8 Pompiers et DO UDEP, soit 15 400 € HT - Réalisé: Faverges : Etude, maitrise d'œuvre et travaux : Réhabilitation du DO08, mise en place d'un séparateur à vortex pour le traitement des eaux sur versées, suivi débitmétrique (autosurveillance des réseaux): 271 000 € HT -Réalisé - Marlens - Réhabilitation du DO 1 dans le cadre des travaux de construction de l'UDEP à 15 000EH (grille et installation d'un limiteur type vortex à 570 m3/h): 17 723 (e) HT
A1-209	Marché de maitrise d'œuvre lancé en 2010, étude préliminaire - septembre 2010, avant projet - janvier 2011,étude d'impact - enquête publique -octobre à février 12, attribution marché travaux. Travaux terminés, mise en service UDEP/bassin d'orage le 23/07/14, réception des travaux prévus en avril 2015. 15 000 EQH traitement de l'azote e du phosphore + mise en service déversoir d'orage DO1 et bassin d'orage de 700m3.
A1-210	projet unité traitement 250 EH raccordant le chef lieu et hameau la Sauffaz.Contexte schéma général d'assainissement transmis pour avis DDT fin 2011 (en cours réalisation schéma général de gestion des eaux pluviales et avancement PLU) . Négociation foncière mi 2014, zonage assainissement annexé au PLU approuvé en janvier 2014 (enquête publique en nov. 2013). Lancement du marché de travaux en janvier 2019.
(CCB) Extension réseaux de collecte	cf. détail fichier Excel CCBeaufortain A1-211
(CCB) Mise en séparatif	
(CCB) Réhabilitation de réseaux	
(CCB) Création d'unités de traitement	
A1-211	
(Ugine) Extension réseau de collecte	**Extension réseaux: Glacier : 2014 étude APS et MOE en cours (montant 12200 € , solution et date travaux non dét en mars 2015 estimation travaux 213 000 (e) ,** Extension des réseaux: séparatif avenue libération : non prioritaire, Extension, création antenne collecte Outrechaise - 2016: 322 817€ , **Extension, création antenne Mt Dessus, Mt Dessous: 2015 montant estimatif travaux 450 000 €**
(Ugine) Mise en place et raccordement petite unité	non prioritaire
(Ugine) Mise en séparatif	non prioritaire
(Ugine) Réhabilitation réseaux	**non réalisé attente conclusion de l'étude diagnostic des réseaux**

n°	Programmation 2012	13	14	15	16	17	Taux inscrits : Agence de l'eau	Région	CG73	CG74 /SMDEA 74	Autre	MO
A1-101	210 000 €	90 000 €					50%*			20%		30%
A1-102	124 000 €						50%*		30%			20%
A1-103	25 000 €						50%*			20%		30%
A1-212												
							*ss réserve validation cahier des charges					
A1-201							à dét			0%		à dét
A1-202							à dét			30%		à dét
A1-203		50 000 €	50 000 €				à dét SR (solidarité rurale)		44%			à dét
A1-204		1 250 000 €	1 250 000 €				30% sur cout plafond		44%			à dét
A1-205	25 000 €						50% coût plafond		44%			à dét
A1-206			30 000 €	30 000 €			à dét SR		44%			à dét
A1-207	400 000 €						30% sur cout plafond		44%			à dét
A1-207	600 000 €						103 545 €		44%			39%
A1-208		375 000 €	375 000 €				0%			0%		100%
A1-208	1 480 000 €	0 €	550 000 €	445 000 €	761 000 €		à dét			35% (hors Faverges)		à dét
A1-208		60 000 €					à dét			0%		à dét
A1-208	271 000 €						30% sur cout plafond			action innovante		à dét
A1-209	6 135 000 €						30% sur cout plafond			35%		35%
A1-210		435 000 €					0%			30%		70%
(CCB) Extension réseaux de collecte	419 800 €	569 000 €					à dét SR		34%			à dét
(CCB) Mise en séparatif	205 363 €	258 420 €					à dét SR		34%			à dét
(CCB) Réhabilitation de réseaux	94 650 €						à dét SR		34%			à dét
(CCB) Création d'unités de traitement	37 000 €	333 000 €					0%		34%			66%
A1-211												
(Ugine) Extension réseau de collecte	734 000 €			318 000 €			0%		0%			100%
(Ugine) Mise en place et raccordement petite unité					109 000 €		0%		0%			100%
(Ugine) Mise en séparatif	170 000 €		139 000 €	170 000 €			à dét sous réserve de l'engagement des travaux de la STEP		0%			à dét
(Ugine) Réhabilitation réseaux	92 500 €						0%		0%			100%

n°	Montants inscrits : AE	Région	CG73	CG74 /SMDEA74	Autre	Maitre d'ouvrage	Taux réels : Agence de l'eau	Région	CG73	CG74 /SMDEA74	Autre	Maitre d'ouvrage
A1-101	#REF!			#REF!		#REF!	42%	0%	0%	17%	0%	42%
A1-102	#REF!		#REF!			#REF!	28%	0%	0%	0%	0%	72%
A1-103	#REF!			#REF!		#REF!	42%	0%	0%	16%	0%	42%
A1-212							42%	0%	0%	0%	0%	58%
								#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#####	
A1-201							53 000 €					
A1-202												
A1-203			#REF!									
A1-204			#REF!									
A1-205			#REF!									
A1-206			#REF!									
A1-207			#REF!									
A1-207	103 545 €		#REF!			#REF!						
A1-208						#REF!	0%			0%		
A1-208												
A1-208												
A1-208	81 300 €			10 000 €		179 700 €						
A1-209	1 840 500 €			#REF!		#REF!						
A1-210				#REF!		#REF!						
(CCB) Extension réseaux de collecte			#REF!									
(CCB) Mise en séparatif			#REF!									
(CCB) Réhabilitation de réseaux			#REF!									
(CCB) Création d'unités de traitement			#REF!			#REF!						
A1-211												
(Ugine) Extension réseau de collecte						#REF!						
(Ugine) Mise en place et raccordement petite unité						#REF!						
(Ugine) Mise en séparatif												
(Ugine) Réhabilitation réseaux						#REF!						

n°	Montants réels TTC : AE	Région	CG73	CG74 /SMDEA74	Autre	Maitre d'ouvrage - TTC hors FCTVA	vérif total ttc
Objectif 1	**208 509 €**	**0 €**	**0 €**	**47 106 €**	**0 €**	**302 425 €**	558 040 €
A1-101	115 279 €			46 110 €		115 275 €	276 664 €
A1-102	48 410 €					125 398 €	173 808 €
A1-103	2 570 €			996 €		2 602 €	6 168 €
A1-212	42 250 €					59 150 €	101 400 €
Objectif 2	4 717 235 €	- €	45 090 €	25 720 €	- €	20 717 738 €	25 505 784 €
A1-201	53 000 €					340 422 €	393 422 €
A1-202	17 877 €			15 720 €		287 679 €	321 276 €
A1-203						- €	- €
A1-204	109 830 €					1 690 170 €	1 800 000 €
A1-205						- €	- €
A1-206						- €	- €
A1-207						644 400 €	644 400 €
A1-207						480 000 €	480 000 €
A1-208	- €			- €		666 000 €	666 000 €
A1-208	325 605 €			- €		2 070 795 €	2 396 400 €
A1-208						- €	- €
A1-208	80 162 €			10 000 €		256 306 €	346 468 €
A1-209	1 275 170 €					4 693 190 €	5 968 360 €
A1-210						- €	- €
(CCB) Extension réseaux de collecte	158 600 €					739 347 €	897 947 €
(CCB) Mise en séparatif	127 132 €					330 728 €	457 860 €
(CCB) Réhabilitation de réseaux	- €					89 404 €	89 404 €
(CCB) Création d'unités de traitement	- €					- €	- €
A1-211						- €	- €
(Ugine) Extension réseau de collecte						942 020 €	942 020 €
(Ugine) Mise en place et raccordement petite unité						- €	- €
(Ugine) Mise en séparatif						- €	- €
(Ugine) Réhabilitation réseaux						- €	- €

ANNEXE 4 : ACTUALISATION FINANCIERE DU PROGRAMME D'ACTION EN FIN DE CONTRAT

Prio rité	n°	titre	Objet	Commune	MO	Avancement technique	Montant inscrit € HT 2012-17	Mo nta nt insc rit €	Montant inscrit € HT 2012-2014	Dépense engagée au 31/12/18 (€ HT)	Taux d'engagement financier/prog 2012-14	Taux d'engagement financier/prog 2012-17	Montant réel engagé € TTC au 31/12/18	Montant estimatif réactualisé 12/15	échéancier
2	A1-212	Optimisation du réseau de collecte des eaux usées d'Ugine	Optimisation gestion DO (autosurveillance sur 9DO)	Ugine, Marthod, Thénésol		0%	110 000 €	###	110 000 €	- €				37 400 €	2016
			Travaux de réhabilitation du réseau (réduction de 80% des ECP): route d'Annecy, rue des Fontaines, RD1508, RD67 et RD1212, rue Saint Clair, Rue des Fontaines,			100%				316 450 €			379 740 €	487 683 €	2016-18
			Travaux de mise en séparatif (réduction de 50% des surfaces actives): rue du Centenaire, rue du Mont Charvin, rue du Rosier, Av Pringolliet, école du chef lieu, rue des Sablons			75%				2 029 421 €			2 435 305 €	1 306 550 €	2015-18
			Construction du bassin d'orage			100%				1 189 500 €			1 427 400 €	1 173 670 €	2017-18
			Travaux de franchissement de la Chaise		Opération supprimée	0%				-				714 650 €	2017-18
1	A1-213	Mise en conformité de la station d'épuration d'Ugine		Ugine, Marthod, Thénésol	Ugine	50%	à dét	à dét	0 €	3 509 652 €			4 211 582 €		à dét
2	A1-214	Optimisation du réseau de collecte des eaux usées de Venthon	Optimisation du réseau de collecte des eaux usées de Venthon : Mise en séparatif – secteur les Contamines, route du Bon noyer	Venthon	Venthon	0%	105 000 €	###	105 000 €	- €					
			Etude de fct du déversoir d'orage - travaux d'optimisation du DO à prévoir				10 000 €	###	10 000 €	- €					
2	A1-215	Optimisation du réseau de collecte des eaux usées d'Albertville	Extension de réseaux: Conflans, Monté Adolphe Hughes, mise en place déversoir d'orage	Albertville	SIARA	100%	42 000 €	###	198 000 €	258 167 €			309 800 €		
			Extensions diverses (renouvellement et reprises branchements)			100%	260 000 €		0 €	156 000 €					
			Mise en séparatif - avenue de Tarentaise			50%	1 073 000 €	###	500 000 €	640 333 €			768 400 €		
			Réhabilitation des réseaux: renforcement du collecteur principal			75%	1 276 220 €	###	638 000 €	475 000 €			570 000 €		
			Optimisation du fonctionnement des DO			0%	200 600 €	###	200 600 €	- €					
	A1-2	Nouvelle action : Construction d'une STEP (165EH) sur le chef-lieu et création du réseau		Le Bouchet Montcharvin	Le Bouchet Montcharvi		- €	###	0 €					310 000 €	2016
	Objectif 3 : Améliorer le traitement des dispositifs d'assainissement non collectifs						**2 403 180 €**	**###**	**1 918 200 €**	**229 698 €**	12%	10%	275 638 €		
2	A1-301	Finalisation des diagnostics et réhabilitations ANC **groupées** sur Megève et Praz-sur-Arly		Megève Praz sur Arly	Praz sur Arly -Régie des eaux de Megève	**100%**	64 000 €	###	64 000 €	80 000 €	125%		96 000 €		
2	A1-302	Création du SPANC et diagnostic initial des installations sur les communes gérées par le SIEPAM		Crest Voland Cohennoz St Nicolas la Chapelle Nt Dame Bellecombe Flumet	SIEPAM	**25%**	-	-	0 €		#DIV/0!				
2	A1-303	Réhabilitations ANC groupées sur les communes de St Ferréol, Marlens, Faverges, Cons Ste Colombe : objectif 43 installations prioritaires entre 2012 et 2017 *A noter qu'après un recomptage en 2015, 31 ANC prioritaires à réhabiliter et éligibles aux aides*		St Ferréol Marlens Faverges Cons Ste Colombe	SILA	**50%**	355 180 €	###	247 800 €	149 698 €	60%		179 638 €		
1	A1-304	Réhabilitations ANC groupées sur la commune de Serraval		Serraval	Serraval	**25%**	544 000 €	###	326 400 €	- €	0%				
1	A1-305	Réhabilitation des installations d'assainissement à risques		Le Bouchet	Le Bouchet	**0%**	240 000 €	###	80 000 €	- €	0%				
2	A1-306	Finalisation du diagnostic initial et réhabilitations ANC **groupées** sur les communes de Beaufort, Hauteluce, Villard, Queige		Beaufort Hauteluce Villard Queige	CCB	**Diag : 100% Réhab: 0%**	1 200 000 €	###	1 200 000 €		0%				
2	A1-307	Finalisation du diagnostic ANC **groupées** sur les communes d'Ugine, Marthod, Thénésol, Césarches, Allondaz, Venthon et Albertville		Ugine Marthod Thénésol Césarches Allondaz Venthon Albertville	CORAL	**75%**	-	-	0 €	- €	#DIV/0!				
		Total A1				Total A1	**24 150 733 €**	**###**	**20 517 533 €**	**22 171 121 €**	108%	92%	26 605 345 €		
	A2 : Lutter contre les pollutions industrielles, artisanales et commerciales en traitant prioritairement les substances dangereuses														
	Objectif 1 : Améliorer les connaissances des pollutions, leurs origines, leurs impacts						**9 190 000 €**		**9 130 000 €**	**19 770 400 €**	217%	215%			
1	A2-101	Mise en conformité de la zone artisanale des Bavelins à Ugine		Ugine	Ugine	100%	80 000 €	###	80 000 €	5 400 €	7%		6 480 €		
2	A2-102	Suivi des anciennes décharges urbaines « à risques » et réhabilitation		Beaufort Ugine Megève	A dét	0%	60 000 €	###	0 €	- €	0%				
1	A2-103	Réduction des émissions de nitrates - site UGITECH		Ugine	UGITECH	100%	8 994 000 €	###	8 994 000 €	19 765 000 €	220%		23 718 000 €		
2	A2-104	Mise en place d'autorisation de déversement des effluents industriels dans les réseaux d'assainissement collectifs		Toutes	SMBVA	100%	56 000 €	###	56 000 €	- €	0%				
	Objectif 2 : Réduction des émissions de substances dangereuses sur les sites prioritaires														
1	A2-201	Suivi et réduction des substances dangereuses sur les sites prioritaires : entreprises, stations d'épurations (+10 000 EQH)		Marlens, Ugine, Megève/Praz St Nicolas, Villard/Doron	UGITECH CEZUS TIMET SIVU Megève Praz SILA, CCB, SIEPAM	50%	à dét	à dét		215 524 €	0%	100%	258 629 €		
		Total A2				Total A2	**9 190 000 €**	**###**	**9 130 000 €**	**19 985 924 €**		217%	23 983 109 €		

n°	Pt avancement	Programmation 2012	13	14	15	16	17
A1-212	Mise en place de l'autosurveillance sur 3 DO (classe 2), 2016	55 000 €	55 000 €				
	Scénario 2c définis dans le diagnostic réseau, objectif, réduction de 80% des ECP						
	Scénario 2c définis dans le diagnostic réseau, objectif, réduction de 80% des ECP						
	Scénario 2c définis dans le diagnostic réseau, objectif, réduction de 80% des ECP						
	Scénario 2c définis dans le diagnostic réseau, objectif, réduction de 80% des ECP						
A1-213	scénario en cours de validation en mars 2015, scénario 2C permanent de réduire les ECP de 80% avec mise en séparatif, réhabilitation de réseau et création d'un bassin d'orage.	0 €	0 €				
A1-214	Opération suspendue		105 000 €				
	Opération suspendue	10 000 €					
A1-215	**Extension des réseaux:** raccordement de Conflans, réalisé en 2012,mise en place déversoir d'orage en aval de la montée Adolphe Hughes et mise en séparatif montée Adolphe Hughe.	94 000 €	52 000 €	52 000 €	52 000 €	52 000 €	
	Extensions diverses prévues en dotations annuelles réalisées régulièrement						
	Mise en séparatif: travaux avenue de Tarentaise achevés. Autres opérations chemin des Maraichers et rue Joseph Bataille opérations suspendues.	500 000 €			273 000 €	300 000 €	
	Renforcement du collecteur principal concerne BV Arly à hauteur de 10% et BV Isère à hauteur de 90%. Fin des travaux sept 2014. Montant global de l'opération 5 700 000 € avec 961 093 € de subventions Agence et CG73 (contexte mise en demeure DERU).		319 000 €	319 000 €	319 000 €	319 220 €	
	Optimisation de la gestion des 4 principaux déversoirs d'orages - actualisation du mensuel d'autosurveillance fin 2013, 1 seul DO à équiper pour suivi réglementaire - déversant sur l'Isère		200 600 €				
A1-2	étude de faisabilité faite, choix du site d'implantation restant à faire avant d'engager la procédure d'acquisition foncière.					310 000 €	
A1-301	En 2012, sur Megève et Praz sur Arly: 62 installations contrôlées sur 66 (93%) depuis 2009 et 9 installations réhabilitées (animation et travaux). Pas de technicien SPANC depuis mi 2012.	64 000 €					
A1-302	Structuration: en poste personnel chargé de l'instruction des nouvelles demandes, création du SPANC avec approbation du règlement (avril 2013) et doc techniques, lancement diagnostic initiaux mi 2014 - (Cohennoz: 2014, St Nicolas: 2015, attente positionnement des élus sur NDBellcombe et Flumet, La Giettaz, attente position vis à vis raccordement réseau collectif. 754 installations existantes - 114 diagnostiquées fin 2014, soit 15% des installations existantes.						
A1-303	Bilan début 2016 : 2 installations : études de réhab. sur Faverges dans le cadre opération générale. Travaux prévus Cons: 1 installation, Faverges: 2 installations, Marlens 1 installation, St Ferréol: 5 installations Bilan au 31/12/2018 : travaux réalisées : Cons: 1 installation, Faverges: 3 installations, Marlens 2 installations, St Ferréol: 7 installations 2019 à venir : 1 à Marlens et 1 à Saint Ferréol (études réalisées au 31/12/2018) ayant fait l'objet de travaux	82 600 €	82 600 €	82 600 €	107 380 €		
A1-304	Réhabilitation 2012 non réalisées, projet 2013 reporté, contexte enquête publique du Schéma d'assainissement courant 2014 + projet transfert compétence SPANC à la CC Pays de Thônes. Missionné le BE Nicot ayant réalisé les diagnostic initiaux, réhabilitation ANC: 41 propriétaires volontaires en avril 2015, phase étude printemps 2015, travaux été 2015	108 800 €	108 800 €	108 800 €	108 800 €	108 800 €	
A1-305	programmation 2014-16			80 000 €	80 000 €	80 000 €	
A1-306	Diagnostic achevé - réhabilitation non engagée	400 000 €	400 000 €	400 000 €			
A1-307	Diagnostic terminé sur les communes de Thénésol, Allondaz, Venthon, Pallud, Césarches, Albertville, Marthod. Fin 2014, diagnostic non réalisé sur Ugine (440 installations).						
A2-101	Etude hydraulique réalisée en novembre 2011 par la Mairie d'Ugine (étude des capacités d'évacuation des réseaux d'eaux pluviales de la ZI d'Ugine (Bavelins) et propositions d'améliorations. Travail de conventionnement des établissements industriels - 4 établissements.		50 000 €	30 000 €	X		
A2-102	-				60 000 €	X	
A2-103	Opération en cours (2012/14) - rejets actuels 400mg/L, plusieurs opérations engagées: 1- installation d'une unité de régénération des bains d'acides usés (ligne DC6) - objectifs réduction <250 mg/l fin 2011, 2- Réutilisation de bains d'acides nitriques (DC8) objectif <150 mg/l début 2012, 3-remplacement de fours à soude par des grenailleuses objectif: <120 puis 50 mg/l de 2012 à 2014. Bilan fin 2014: Régénération mise en service de l'installation a pris beaucoup de retard (faillite partenaire concept régénération, pb de pb techniques) + investissements complémentaires nécessaires (bassins tampons) - coût : 2 900 000 (e). Amélioration du rinçage haute pression préalable au dernier bain de passivation - cout 380 000 (e) . Grenaillage essai labo et industriels non concluant, pb qualité, suppression de tous les fours à soude compromise. Hypothèse remplacement par fours réducteurs (cout 2 500 000 (e)) + nécessité achat compacte use pour traiter les couronnes de gros diamètre (écartement des spires). Cout 11 400 000 (e)	X	X	X			
A2-104	Mise en place d'autorisation de déversements des effluents industriels dans les réseaux collectifs : travail de synthèse des conventions établies sur le bassin versant par le SMBVA. Tous les établissements industriels concernés font l'objet d'une convention de rejets avec les gestionnaires de réseaux d'assainissement, soit 14 conventions sur le bassin versant.		X	X	X	X	
A2-201	**SIVU de Megève Praz**: arrêté préfectoral du 6/12/2011 - renouvellement de l'autorisation d'exploitation et de rejet de la STEP - prescription de la campagne de suivi initiale de recherche des substances dangereuses - Dossier de demande de subvention Agence transmis en décembre 2011. **Ugine**: STEP non concernée car charge moyenne <400kg DBO **CCB-Villard sur Doron**: arrêté préfectoral du 21/12/11, suivi initial 2012-2015, montant opération **8580€ H**T, rapport bilan suivi initial début 2016, qq pbtiq Cu, Zn pas de dépôt de demande de subvention. Rapports 2012, 2013, 2014 dispo. **SIEPAM -St Nicolas** : arrêté préfectoral du 21/12/11 , analyses 2012, 13, 14 montant 11 112€ **SILA-Marlens**: arrêté préfectoral, montant engagé **11 486 €** (subv AE: 2642 €) - campagne initiale RSDE terminée. Campagne de suivi annuel lancé. **UGITECH**: suivi initial montant : 42 364 € HT - aide 50% Agence soit 21 182 (e) , suivi pérenne : 83 840 (e) HT 0% aide, étude technico économique 22 000 (e) HT aide 50% Agence eau soit 11 000 (e), travaux (nouveau déshuileur station lavage) 50 000 (e) HT 0% ade soit m**ontant total de 198 204 (e) HT et 32 182(e) aide Agence de l'eau soit 16%**. CEZUS: suivi initial réalisé et suivi pérenne en cours	X	X	X	X	X	

n°	Taux inscrits: Agence de l'eau	Région	CG73	CG74 /SMDEA 74	Autre	MO	Montants inscrits: AE	Région	CG73	CG74 /SMDEA74	Autre	Maitre d'ouvrage
A1-212	à dét sous réserve de l'engagement des travaux de la STEP		0%			à dét						
A1-213	à dét		0%			à dét						
A1-214	à dét		13%			à dét			#REF!			
	30% sur cout plafond		13%			à dét			#REF!			
A1-215	0%		9%			91%			#REF!			#REF!
	0%		9%			91%			#REF!			#REF!
	à dét		9%			à dét			#REF!			
	30% sur cout plafond		9%			61%			#REF!			#REF!
A1-2	24%			23%		54%	73 750 €			70 350 €		164 150 €
A1-301	2600 €/installation - risque avérée				68%		20 800 €				#REF!	
A1-302	-				-							
A1-303	2600 €/installation - risque avéré				68%		111 800 €			2 795 €	240 585 €	
A1-304	2600 €/installation - risque avéré				68%		176 800 €				#REF!	
A1-305	2600 €/installation - risque avéré				68%		78 000 €				#REF!	
A1-306	2600 €/installation - risque avéré				68%		390 000 €				#REF!	
A1-307	-				-							
A2-101	30 à 70% (fct prestation)	30% (étude globale)	-	-		à dét	25 000 €	15 000 €				
A2-102	50% - étude	-	à dét	à dét	à dét	à dét	#REF!					
A2-103	-	-	-	-		100%	245 515 €					8 748 485 €
A2-104	50%	30% à dét selon animation	-	-		20%	#REF!	#REF!				#REF!
A2-201	50% (suivi initial, étude, travaux) 0% suivi pérenne	-	-	-		50% et 100% suivi pérenne						

SR: enveloppe Solidarité Rurale, attribution éventuelle en fonction de programmations annuelles

n°	Taux réels: Agence de l'eau	Région	CG73	CG74 /SMDEA74	Autre	Maitre d'ouvrage	Montants réels TTC: AE	Région	CG73	CG74 /SMDEA74	Autre	Maitre d'ouvrage - TTC hors FCTVA	vérif total ttc
A1-212												- €	- €
							210 000 €					169 740 €	379 740 €
							463 750 €					1 971 555 €	2 435 305 €
							300 000 €					1 127 400 €	1 427 400 €
							- €					- €	- €
A1-213							1 500 000 €					2 711 582 €	4 211 582 €
A1-214												- €	- €
												- €	- €
A1-215							- €	- €	15 750 €			294 050 €	309 800 €
							- €					- €	- €
							- €		29 340 €			739 060 €	768 400 €
							96 109 €					473 891 €	570 000 €
							- €					- €	- €
A1-2												- €	- €
Objectif 3							**83 500 €**	**0 €**	**0 €**	**5 337 €**	**0 €**	**186 801 €**	
A1-301							25 650 €			4 185 €		66 165 €	96 000 €
A1-302												- €	- €
A1-303							57 850 €			1 152 €		120 636 €	179 638 €
A1-304												- €	- €
A1-305												- €	- €
A1-306												- €	- €
A1-307												- €	- €
Total A1							**5 009 244 €**	**0 €**	**45 090 €**	**78 163 €**	**0 €**	**21 206 964 €**	Total A1
							19%	0%	0,2%	0,3%	0%	80%	
Objectif 1							**438 065 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**23 286 415 €**	
A2-101												6 480 €	6 480 €
A2-102												- €	- €
A2-103							438 065 €					23 279 935 €	23 718 000 €
A2-104												- €	- €
Objectif 2													- €
A2-201							34 824 €					223 805 €	258 629 €
Total A2							**472 889 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**23 510 220 €**	
							2%	0%	0%	0%	0%	98%	

ANNEXE 4 : ACTUALISATION FINANCIERE DU PROGRAMME D'ACTION EN FIN DE CONTRAT

Priorité	n°	titre	Objet	Commune	MO	Avancement technique	Montant inscrit € HT 2012-17	Montant inscrit €	Montant inscrit € HT 2012-2014	Dépense engagée au 31/12/18 (€ HT)	Taux d'engagement financier/prog 2012-14	Taux d'engagement financier/prog 2012-17	Montant réel engagé € TTC au 31/12/18	Montant estimatif réactualisé 12/15
		A3 : Lutter contre les pollutions agricoles												
		Objectif 1 : Réduire les pollutions ponctuelles liées au stockage des effluents d'élevages					**2 786 820 €**	###	**0 €**	**101 324 €**	4%	4%		
1	A3-101	Création d'ouvrages individuels de stockage des effluents d'élevage		Beaufort, Villard, Hauteluce, Ugine, Megève	Exploitations agricoles	0%	2 056 100 €	###		- €	0%		- €	
1	A3-102	Création de plateforme collective (stockage, compostage) des effluents d'élevage		Beaufort, Villard, Hauteluce, Ugine, Megève	Collectivités à dét	0%	730 720 €	###		- €	0%		- €	
		Acquisition d'un séparateur de phase		Beaufort, Villard, Hauteluce, Queige	CUMA du Beaufortain	100%	0 €	0 €		101 324 €			121 183 €	
		Objectif 2 : Réduire les pollutions diffuses liées à l'épandage des effluents d'élevage					**230 000 €**	###	**#VALEUR!**	**0 €**	0%	0%		
1	A3-201	Création de cartes communales d'aptitude à l'épandage (CCAE)		Beaufort, Hauteluce, Villard sur Doron, Megève, Ugine	Collectivités à dét	0%	30 000 €	###	#VALEUR!	- €	0%		- €	
1	A3-202	Animation du programme d'action agricole		Beaufort, Hauteluce, Villard sur Doron, Megève, Ugine	SMBVA	0%	200 000 €	###	#VALEUR!	- €	0%		- €	
		Total A3				Total A3	**3 016 820 €**	**###**	**#VALEUR!**	**101 324 €**		3%	121 183 €	
		Total A				Total A	**36 357 553 €**	**###**	**#VALEUR!**	**42 258 369 €**		116%		
		B : Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins versant												
		B1 : Restaurer les milieux aquatiques dégradés												
		Objectif 1/2 : Restaurer et entretenir les berges et boisement alluviaux des cours d'eau et lutte contre les invasives					666 035 €		333 018 €	539 357 €		81%	650 541 €	
2	B1-101	Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant		Toutes	communes, structures intercom	100%	371 105 €	###	185 553 €	404 402 €		109%	486 302 €	
		Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant - 2012		CCB	CCB					13 822 €			16 531 €	
		Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant - 2013		CCB	CCB					12 432 €			14 868 €	
		Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant - 2014		CCB	CCB					6 016 €			7 219 €	
		Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant - 2015		CCB	CCB					10 125 €			12 150 €	
		Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant - 2016		CCB	CCB					13 205 €			15 846 €	
		Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant - 2017		CCB	CCB					10 500 €			12 600 €	
		Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant - 2013		CoRAL	CoRAL					38 746 €			46 496 €	
		Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant - 2014		CoRAL	CoRAL					25 112 €			30 135 €	
		Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant - 2015		CoRAL	CoRAL					29 311 €			35 174 €	
		Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant - 2016		CoRAL	CoRAL					28 929 €			34 715 €	
		Curage 2017			ARLYSERE					9 200 €			11 041 €	
		Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant - 2017		ARLYSERE	ARLYSERE					20 644 €			24 774 €	
		Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant - 2014		Com'Arly	Com'Arly					9 828 €			11 793 €	
		Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant - 2015		Com'Arly	Com'Arly					21 576 €			27 014 €	
		Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant - 2016		Com'Arly	Com'Arly					10 984 €			13 180 €	
		Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant - 2017		Com'Arly	Com'Arly					13 072 €			15 686 €	
		Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant - 2015		Megève	Megève					12 199 €			14 638 €	
		Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant - 2015		Praz sur Arly	Praz sur Arly					24 080 €			28 896 €	
		Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant - 2016		Megève Praz sur Arly	SM3A					62 715 €			75 258 €	
		Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant - 2017		Megève Praz sur Arly	SM3A					30 370 €			36 445 €	
		Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant - 2013		Serraval	Serraval					171 €			205 €	
		Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant - 2013		Le Bouchet	Le Bouchet					1 365 €			1 638 €	
		Objectif 2 : Limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes sur le bassin versant												
1	B1-201	Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes		Toutes	communes, structures intercommunales		294 930 €	###	147 465 €	134 955 €	92%	46%	164 239 €	
		Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes - pg 2015		Megève						- €			- €	
		Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes - pg 2015		Praz sur Arly						- €			- €	
		Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes - pg 2016		SM3A						21 723 €			26 067 €	
		Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes - pg 2017		SM3A						24 073 €			28 887 €	
		Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes - pg 2012		CCB						8 788 €			10 546 €	
		Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes - pg 2013		CCB						7 630 €			9 156 €	
		Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes - pg 2014		CCB						10 970 €			13 164 €	
		Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes - pg 2015		CCB						7 322 €			8 786 €	
		Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes - pg 2016		CCB						3 752 €			4 503 €	
		Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes - pg 2013		CoRAL						- €			- €	
		Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes - pg 2014		CoRAL						24 114 €			28 936 €	
		Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes - pg 2015		CoRAL						5 422 €			6 507 €	
		Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes - pg 2016		CoRAL						5 233 €			8 574 €	
		Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes - pg 2014		Com'Arly						- €			- €	
		Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes - pg 2015		Com'Arly						- €			- €	
		Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes - pg 2016		Com'Arly						1 042 €			1 250 €	
		Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes - pg 2017		ARLYSERE						14 886 €			17 863 €	
		Objectif 3 : Préserver et / ou restaurer l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau et les habitats en lit mineur					**3 679 420 €**	###	**1 466 500 €**	**953 359 €**	26%	26%	**1 146 470 €**	
1	B1-301	Préservation de l'espace de liberté des cours d'eau du bassin versant - sensibilisation des collectivités locales		Toutes	SMBVA	25%	-	-		- €			- €	
2	B1-302	Restauration d'un espace de divagation fonctionnel sur l'Arly amont: restauration de berges, préservation de secteurs non aménagés		Megève Praz sur Arly Flumet	à dét	50%	527 000 €	###	217 000 €	161 359 €			196 070 €	
		Restauration de la franchissabilité du seuil de Cassioz		Megève	SM3A					104 277 €			125 132 €	
		Restauration de la franchissabilité du seuil de la Rosière		Praz sur Arly	SMBVA					57 082 €			70 938 €	
1	B1-303	Restauration de l'espace de divagation fonctionnel sur l'Arrondine aux Glières, restauration de berges		La Giettaz Flumet St Nicolas	à dét	0%	221 000 €	###	41 000 €	- €			- €	
2	B1-304	Restauration du lit et des berges de l'Arrondine aval		Flumet St Nicolas la Chapelle	à dét	0%	389 920 €	###	0 €	- €			- €	
1	B1-305	Restauration de l'espace de régulation de Moulin Ravier sur l'Arly		Cohennoz Ugine	CoRAL	100%	400 000 €	###	200 000 €	792 000 €	198%		950 400 €	
1	B1-306	Restauration de l'espace de liberté de la Chaise aux Bossons, optimisation de l'espace de régulation, rétablissement de la franchissabilité piscicole en amont des Bossons		St Ferréol	CCSLA	0%	430 000 €	###	430 000 €	- €	0%		- €	

n°	titre	Commune	échéancier	Pt avancement	Programmation 2012	13	14	15	16	17	Taux inscrits : Agence de l'eau	Région	CG73	CG74 /SMDEA 74	Autre	MO
A3-101	Création d'ouvrages individuels de stockage des effluents d'élevage	Beaufort, Villard, Hauteluce, Ugine, Megève		Réunion information GIDA (grpt agricole Beaufortain) 29/10/12	X	X	X	X			à dét	-	à dét PMBE	à dét		à dét
A3-102	Création de plateforme collective (stockage, compostage) des effluents d'élevage	Beaufort, Villard, Hauteluce, Ugine, Megève		Réunion information GIDA (grpt agricole Beaufortain) 29/10/12	X	X	X				à dét	-	à dét PMBE	à dét		à dét
A3-201	Création de cartes communales d'aptitude à l'épandage (CCAE)	Beaufort, Hauteluce, Villard sur Doron, Megève, Ugine		Réunion information GIDA (grpt agricole Beaufortain) 29/10/12	X	X	X	X	X		50%	-	à dét	à dét		à dét
A3-202	Animation du programme d'action agricole	Beaufort, Hauteluce, Villard sur Doron, Megève, Ugine		Comite technique agricole 06/12, contacts complémentaires en cours, report 2013 compte tenu de la maitrise d'ouvrage SMBVA	X	X	X	X	X		*assiette sur base 56 000€/an, base 1 ETP	à dét	-	-		à dét
B1-101	Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant	Toutes			X	X	X	X	X		0 à 30%	30 à 40%	10 à 25%	0 à 60%		à dét
B1-201	Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes	Toutes			X	X	X	X	X		30%	30%	20%	20%		20%
	Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes - pg 2012	CCB			X											
	Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes - pg 2013	CCB				X										
	Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes - pg 2014	CCB					X									
	Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes - pg 2013	CoRAL				X										
	Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes - pg 2014	CoRAL					X									
	Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes - pg 2014	Com'Arly					X									
	cf. calcul par collectivités et par département, taux moyens affichés															
B1-301	Préservation de l'espace de liberté des cours d'eau du bassin versant - sensibilisation des collectivités locales	Toutes		Pour début 2013: Information auprès des collectivités en parallèle à l'engagement des actions de restauration du volet B1 - création d'un support: fiche boite à outils (en cours)	X	X	X	X	X		-	-	-	-		-
B1-302	Restauration d'un espace de divagation fonctionnel sur l'Arly amont: restauration de berges, préservation de secteurs non aménagés	Megève Praz sur Arly Flumet					217 000 €	310 000 €			50%	20%	-	10%		20%
B1-303	Restauration de l'espace de divagation fonctionnel sur l'Arrondine aux Glières, restauration de berges	La Giettaz Flumet St Nicolas		Pas de positionnement de la collectivité, volonté des élus de travailler uniquement sur l'entonnement du pont, rendant l'opération non éligible auprès de l'Agence de l'eau	20 000 €	21 000 €		180 000 €			50%	30%	-			20%
B1-304	Restauration du lit et des berges de l'Arrondine aval	Flumet St Nicolas la Chapelle		Pas de maitre d'ouvrage identifié				59 080 €	330 840 €		50%	30%	-			20%
B1-305	Restauration de l'espace de régulation de Moulin Ravier sur l'Arly	Cohennoz Ugine		comité suivi févr. 13 valid CCTP, mars 13 convention transfert maitrise ouvrage comarly-coral, co suivi sept 13 lancement étude, nov. 13 rencontre acteurs locaux, co suivi déc. 13 près AVP0, co suivi AVP1+chiffrage, co suivi juin 14 AVP2, relevé flore, prélèvement et analyse sédiments mai-juin 14, travaux envisagés pour 2015. crue du 01/05/15, glissement de terrain de 400 000 m3 recouvrant la zone de 10mètre de matériaux. Projet de restauration repis par le Département, travaux d'urgence en 2015 puis programmation de travaux d'aménagement sur 2016-2017.	70 000 €	130 000 €			200 000 €		50%	30%	à dét			20%
B1-306	Restauration de l'espace de liberté de la Chaise aux Bossons, optimisation de l'espace de régulation, rétablissement de la franchissabilité piscicole en amont des Bossons	St Ferréol		Finalisation de l'étude de la nappe de la Chaise fin 2014 proposant des valeurs de débits à maintenir dans le canal, permettant de lancer la maitrise d'œuvre de l'opération de restauration de la plaine des Bosson. Trame de CCTP transmis par le SMBVA à la CCSLA en 2016. La CCSLA souhaiterai lancer la maitrise d'œuvre en 2019.		190 000 €	240 000 €				40%	15%	-	10%		35%

n°	titre	Montants inscrits : AE	Région	CG73	CG74 /SMDEA74	Autre	Maitre d'ouvrage	Taux réels : Agence de l'eau	Région	CG73	CG74 /SMDEA74	Autre	Maitre d'ouvrage
A3-201	Création de cartes communales d'aptitude à l'épandage (CCAE)	#REF!											
A3-202	Animation du programme d'action agricole	140 000 €											
Volet A	Total A3	**#REF!**	**#REF!**	**#REF!**	**#REF!**		**#REF!**						
B1-101	Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant	52 618 €	128 871 €	38 420 €	4 918 €	- €	146 279 €	10%	22%	7%	8%	0%	52%
B1-201	Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes	#REF!	#REF!	30 376 €	28 610 €		#REF!	45%	20%	8%	5%	0%	22%
B1-302	Restauration d'un espace de divagation fonctionnel sur l'Arly amont: restauration de berges, préservation de secteurs non aménagés	#REF!	#REF!		#REF!		#REF!	41%	25%	0%	3%	0%	31%
B1-303	Restauration de l'espace de divagation fonctionnel sur l'Arrondine aux Glières, restauration de berges	#REF!	#REF!				#REF!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#####	#DIV/0!
B1-304	Restauration du lit et des berges de l'Arrondine aval	#REF!	#REF!				#REF!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#####	#DIV/0!
B1-305	Restauration de l'espace de régulation de Moulin Ravier sur l'Arly	#REF!	#REF!				#REF!	25%	25%	0%	0%	0%	50%
B1-306	Restauration de l'espace de liberté de la Chaise aux Bossons, optimisation de l'espace de régulation, rétablissement de la franchissabilité piscicole en amont des Bossons	#REF!	#REF!		#REF!		#REF!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#####	#DIV/0!

n°	titre	Commune	Montants réels TTC : AE	Région	CG73	CG74 /SMDEA74	Autre	Maitre d'ouvrage - TTC hors FCTVA	vérif total ttc
	Objectif 1 : Réduire les pollutions ponctuelles liées au stockage des effluents d'élevages		**16 515 €**	**16 594 €**	**7 801 €**	**0 €**	**6 638 €**	**73 635 €**	
A3-101	Création d'ouvrages individuels de stockage des effluents d'élevage	Beaufort, Villard, Hauteluce, Ugine, Megève						- €	- €
A3-102	Création de plateforme collective (stockage, compostage) des effluents d'élevage	Beaufort, Villard, Hauteluce, Ugine, Megève						- €	- €
	Acquisition d'un séparateur de phase	Beaufort, Villard, Hauteluce, Queige	16 515 €	16 594 €	7 801 €		6 638 €	73 635 €	121 183 €
	Objectif 2 : Réduire les pollutions diffuses liées à l'épandage des effluents d'élevage		**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	
A3-201	Création de cartes communales d'aptitude à l'épandage (CCAE)	Beaufort, Hauteluce, Villard sur Doron, Megève, Ugine						- €	- €
A3-202	Animation du programme d'action agricole	Beaufort, Hauteluce, Villard sur Doron, Megève, Ugine						- €	- €
	Total A3		**16 515 €**	**16 594 €**	**7 801 €**	**0 €**	**6 638 €**	**73 635 €**	Total A3
			14%	14%	6%	0%	5%	61%	
	Total A		**5 498 648 €**	**16 594 €**	**52 891 €**	**78 163 €**	**6 638 €**	**44 790 818 €**	Total A
	Objectif 1/2 : Restaurer et entretenir les berges et boisement alluviaux des cours d'eau et lutte contre les invasives		124 364 €	141 831 €	48 522 €	46 161 €	0 €	289 663 €	650 541 €
B1-101	Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant	Toutes	50 863 €	108 837 €	34 961 €	37 701 €	- €	253 940 €	486 302 €
	Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant - 2012	CCB	5 331 €	4 132 €	4 132 €			2 936 €	16 531 €
	Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant - 2013	CCB	4 459 €	5 352 €	2 402 €			2 655 €	14 868 €
	Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant - 2014	CCB	2 100 €	2 392 €	598 €			2 129 €	7 219 €
	Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant - 2015	CCB	- €	4 860 €	7 025 €			265 €	12 150 €
	Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant - 2016	CCB	- €	5 762 €	5 762 €			4 322 €	15 846 €
	Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant - 2017	CCB	- €	4 200 €	900 €			7 500 €	12 600 €
	Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant - 2013	CoRAL	5 511 €	11 988 €				28 997 €	46 496 €
	Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant - 2014	CoRAL	3 415 €	5 036 €	1 004 €			20 680 €	30 135 €
	Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant - 2015	CoRAL	3 415 €	4 337 €	1 350 €			26 072 €	35 174 €
	Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant - 2016	CoRAL		7 008 €	1 806 €			25 901 €	34 715 €
	Curage 2017				2 097 €				
	Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant - 2017	ARLYSERE	8 460 €	9 587 €	494 €			6 233 €	24 774 €
	Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant - 2014	Com'Arly	922 €	4 717 €	1 179 €			4 975 €	11 793 €
	Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant - 2015	Com'Arly				17 260 €		9 754 €	27 014 €
	Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant - 2016	Com'Arly	- €	5 272 €	5 272 €			2 636 €	13 180 €
	Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant - 2017	Com'Arly	- €	6 274 €	940 €			8 472 €	15 686 €
	Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant - 2015	Megève	- €	4 920 €		6 908 €		2 810 €	14 638 €
	Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant - 2015	Praz sur Arly	- €	- €		6 800 €		22 096 €	28 896 €
	Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant - 2016	Megève Praz sur Arly	8 250 €	11 000 €		2 750 €		53 258 €	75 258 €
	Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant - 2017	Megève Praz sur Arly	9 000 €	12 000 €		3 000 €		12 445 €	36 445 €
	Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant - 2013	Serraval						205 €	205 €
	Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges des cours d'eau du bassin versant - 2013	Le Bouchet	- €	- €		983 €		655 €	1 638 €
	Objectif 2 : Limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes sur le bassin versant							- €	- €
B1-201	Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes	Toutes	73 501 €	32 994 €	13 561 €	8 460 €	- €	35 723 €	164 239 €
	Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes - pg 2015	Megève	- €	- €		- €		- €	- €
	Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes - pg 2015	Praz sur Arly	- €	- €		- €		- €	- €
	Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes - pg 2016	SM3A	9 115 €	5 469 €		3 646 €		7 837 €	26 067 €
	Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes - pg 2017	SM3A	12 036 €	- €		4 814 €		12 037 €	28 887 €
	Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes - pg 2012	CCB	3 164 €	2 637 €	2 637 €			2 108 €	10 546 €
	Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes - pg 2013	CCB	2 746 €	3 296 €	1 282 €			1 832 €	9 156 €
	Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes - pg 2014	CCB	10 191 €	3 949 €	2 632 €			- 3 608 €	13 164 €
	Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes - pg 2015	CCB	2 818 €	2 636 €	674 €			2 658 €	8 786 €
	Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes - pg 2016	CCB	2 251 €	1 396 €	900 €			- 44 €	4 503 €
	Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes - pg 2013	CoRAL	- €	- €	- €			- €	- €
	Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes - pg 2014	CoRAL	14 084 €	9 453 €				5 399 €	28 936 €
	Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes - pg 2015	CoRAL	3 253 €	401 €	- €			2 853 €	6 507 €
	Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes - pg 2016	CoRAL	4 287 €	2 572 €	- €			1 715 €	8 574 €
	Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes - pg 2014	Com'Arly	- €	- €	- €			- €	- €
	Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes - pg 2015	Com'Arly	- €	- €	- €			- €	- €
	Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes - pg 2016	Com'Arly	625 €	187 €	250 €			188 €	1 250 €
	Travaux de limitation de la propagation des espèces envahissantes - pg 2017	ARLYSERE	8 931 €	998 €	5 186 €			2 748 €	17 863 €
			28%	25%	0%	1%	0%	47%	
	Objectif 3 : Préserver et / ou restaurer l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau et les habitats en lit mineur		**318 280 €**	**286 008 €**	**0 €**	**6 119 €**	**0 €**	**536 064 €**	1 146 470 €
B1-301	Préservation de l'espace de liberté des cours d'eau du bassin versant - sensibilisation des collectivités locales	Toutes	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
B1-302	Restauration d'un espace de divagation fonctionnel sur l'Arly amont: restauration de berges, préservation de secteurs non aménagés	Megève Praz sur Arly Flumet	80 680 €	48 408 €	- €	6 119 €	- €	60 864 €	196 070 €
	Restauration de la franchissabilité du seuil de Cassioz	Megève			- €				
	Restauration de la franchissabilité du seuil de la Rosière	Praz sur Arly	- €		- €	6 119 €			
B1-303	Restauration de l'espace de divagation fonctionnel sur l'Arrondine aux Glières, restauration de berges	La Giettaz Flumet St Nicolas						- €	- €
B1-304	Restauration du lit et des berges de l'Arrondine aval	Flumet St Nicolas la Chapelle	- €	- €	- €			- €	- €
B1-305	Restauration de l'espace de régulation de Moulin Ravier sur l'Arly	Cohennoz Ugine	237 600 €	237 600 €				475 200 €	950 400 €
B1-306	Restauration de l'espace de liberté de la Chaise aux Bossons, optimisation de l'espace de régulation, rétablissement de la franchissabilité piscicole en amont des Bossons	St Ferréol	- €	- €	- €	- €		- €	- €

ANNEXE 4 : ACTUALISATION FINANCIERE DU PROGRAMME D'ACTION EN FIN DE CONTRAT

Priorité	n°	titre	Objet	Commune	MO	Avancement technique	Montant inscrit € HT 2012-17	Montant inscrit €	Montant inscrit € HT 2012-2014	Dépense engagée au 31/12/18 (€ HT)	Taux d'engagement financier/prog 2012-14	Taux d'engagement financier/prog 2012-17	Montant réel engagé € TTC au 31/12/18	Montant estimatif réactualisé 12/15	échéancier
2	B1-307	Rehaussement du lit et reconquête de l'espace alluvial de la Chaise - secteur sous les Vions		St Ferréol Marlens	CCPF	0%	795 000 €	###	225 000 €	- €	0%		- €		
2	B1-308	Reméandrage du lit de la Chaise au niveau des Champs Froids et du Bois Noir		Marlens Ugine	CORAL		916 500 €	###	353 500 €	- €	0%		- €		
Objectif 4 : Planifier la gestion sédimentaire et suivre l'évolution morphologique des cours d'eau							145 000 €	###	145 000 €	345 959 €	239%	239%	411 665 €		
1	B1-401	Plan de gestion des matériaux et suivi topographiques des cours d'eau du bassin versant	81328	Toutes	SMBVA	100%	68 000 €	###	68 000 €	79 220 €		117%	91 980 €		
1	B1-402	Gestion du transit sédimentaire du Glapet aux abords de l'altiport, définition d'un protocole de gestion sédimentaire, réfection de seuils		Megève	Megève	100%	24 000 €	###	24 000 €	21 594 €		90%	25 594 €		
2	B1-403	Préservation d'une zone de divagation potentielle en amont des gorges sur le Planay, le Glapet et Plaine Joux, modification ouvrage de franchissement sur plaine Joux		Megève	Megève	50%	33 000 €	###	33 000 €	- €		0%	- €		
1	B1-404	Etude du remplacement du passage à gué par un ouvrage transparent - Chaise à Marlens	9000	Marlens	VMO Carrières Marlens	100%	20 000 €	###	20 000 €	245 145 €		1226%	294 091 €		
Objectif 5 : Mettre en œuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide							124 850 €	###	106 700 €	51 325 €	48%	41%	61 590 €		
1	B1-501	Optimisation de la gestion des chasses du barrage des Mottets et évaluation et suivi pluriannuel (2014-17) des impacts sur l'Arly		St Nicolas la Chapelle Crest Voland Cohennoz Ugine	EDF	25%	44 850 €	###	26 700 €	- €	0%	0%	- €		
1	B1-502	Etude de propositions d'adaptation des régimes hydrologiques des cours d'eau à enjeux du bassin du Doron		Beaufort, Queige, Villard, Hauteluce	SMBVA	100%	80 000 €	###	80 000 €	51 325 €	64%	64%	61 590 €		
Objectif 6 : Restaurer la continuité piscicole							658 800 €	###	518 800 €	254 277 €	39%	39%	304 916 €		
2	B1-601	Franchissabilité piscicole du seuil scierie Flumet sur l'Arly		Flumet	M. Rey, propriétaire	50%	29 800 €	###	29 800 €	- €	0%	0%	- €		
1	B1-602	Franchissabilité piscicole du barrage Jiguet sur l'Arrondine		Flumet	M. Joly, propriétaire	25%	143 300 €	###	143 300 €	- €	0%				
2	B1-603	Restauration de la franchissabilité piscicole sur l'Arly aval, seuil des Mollières		Ugine	UGITECH	50%	157 500 €	###	17 500 €	40 000 €	25%		48 000 €		
1	B1-604	Restauration de la franchissabilité piscicole du seuil Lallier sur la Chaise		Ugine	CORAL	100%	76 000 €	###	76 000 €	69 901 €	92%		83 665 €		
1	B1-605	Restauration de la franchissabilité piscicole sur l'Arly aval: 3 seuils de l'Ile à Marthod		Ugine	DDT73	50%	220 700 €	###	220 700 €	23 000 €	10%		27 600 €		
1	B1-605	Restauration de la franchissabilité piscicole sur l'Arly aval: pont de Venthon		Venthon	DDT73	100%	31 500 €	###	31 500 €	121 376 €	385%		145 651 €		
Etat avancement des actions - volet B1					Total B1		5 274 105 €		2 570 018 €	2 144 277 €	41%	41%	2 575 183 €		
B2: Prise en compte et préservation des zones humides du bassin versant															
Objectif 1 : Améliorer les connaissances et développer							516 824 €	###	229 524 €	164 603 €	72%	32%			
1	B2-101	Animation territoriale - prise en compte des zones humides 2012-17		Toutes	SMBVA	100%	45 750 €	###	45 750 €	28 748 €	63%	63%	45 750 €		
		Animation territoriale - prise en compte des zones humides - 2012 - 22130			CEN73	[illegible]			9 150 €	6 100 €			6 100 €		
		Animation territoriale - prise en compte des zones humides - 2013-6251			SMBVA	[illegible]			9 150 €	3 965 €			3 965 €		
		Animation territoriale - prise en compte des zones humides - 2014			SMBVA	[illegible]			9 150 €	7 930 €			7 930 €		
		Animation territoriale - prise en compte des zones humides - 2015			SMBVA	[illegible]			9 150 €	6 100 €			6 100 €		
		Animation territoriale - prise en compte des zones humides - 2016			SMBVA	[illegible]			9 150 €	4 653 €			4 653 €		
1	B2-102	Plan de gestion territoriaux des zones humides		Toutes	SMBVA et communes prioritaires: Beaufort, Hauteluce, Nt Dame de Bellecombe, la Giettaz, Megève, Praz sur Arly		209 050 €		151 750 €	103 831 €	68%	50%	113 372 €		
	B2-102	Plan d'action territorial des zones humides de la commune de Notre Dame de Bellecombe		NDB	CEN73	100%				21 520 €			21 520 €		
	B2-102	Plan de gestion de la zone humide des Georgières à Notre Dame de Bellecombe		NDB	NDB	100%				16 030 €			16 030 €		
	B2-102	Plan de gestion territoriaux des zones humides du Beaufortain		Beaufort, Queige, Hauteluce, Villard sur Doron	SMBVA	75%				47 705 €			57 246 €		
	B2-101	Plan de gestion territoriaux des zones humides dePraz sur Arly		Praz sur Arly	Praz sur Arly	100%				18 576 €			18 576 €		
	B2-102	Plan de gestion territoriaux des zones humides de Megève		Megève	Megève	0%			24 500 €	- €					
1	B2-103	Tavaux d'entretien et de restauration des zones humides - valorisation site saisies	118144 et 32024	Toutes	CPNS, ASTERS, communes, structures intercommunales, SIVOM Col des Saisies	25%	262 024 €		32 024 €	32 024 €	100%	12%	38 429 €		
					Total B2		516 824 €	###	229 524 €	164 603 €		32%	197 551 €		
B3: Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau															
Objectif 1 : Gérer les risques d'inondations							535 000 €	###	260 000 €	13 026 €	5%	2%	15 631 €		
2	B3-101	Préservation de l'espace de liberté minimal de l'Arrondine et protection des berges contre l'érosion au Plan		La Giettaz	La Giettaz	0%	50 000 €	###	50 000 €	- €	0%	0%	- €		
2	B3-102	Réfection du seuil du pont de l'Armoy		La Giettaz	La Giettaz	0%	40 000 €	###	0 €	- €	#DIV/0!	0%	- €		
1	B3-103	Mise en place d'un seuil-rampe à l'aval de la passerelle Ugitech - Arly		Ugine	UGITECH	0%	75 000 €	###		- €	#DIV/0!	0%	- €		
2	B3-104	Suivi du lit à l'aval du pont de Venthon (mise en place éventuelle d'un seuil de calage) - Arly		Venthon Pallud Albertville	DDT73	0%	pm	pm		- €	#DIV/0!	0%	- €		
2	B3-105	Suivi du lit aux Fontanus Curages éventuels, Doron		Beaufort	CCB	100%	pm	pm		13 026 €	#DIV/0!	0%	15 631 €		
2	B3-106	Suivi du lit à Marcot (mise en place éventuelle d'un seuil de calage) -Doron		Beaufort	CCB	0%	pm	pm		- €	#DIV/0!	0%	- €		
1	B3-107	Aménagement de la confluence du Nant Bruyant, Doron		Queige Villard+ CG73 voirie	SMBVA	25%	210 000 €	###	210 000 €	- €	0%	0%	- €		
2	B3-108	Aménagement d'une plage de dépôts sur le nant Traversier, Doron		Queige	à dét	0%	160 000 €	###	0 €	- €	#DIV/0!	0%	- €		
					TotalB3		535 000 €		260 000 €	13 026 €		2%	15 631 €		
					Total B		6 325 929 €		3 059 542 €	2 321 906 €		37%			

n°	Pt avancement
B1-307	opération non prioritaire
B1-308	opération non prioritaire
B1-401	Report 2013 compte tenu de la maitrise d'ouvrage SMBVA - Comité de suivi oct. 12 valid CCTP, comité de suivi lancement étude en mars 2014, comité de suivi pres phase 1 et 2 en juillet 2014, changement prestataire pour phase 3 proposition d'actions, rapport post crue mai 2015, phase 3 programme d'action réalisé en 2015 rendu début 2016. Intègre levé LIDAR 2014 et post crue 2015.
B1-402	Réunion mairie mi mars 2012 - proposition de courrier pour les riverains, CCTP rédigé, réunion sur site avec riverains en juillet 13, comité de suivi validation CCTP en comité technique, consultation en aout 2014, reprise du plan de gestion lancé par la mairie de Megève par le SM3A en mai 2015, finalisation en 2016.
B1-403	Opération non prioritaire pour la Mairie (réunion janvier 2012), secteur intégré au plan de gestion sédimentaire du Glapet (B1-402)
B1-404	Etude de faisabilité réalisée en 2013 (présentation 3 scénarios), réunion complémentaire 16/01/14 Basso/DDT/ONEMA/CCP Faverges/SMBVA pour avancement solution à retenir - en fonction du scénario retenu, pour 2014: étude AVP/PRO, dossier réglementaire (procédure étude d'impact au cas par cas compte tenu de l'ouvrage à réaliser), les travaux ne seront pas mis en œuvre avant 2015 - problème : solution d'une passerelle (la DDT ne veut plus de d'enlèvement de matériaux), ONEMA demande dim. pour crue centennale mais coût 200000 € trop élevé pour propriétaire. Chiffrage complémentaire scénarii intermédiaire entre 2 et 3 par bureau spécialisé suite réunion ONEMA/Agence eau. Travaux réalisés.
B1-501	Réunion comite de suivi 06/12: bilan des chasses, proposition de suivi, note complémentaire remarques des membres du comité de suivi en 08/12, réunion technique EDF/ONEMA/Fédé Pêche sur suivi milieux en oct. 12, comité suivi en féve 2013 pour présentation scénarii de chasses, conférence tel ONEMA Fédé pêche EDF pour ajustement paramètres de suivi et comité de suivi oct. 2013 pour validation scénarii et paramètre de suivi. Dépôt du DDS par EDF en mars 2014. arrêté dérogation consigne de chasse
B1-502	Rédaction du cahier des charges en juillet 2014, lancement de la consultation en septembre 2014, finalisation étude fin 2018. Phase 2 de l'étude réalisée par DTG EDF à titre gracieux
B1-601	Réunion terrain avec M Rey, propriétaire/ONEMA/SMBVA en novembre 2013, attente retour avis technique DR ONEMA vis-à-vis des propositions d'aménagements (dévalaison) pour définition échéancier travaux. Si travaux simples type perçage, possible travaux 2014. Note technique ONEMA avec prescription d'aménagements (3 scénarii) pour dévalaison, mais nécessité d'engager une étude sommaire pour validé le scénario - opposition du propriétaire qui souhaite réaliser les travaux à moindre frais - pas de rentabilité économique de l'ouvrage - négociation en cours. Réunion ABF en juillet 2018, programmation de travaux été automne 2018
B1-602	réunion DDT73/ Olivier JOLY 22/11/12, dépôt formulaire CERFA DREAL cas par cas en juillet 2013 - pas d'étude d'impact nécessaire. Rédaction notice impact en cours décembre 2013, ONEMA sollicité fin novembre 2012 pour avis sur faisabilité technique de l'ouvrage de franchissement , note technique avec proposition de scénarii d'aménagement - lancement de la consultation pour la maitrise d'œuvre volet étude et dossier réglementaire en juillet 2014, remise des offre en septembre 2014. maitre d'œuvre dynamique hydro. Etude économique montre rentabilité insuffisante. crue de mai 2015 avec formation d'un embacle et débordement sur l'ensemble de la base de loisirs. Eté 2018, volonté de M. Joly de passer à l'arrasement du seuil.
B1-603	réunion UGITECH 15/12/11, point sur opération (cf. note), lancement de la mission de maitrise d'œuvre en janvier 14 , volet étude, rendu prévu septembre 2014, projet nov 2014 + dlo+ dépôt et instruction volet réglementaire automne /hiver 2014 (arrêté complémentaire de l'AP ICPE pour débit réservé et franchissement piscicole) - travaux prévus 2015, crue de mai 2015, nouveau PRO sur solution rampe rugueuse, plus adapté au charriage solide Arly (solution de casier initialement retenue), report des travaux pour cause programmation budgétaire (2017-2018), puis travaux EDF (2019)
B1-604	Consultation maitrise d'œuvre en aout 12, attribution en novembre 12, comité de suivi réunion de lancement janv. 2013, maitrise d'œuvre volet étude DIA, AVP, PRO, DLO en 2013. Réalisation des travaux en septembre /octobre 2014.
B1-605	Présentation d'une version V1 du CCTP - volet étude début septembre 2013. DDT73 prend en charge l'étude MOE sur lignes budgétaire BOP181 - Travaux sur fond de concours : la DDT fait la demande d'une enveloppe début 2014 à la DREAL pour travaux 2015 . Modification du CCTP au 1er trimestre 2014 - volet étude. Consultation pour maitrise d'œuvre en juin/juillet 2014. Date des travaux à déterminer en fonction de la date du lancement de l'étude et de la durée d'instruction du dossier réglementaire : travaux envisagés sur 2015.
B1-605	Pas de maitre d'ouvrage pour l'opération, Pb identification du propriétaire du pont - ouvrage qui n'a pas été rétrocédé avec la RD au CG73. reprise de la MOU par la DDT, étude projet en 2017, travaux finalisés en décembre 2018
B2-101	**animation territoriale en cours structuration : conventions ASTER et CPNS /collectivités locales: Com'Arly, Confluence** **Beaufortain: Beaufort/Hauteluce: CCB/Syndicat Mixte lancement démarche d'animation, information et sensibilisation - avril** **Megève: réunion début février, intérêt manifeste des élus pour la démarche, prochaine étape réunions d'information et de sensibilisation + validation du principe de plan de gestion** **, réunion 24/09 avec élus et acteurs locaux + chiffrage plan action par ASTERS - Attente retour avis conseil municipal** **Praz sur Arly: réunion 04/10/11 avec élus et acteurs locaux - attente retour avis conseil municipal , nouvelle réunion en septembre 2014 Hauteluce, Beaufort: réunion CCB, élus + acteurs locaux avec CPNS + DDT, présentation en conseil communautaire 08/01/13, validation du principe, pb statuts CCB/SMBVA, mise en œuvre du plan d'action par le SMBVA** **La Giettaz: rencontre élus local - courrier d'information aux agriculteurs pour sensibilisation sur zones humides - prévu janv. 2013 sur volet animation territorial**
B2-102	**Notre dame de Bellecombe**: délibération de la commune en aout 2011,convention avec le CPNS, réunion de lancement COPIL 17/11/11, collecte et analyse des données, réunion intermédiaire: mars-avril 12, élaboration et finalisation du programme d'action, présentation pgme d'action été 2012 , rendu final déc.12. **Megève:** report 2014 **Hauteluce, Beaufort, Villard et Queige :** validation principe bureau de la CCB en janvier 2013, Pb statuts / CCB / SMBVA - au final maitrise d'ouvrage SMBVA, lancement consultation septembre 14, lancement plan d'action début 2015
B2-103	**2012-13: Valorisation du site de la tourbière des Saisies - SIVOM Col des Saisies /ONF,** création de 14 tables de lecture sur le sentier Faune/flore, Mise à jour du livret d'accompagnement, création d'un dépliant d'accompagnement du livret - montant total 32 024 € - dossier de demande de subvention 2012-13 déposé auprès AE en déc. 2011.
B3-101	Pas de positionnement de la collectivité. Été 2014 projet de parking sur les berges, info DDT73. Renvoi à la commune de la fiche action du contrat de rivière. Suite à la crue de mai 2015, la commune engager des travaux d'urgence en confortant en enrochement l'entonnement du pont, construction du parking et constitution d'un seuil au niveau de la confluence du Nant de Grange. Aucune prise en compte des principes de la fiche actio (espaces de régulation).
B3-102	Pas de positionnement de la collectivité, disparition du seuil suite à la crue de mai 2015.
B3-103	Campagne suivi topo 2012-UGITECH assure le suivi de l'ouvrage -- levés topo fin 2013 dans le cadre action B1-401. Suite à la crue de mai 2015, fort engravement de la zone avec opération de curage de l'Arly en aval sur le secteur de l'Isle. Plus de nécessité de seuil à l'aval de la passerelle, toutefois, retour en 2018 (post crue janvier 2018) à un état d'incision équivalent à celui de 2014.
B3-104	Pbtiq maitrise d'ouvrage de l'opération - pas de propriétaire du pont - réunion DDT73 en mars 12, étude juridique lancée par le CG73 au sujet de la propriété de l'ouvrage non concluant, DDT reprend la maitrise d'ouvrage en 2016, pas d'évolution du front d'érosion, pas de pbtiq à traiter.
B3-105	Réunion technique terrain: en juin 12, relevés terrains complémentaire + note en sept 12, réunion technique ONEMA, DDT, CCB, EDF en janv. 13, dépôts déclaration prévu en fev13, travaux en juin/juillet13 - déclaration au titre de la loi sur l'eau - validé sur 10 ans, échéance 2023
B3-106	Topo réactualisé en 2014 dans le cadre de l'action B1-401, pas d'évolution constatée - divagation suite à la crue de mai 2015, regain de la fonctionnalité de la zone
B3-107	Nb démarches: courrier CG73 en déc. 11, avril 12, réunion DDT, réunion CCB élus locaux (Queige, Villard) en juin 12, identification maitrise d'ouvrage CCB, toutefois Pb plan de financement pas de volonté de participation du CG73 - service route et donc pas de financement Etat. Dépôts dossier étude dans le cadre de l'appel à projet GEMAPI lancé par l'agence de l'eau en 2017. Projet retenu. Transfert de l'opération au SMBVA dans le cadre de la compétence GEMAPI
B3-108	Opération non engagée, opérations moins prioritaire que celle du Nant Bruyant.

n°	Programmation 2012	13	14	15	16	17
B1-307			225 000 €	570 000 €		
B1-308		35 000 €	318 500 €	563 000 €		
B1-401	30 000 €	38 000 €				
B1-402	17 000 €	7 000 €				
B1-403		33 000 €				
B1-404	20 000 €					
B1-501	12 550 €	7 075 €	7 075 €	7 075 €	11 075 €	
B1-502		80 000 €				
B1-601			29 800 €			
B1-602	143 300 €					
B1-603			17 500 €	140 000 €		
B1-604	76 000 €					
B1-605		23 700 €	197 000 €			
B1-605		6 500 €	25 000 €			
B2-101	9 150 €	9 150 €	9 150 €	9 150 €	9 150 €	
2012 - 22130	9 150 €					
2013-6251		9 150 €				
2014			9 150 €			
2015						
2016						
B2-102	79 050 €	44 050 €	28 650 €	28 650 €	28 650 €	
B2-102 (Notre Dame de Bellecombe)	21 520 €					
B2-102 (Georgières)	16 030 €					
B2-102 (Beaufortain)				65 600 €		
B2-101 (Praz sur Arly)						
B2-102 (Megève)				24 500 €		
B2-103	18 228 €	13 796 €		115 000 €	115 000 €	
B3-101			50 000 €			
B3-102				40 000 €		
B3-103		X	X			
B3-104		X				
B3-105		X				
B3-106		X				
B3-107		210 000 €				
B3-108					160 000 €	

n°	Taux inscrits: Agence de l'eau	Région	CG73	CG74 /SMDEA 74	Autre	MO
B1-307	50%	20%	-	10%		20%
B1-308	50%	30%	-			20%
B1-401	50%	-	19%	11%		20%
B1-402	50%	20%	-	10%		20%
B1-403	50%	20%	-	10%		20%
B1-404	50%	-	-	10%		40%
B1-501	50%	-	-	-		50%
B1-502	50%	15%	15%			20%
B1-601	50%	-	-			50%
B1-602	50%	-	-			50%
B1-603	50%	-	-			50%
B1-604	50%	30%	-			20%
B1-605	50%	20%	30%			0%
B1-605	50%	20%	30%			0%
B2-101	50%	30%	-	-		20%
B2-102	50%	30%	-	-		20%
B2-102 (Notre Dame de Bellecombe)	50%	30%	-	-		20%
B2-102 (Georgières)	50%	30%	-	-		20%
B2-102 (Beaufortain)	50%	30%	-	-		20%
B2-102 (Megève)	50%	30%	-	-		20%
B2-103	50%	30%	-	-		20%
B3-101	0%	à dét. - Fond Risques Montagne	0%		A dét – Fonds Barnier ou FEDER	à dét.
B3-102	0%	0%	0%			100%
B3-103	0%	0%	0%			100%
B3-104	0%	0%	à dét.			à dét.
B3-105	0%	0%	0%			100%
B3-106	0%	0%	0%			100%
B3-107	0%	à dét. - Fond Risques Montagne	à dét.		A dét – Fonds Barnier ou FEDER	à dét.
B3-108	0%	à dét. - Fond Risques Montagne	0%		A dét – Fonds Barnier ou FEDER	à dét.

n°	Montants inscrits: AE	Région	CG73	CG74 /SMDEA74	Autre	Maitre d'ouvrage
B1-307	#REF!	#REF!		#REF!		#REF!
B1-308	#REF!	#REF!				#REF!
B1-401	#REF!		#REF!	#REF!		#REF!
B1-402	#REF!	#REF!		#REF!		#REF!
B1-403	#REF!	#REF!		#REF!		#REF!
B1-404	#REF!			#REF!		#REF!
B1-501	#REF!					#REF!
B1-502	#REF!	#REF!	#REF!			#REF!
B1-601	#REF!					#REF!
B1-602	#REF!					#REF!
B1-603	#REF!					#REF!
B1-604	#REF!	#REF!				#REF!
B1-605	#REF!	#REF!	#REF!			
B1-605	#REF!	#REF!	#REF!			
B2-101	#REF!	#REF!				#REF!
B2-102	51 916 €	31 149 €			- €	20 766 €
B2-102 (Notre Dame de Bellecombe)	10 760 €	6 456 €			- €	4 304 €
B2-102 (Georgières)	8 015 €	4 809 €			- €	3 206 €
B2-102 (Beaufortain)	23 853 €	14 312 €			- €	9 541 €
B2-102 (Megève)	23 853 €	14 312 €			- €	9 541 €
B2-103	131 012 €	69 000 €			14 410 €	47 602 €
B3-102						#REF!
B3-103						#REF!
Volet B	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!		#REF!

n°	Taux réels: Agence de l'eau	Région	CG73	CG74 /SMDEA74	Autre	Maitre d'ouvrage
B1-307	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#####	#DIV/0!
B1-308	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#####	#DIV/0!
B1-401	44%	0%	16%	10%	0%	30%
B1-402	51%	16%	0%	10%	0%	24%
B1-403	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#####	#DIV/0!
B1-404	66%	0%	0%	0%	0%	33%
B1-501	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#####	#DIV/0!
B1-502	53%	17%	0%	0%	0%	29%
B1-601	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#####	#DIV/0!
B1-602	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#####	#DIV/0!
B1-603	67%	0%	0%	0%	0%	33%
B1-604	44%	17%	9%	0%	0%	29%
B1-605	67%	0%	0%	0%	0%	33%
B1-605	67%	0%	0%	0%	0%	33%
B2-101	39%	35%	0%	0%	0%	26%
2012 - 22130	0%	30%	0%	0%	0%	70%
2013-6251	50%	30%	0%	0%	0%	20%
2014	50%	30%	0%	0%	0%	20%
B2-102	50%	19%	0%	0%	0%	31%
B2-102 (Notre Dame de Bellecombe)	50%	0%	0%	0%	0%	50%
B2-102 (Georgières)	50%	30%	-	-		20%
B2-102 (Beaufortain)	50%	19%	0%	0%	0%	31%
B2-102 (Megève)	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#####	#DIV/0!
B2-103	41%	0%	0%	0%	0%	59%
B3-101	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#####	#DIV/0!
B3-102	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#####	#DIV/0!
B3-103	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#####	#DIV/0!
B3-104	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#####	#DIV/0!
B3-105	0%	0%	0%	0%	0%	100%
B3-106	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#####	#DIV/0!
B3-107	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#####	#DIV/0!
B3-108	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#####	#DIV/0!

n°	Montants réels TTC: AE	Région	CG73	CG74 /SMDEA74	Autre	Maitre d'ouvrage - TTC hors FCTVA	vérif total ttc
B1-307						- €	- €
B1-308						- €	- €
	60%	1%	4%	3%	0%	32%	
Objectif 4	247 921 €	5 201 €	14 428 €	12 128 €	0 €	131 987 €	411 665 €
B1-401	40 664 €	- €	14 428 €	8 946 €		27 942 €	91 980 €
B1-402	12 930 €	4 008 €	- €	2 586 €		6 070 €	25 594 €
B1-403	- €	- €	- €	- €		- €	- €
B1-404	194 327 €	1 193 €	- €	596 €		97 975 €	294 091 €
	53%	17%	0%	0%	0%	29%	
Objectif 5	32 760 €	10 677 €	0 €	0 €	0 €	18 153 €	61 590 €
B1-501	- €	- €	- €			- €	- €
B1-502	32 760 €	10 677 €				18 153 €	61 590 €
	61%	5%	2%	0%	0%	32%	
Objectif 6	184 729 €	14 312 €	7 600 €	0 €	0 €	98 275 €	304 916 €
B1-601	- €	- €	- €			- €	- €
B1-602	- €	- €	- €			- €	- €
B1-603	32 000 €	- €	- €			16 000 €	48 000 €
B1-604	37 229 €	14 312 €	7 600 €			24 524 €	83 665 €
B1-605	18 400 €	- €	- €			9 200 €	27 600 €
B1-605	97 100 €	- €	- €			48 551 €	145 651 €
Total B1	908 054 €	458 029 €	70 550 €	64 408 €	0 €	1 074 142 €	2 575 183 €
	35%	18%	3%	3%	0%	42%	
B2 Objectif 1	83 816 €	30 976 €	0 €	0 €	0 €	65 757 €	
B2-101	11 324 €	9 973 €	- €	- €	- €	7 451 €	28 748 €
2012 - 22130	- €	1 830 €				4 270 €	6 100 €
2013-6251	1 983 €	1 189 €				793 €	3 965 €
2014	3 965 €	2 379 €				1 586 €	7 930 €
2015	3 050 €	1 830 €				1 220 €	6 100 €
2016	2 326 €	2 745 €				- 418 €	4 653 €
B2-102	56 698 €	21 003 €	- €	- €	- €	35 671 €	113 372 €
B2-102 (Notre Dame de Bellecombe)	10 760 €	- €				10 760 €	21 520 €
B2-102 (Georgières)	8 015 €	4 809 €				3 206 €	16 030 €
B2-102 (Beaufortain)	28 623 €	10 614 €				18 009 €	57 246 €
B2-101 (Praz sur Arly)	9 300 €	5 580 €				3 696 €	
B2-102 (Megève)						- €	- €
B2-103	15 794 €					22 635 €	38 429 €
Total B2	83 816 €	30 976 €	0 €	0 €	0 €	65 757 €	Total B2
	42%	16%	0%	0%	0%	33%	
B3 Objectif 1	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	15 631 €	
B3-101						- €	- €
B3-102						- €	- €
B3-103						- €	- €
B3-104						- €	- €
B3-105						15 631 €	15 631 €
B3-106						- €	- €
B3-107	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
B3-108						- €	- €
TotalB3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	15 631 €	15 631 €
	0%	0%	0%	0%	0%	100%	
Total B	991 870 €	489 005 €	70 550 €	64 408 €	0 €	1 155 530 €	Total B

ANNEXE 4 : ACTUALISATION FINANCIERE DU PROGRAMME D'ACTION EN FIN DE CONTRAT

Priorité	n°	titre	Objet	Commune	MO	Avancement technique	Montant inscrit € HT 2012-17	Montant inscrit €	Montant inscrit € HT 2012-2014	Dépense engagée au 31/12/18 (€ HT)	Taux d'engagement financier/prog 2012-14	Taux d'engagement financier/prog 2012-17	Montant réel engagé € TTC au 31/12/18	Montant estimatif réactualisé 12/15	échéancier	Pt avancement
Volet C : Tendre vers l'équilibre quantitatif en améliorant la connaissance et le partage des ressources en eau																
Objectif 1 : Mieux connaître l'état des ressources en eau							160 000 €		160 000 €	67 595 €	42%	42%	81 212 €			
1	C-101	Mesures et analyses des régimes hydrologiques naturels et dérivés structurants du Doron et de l'Arly - CF opération B1-302		Communes du sous bassin de l'Arly et du Doron	DREAL/ SMBVA	100%	100 000 €		100 000 €	- €	0%		- €			opération C101 et B1-302 réunies dans la même action . cf. commentaire ligne action B1-302.Réunion comité de suivi fin 2012, manque de dispo de l'équipe technique en 2013, rédaction CCTP début 2014, proposition convention EDF/SMBVA pour phase 2 de l'étude et consultation pour phase 1 et 3.
1	C-102	Etude hydrologique et hydrogéologique de la Chaise et de sa nappe alluviale	71760	St Ferréol, Faverges, Marlens, Cons Ste Colombe, Ugine	SMBVA	100%	60 000 €	###	60 000 €	67 595 €	113%		81 212 €			Co suivi lancement étude 05/0713, implantation piéez oct. 13, réunion technique avancement étude, co suivi 03/06/14, note avancement prévue en oct. 14 et co suivi en déc. 2014 bilan phase 1 suivi hydrologique et hydrogéologique nov13 à nov. 14, phase 2 analyse résultats oct./nov. 14, rendu étude en 2015. suivi par groupe de travail avec DDT/CCSLAnnecy/SMBVA pour déterminer contenu de l'arrêté préfectoral définissant le Qréservé de la Chaise, reste sans suite en 2018...
Objectif 2 : Préserver l'équilibre quantitatif des prélèvements							63 000 €		63 000 €	0 €	0%	0%				
2	C-201	Etude et aménagement de régulation des prélèvements déportés sur les réseaux d'eau potable		toutes	Etude: SMBVA, Travaux: collectivités	0%	63 000 €		63 000 €	- €	0%		- €			Programmation 2013 - report 2014 - dossier déposé en 2013 par la commune d'Ugine auprès de l'Agence (appel à projet économie d'eau),non mis en œuvre, non prioritaire
2	C-202	Etude bilan de l'évolution de l'usage enneigement sur le bassin versant		Megève, Praz, la Giettaz, NDB, Flumet Crest Voland, Cohennoz, Hauteluce, Beaufort	SMBVA	0%	pm	pm	0 €	- €	#DIV/0!		- €			Programmation 2016, non mis en œuvre, non prioritaire
					Total C		**223 000 €**		**223 000 €**	**67 595 €**	30%	30%	81 212 €			
Volet D : Gestion concertée, information et sensibilisation vers une gestion durable de l'eau du territoire																
Objectif 1 : Assurer un suivi écologique							273 300 €		273 300 €	1 910 €	1%	1%	2 285 €			
1	D-101	Etude piscicole et de la qualité physique des principaux cours d'eau du bassin versant de l'Arly		Toutes	SMBVA	0%	52 450 €		52 450 €	- €	0%		- €			plan de charge SMBVA trop important, point avec la FSPPMA, étude des habitats préconisés dans la fiche action semble peu pertinente, peu d'évolution sur le BV depuis l'étude piscicole de 2008. Intérêt limité de l'étude
1	D-101	Suivi thermique, acquisition matériel et suivi		Toutes	SMBVA	75%	1 850 €		1 850 €	1 910 €	103%		2 285 €			Validation du réseau de suivi thermique en mai 2013 par comité technique, acquisition des sondes été 2013, installation du réseau janvier 2014, relevé des données en juillet et sept 14
2	D-102	Suivi des populations piscicoles indicatrices		Toutes	FSPPMA	0%	219 000 €		219 000 €	- €	0%		- €			Co suivi février 2014, report de l'opération dans l'attente de l'aménagement des principaux ouvrages de l'axe Arly aval/Chaise en 2014 Lallier et Mollières (2019), 3 seuils Marthod (2019), seuil Venthon 2018
Objectif 2 : Informer, sensibiliser et accompagner les acteurs locaux							**76 250 €**		61 350 €	**10 826 €**	18%	14%	**13 088 €**			
1	D-201	Lettre d'information du Contrat de rivière		toutes	SMBVA	100%	27 250 €	###	16 350 €	5 703 €	35%		6 844 €			Report 2013 compte tenu de la maitrise d'ouvrage SMBVA - délibération SMBVA au 21/01/13, publication lettre info en juillet, distribution toute boite aux lettres à 26100 exemplaires sur les 26 communes du BV. Compte tenu du cout des publications, passage à la version newsletter numérique en 2016.
2	D-202	Fiches pratiques Boite à outils		toutes	SMBVA	100%	5 000 €	###	3 000 €	- €	0%		- €			Report 2013 compte tenu de la maitrise d'ouvrage SMBVA - délibération SMBVA au 21/01/13, 2013, 2 numéros édités en 2013: espace de régulation, zones humides en 2014: SMBVA, dossier loi sur l'eau - édition en interne, pas de frais d'infographie
2	D-203	Animations participation aux manifestations locales (JDD, journées patrimoine,...)		toutes	SMBVA	0%	5 000 €	###	5 000 €	- €	0%		- €			Participations à des manifestations locales, salon de la pêche Albertville
2	D-204	Exposition itinérante sur l'eau		toutes	SMBVA	0%	9 000 €	###	7 000 €	- €	0%		- €			opération modifiée du fait de la difficulté de faire vivre cet outils (organisation, déplacement, mise à disposition, ...) trop contraignant vis-à-vis de la petite équipe du SMBVA. Adaptation de l'action en mettant en place sur les sites faisant l'objet de travaux de panneaux d'informations, repris sur le site web, sous la rubrique news et module cartographique
1	D-205	Réunions d'information et visites de terrains des actions du contrat		toutes	SMBVA	0%	pm			-			- €			non mis en œuvre
1	D-206	Guide d'entretien des cours d'eau à destination des riverains		toutes	SMBVA	100%	25 000 €	###	25 000 €	3 108 €	12%		3 718 €			Report 2013 compte tenu de la maitrise d'ouvrage SMBVA - délibération SMBVA au 21/01/13, réalisation automne 2013, édition à 8 000 exemplaires en décembre 2013, diffusion janvier 2014. Nouvelle édition en 2017
2	D-207	Modules complémentaires du site internet		toutes	SMBVA	100%	5 000 €	###	5 000 €	2 015 €	40%		2 526 €			reprise page d'accueil du site web, mise en place module cartographique+ module newsletter
Objectif 3 : Former pour ancrer la gestion équilibrée de l'eau sur le bassin versant							**98 750 €**		67 250 €	**74 360 €**		75%	**74 360 €**			
1	D-301	Cycles d'animation pédagogiques auprès des scolaires		toutes	SMBVA	100%	78 750 €	###	47 250 €	74 360 €			74 360 €			(report 2012 à 13 cause maitrise d'ouvrage du SMBVA) - délibération SMBVA au 21/01/13, consultation printemps 2013, attribution marché FRAPNA 74 en juin 2013, cycle animation année scolaire 2013/14
	D-301	Cycles d'animation pédagogiques auprès des scolaires 2013/14		toutes	SMBVA					18 360 €			18 360 €			cycle d'animation 2013/14 terminé - 54 demi journées d'animation
	D-301	Cycles d'animation pédagogiques auprès des scolaires 2014/15		toutes	SMBVA					18 820 €			18 820 €			lancement de l'opération en octobre 2014 en dépit de la non participation de l'Agence de l'eau qui demande que cette opération bonifiées sout compensée (opération seuil Marthod, DDT73, délais non tenu), compensation impossible pour 2014
	D-301	Cycles d'animation pédagogiques auprès des scolaires 2015/16		toutes	SMBVA					18 820 €			18 820 €			
	D-301	Cycles d'animation pédagogiques auprès des scolaires 2016/17		toutes	SMBVA					18 360 €			18 360 €			
1	D-302	Formation des élus et acteurs socio-économiques relais de l'eau sur le territoire		toutes	SMBVA	100%	20 000 €	###	20 000 €	- €			- €			2ème semestre 2013: enquête auprès des acteurs locaux, relance enquête en juin 2014 suite aux élections, cahier des charges CNFPT en juillet et organisation des sessions à l'automne pour dérouelement des formation à l'hiver 2014/15 et printemps 2015: formations : thème entretien des cours d'eau, gestion des boisements de berges, concilier aménagement du territoire et zones humides, espèces invasives
Objectif 4 : Mettre en œuvre, coordonner et suivre le contrat de rivière							**862 000 €**		490 000 €	**568 425 €**	116%	66%	**569 382 €**			
1	D-401	Définition d'une stratégie foncière pour la mise en œuvre opérationnelle des actions du contrat de rivière		toutes	SMBVA	100%	105 000 €	###	55 000 €	- €	0%		- €			Elaboration stratégie été 2013, présentation en Copil en juin 2014, réalisation en interne
1	D-402	Assurer la mise en œuvre du contrat en lien avec les outils d'aménagements du territoire (SCOT, PPT, PLU, ...)		toutes	SMBVA	50%	interne			- €	#DIV/0!		- €			contacts avec SCOT Arlysere
1	D-403	Bilan mi parcours du contrat de rivière et suivi des indicateurs		toutes	SMBVA	100%	20 000 €	###	20 000 €	- €	0%		- €			Programmation 2014, réalisation en interne
1	D-403	Bilan final du contrat de rivière et suivi des indicateurs		toutes	SMBVA	100%	50 000 €	###	0 €	- €	#DIV/0!		- €			réalisation automne 2018, réalisation en
1	D-404	Poste de chargé de mission		toutes	SMBVA	100%	325 000 €	###	195 000 €	342 499 €	105%		342 499 €			
		Poste de chargé de mission- 2012								55 985 €			55 985 €			
		Poste de chargé de mission- 2013								47 710 €			47 710 €			
		Poste de chargé de mission- 2014								54 978 €			54 978 €			
		Poste de chargé de mission- 2015								59 248 €			59 248 €			
		Poste de chargé de mission- 2016								58 248 €			58 248 €			
		Poste de chargé de mission- 2017								66 330 €			66 330 €			
1	D-404	Poste de technicien		toutes	SMBVA	100%	280 000 €	###	168 000 €	221 041 €	79%		221 041 €			Recrutement septembre à nov. 12, prise 2013
		Poste de technicien- 2013								39 670 €			39 670 €			
		Poste de technicien- 2014								46 213 €			46 213 €			
		Poste de technicien- 2015								50 418 €			50 418 €			
		Poste de technicien- 2016								46 363 €			46 363 €			
		Poste de technicien- 2017								38 377 €			38 377 €			
1	D-404	Poste technicien - investissement (ordinateurs, logiciels, ...)	5800	toutes	SMBVA	100%	7 000 €	###	7 000 €	4 885 €	70%		5 842 €			DDS envoyé jan 2013 - délibération SMBVA au 21/01/13
1	D-404	Poste agent administratif		toutes	SMBVA	100%	75 000 €		45 000 €		0%					appui administratif à compter de mi novembre 2012 (1j/sem.), puis 1/2 ETP en 2013, 2014, coût pris en compte sur poste CHM TR
					Total D		1 310 300 €		891 900 €	655 521 €	50%	50%	659 115 €			
					Total CR		**44 216 782 €**	###	**#VALEUR!**	**45 303 391 €**	#VALEUR!	102%				
				Bilan CR hors volet A			7 859 229 €	0 €	4 174 442 €	3 045 022 €	73%	39%				

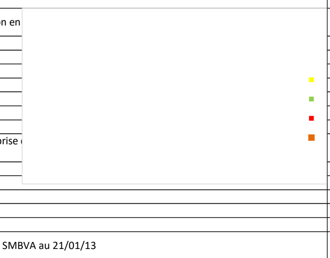

n°	Programmation 2012	13	14	15	16	17	Taux inscrits: Agence de l'eau	Région	CG73	CG74 /SMDEA 74	Autre	MO	Montants inscrits: AE	Région	CG73	CG74 /SMDEA74	Autre	Maitre d'ouvrage
C-101	80 000 €	20 000 €	X	X	X		50% 0% station hydrométrique	30%				20%	50 000 €	30 000 €	- €	- €	- €	20 000 €
C-102	60 000 €						50%	30%				20%	30 000 €	18 000 €	- €	- €	- €	12 000 €
C-201			63 000 €				50%	30%				20%	31 500 €	18 900 €	- €	- €	- €	12 600 €
C-202					X		-	-	-	-			- €	- €	- €	- €	- €	- €
												Volet C	**111 500 €**	**66 900 €**	**- €**	**- €**	**- €**	**44 600 €**
D-101					43 500 €		50%	30%				20%	26 225 €	15 735 €	- €	- €	- €	10 490 €
D-101	10 800 €						50%	30%				20%	925 €	555 €	- €	- €	- €	370 €
D-102		219 000 €	X	X	X		à dét	à dét	à dét	à dét		à dét						
D-201	5 450 €	5 450 €	5 450 €	5 450 €	5 450 €		50%	30%				20%	13 625 €	8 175 €	- €	- €	- €	5 450 €
D-202	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €		50%	30%				20%	2 500 €	1 500 €	- €	- €	- €	1 000 €
D-203		2 500 €	2 500 €				50%	30%				20%	2 500 €	1 500 €	- €	- €	- €	1 000 €
D-204	3 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €			50%	30%				20%	4 500 €	2 700 €	- €	- €	- €	1 800 €
D-205	X	X	X	X	X													
D-206	25 000 €						50%	30%				20%	12 500 €	7 500 €	- €	- €	- €	5 000 €
D-207		5 000 €					50%	30%				20%	2 500 €	1 500 €	- €	- €	- €	1 000 €
D-301	15 750 €	15 750 €	15 750 €	15 750 €	15 750 €		50%	30%				20%	39 375 €	23 625 €	- €	- €	- €	15 750 €
D-301 2013/14							50%	30%				20%	- €	- €	- €	- €	- €	- €
D-301 2014/15							50%	30%				20%	- €	- €	- €	- €	- €	- €
D-301 2015/16																		
D-301 2016/17																		
D-302	8 000 €	6 000 €	6 000 €				50%	30%				20%	10 000 €	6 000 €	- €	- €	- €	4 000 €
D-401	5 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €		50%	30%				20%	52 500 €	31 500 €	- €	- €	- €	21 000 €
D-402	X	X	X	X	X													
D-403			20 000 €				50%	30%				20%	10 000 €	6 000 €	- €	- €	- €	4 000 €
D-403					50 000 €		50%	30%				20%	25 000 €	15 000 €	- €	- €	- €	10 000 €
D-404 chargé de mission	65 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €		50%	30%				20%	162 500 €	97 500 €	- €	- €	- €	65 000 €
2012													- €	- €	- €	- €	- €	- €
2013													- €	- €	- €	- €	- €	- €
2014													- €	- €	- €	- €	- €	- €
2015																		
2016																		
2017																		
D-404 technicien	56 000 €	56 000 €	56 000 €	56 000 €	56 000 €		50%	30%				20%	140 000 €	84 000 €	- €	- €	- €	56 000 €
2013													- €	- €	- €	- €	- €	- €
2014													- €	- €	- €	- €	- €	- €
2015																		
2016																		
2017																		
D-404 investissement	7 000 €						50%					50%	3 500 €	- €	- €	- €	- €	3 500 €
D-404 agent administratif	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €							100%	- €	- €	- €	- €	- €	75 000 €

n°	Taux réels: Agence de l'eau	Région	CG73	CG74 /SMDEA74	Autre	Maitre d'ouvrage	Montants réels TTC: AE	Région	CG73	CG74 /SMDEA74	Autre	Maitre d'ouvrage - TTC hors FCTVA	vérif total ttc
Objectif 1 (C)							39 360 €	22 463 €	0 €	0 €	0 €	19 389 €	
C-101	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#####	#DIV/0!	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
C-102	48%	28%	0%	0%	0%	24%	39 360 €	22 463 €	- €	- €	- €	19 389 €	81 212 €
Objectif 2 (C)							0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
C-201	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#####	#DIV/0!	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
C-202	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#####	#DIV/0!	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
							39 360 €	**22 463 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**19 389 €**	**Total C**
							48%	28%	0%	0%	0%	24%	
Objectif 1 (D)							925 €	555 €	- €	- €	- €	805 €	2 285 €
D-101	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#####	#DIV/0!						- €	- €
D-101	40%	24%	0%	0%	0%	35%	925 €	555 €				805 €	2 285 €
D-102	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#####	#DIV/0!						- €	- €
Objectif 2 (D)							5 904 €	3 597 €	- €	- €	- €	3 587 €	13 088 €
D-201	41%	24%	0%	0%	0%	35%	2 782 €	1 669 €				2 393 €	6 844 €
D-202	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#####	#DIV/0!						- €	- €
D-203	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#####	#DIV/0!						- €	- €
D-204	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#####	#DIV/0!						- €	- €
D-205	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#####	#DIV/0!						- €	- €
D-206	50%	30%	0%	0%	0%	20%	1 859 €	1 115 €				744 €	3 718 €
D-207	50%	32%	0%	0%	0%	18%	1 263 €	813 €				450 €	2 526 €
Objectif 3 (D)							27 776 €	22 308 €	- €	- €	- €	24 276 €	74 360 €
D-301	37%	30%	0%	0%	0%	33%	27 776 €	22 308 €	- €	- €	- €	24 276 €	74 360 €
D-301 2013/14	50%	30%	0%	0%	0%	20%	9 179 €	5 508 €	- €	- €		3 673 €	18 360 €
D-301 2014/15	0%	30%	0%	0%	0%	70%	- €	5 646 €	- €	- €		13 174 €	18 820 €
D-301 2015/16							9 418 €	5 646 €	- €	- €		3 756 €	18 820 €
D-301 2016/17							9 179 €	5 508 €	- €	- €		3 673 €	18 360 €
D-302	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#####	#DIV/0!	- €	- €	- €	- €		- €	- €
Objectif 4 (D)							251 727 €	144 292 €	- €	- €	- €	173 363 €	569 382 €
D-401	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#####	#DIV/0!						- €	- €
D-402	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#####	#DIV/0!						- €	- €
D-403	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#####	#DIV/0!						- €	- €
D-403	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#####	#DIV/0!						- €	- €
D-404 chargé de mission	43%	25%	0%	0%	0%	32%	148 712 €	85 276 €				108 511 €	342 499 €
2012							28 000 €	15 764 €				12 221 €	55 985 €
2013							24 783 €	15 745 €				7 183 €	47 710 €
2014							24 750 €	16 493 €				13 735 €	54 978 €
2015							24 573 €	17 774 €				16 901 €	59 248 €
2016							25 522 €	13 500 €				19 226 €	58 248 €
2017							21 084 €	6 000 €				39 246 €	66 330 €
D-404 technicien	45%	27%	0%	0%	0%	28%	100 573 €	59 016 €				61 452 €	221 041 €
2013							19 476 €	11 901 €				8 293 €	39 670 €
2014							24 050 €	13 863 €				8 300 €	46 213 €
2015							19 657 €	15 125 €				15 636 €	50 418 €
2016							20 636 €	12 085 €				13 642 €	46 363 €
2017							16 754 €	6 042 €				15 581 €	38 377 €
D-404 investissement	42%	0%	0%	0%	0%	58%	2 442 €	- €				3 400 €	5 842 €
D-404 agent administratif	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#####	#DIV/0!	- €	- €				- €	- €
							286 332 €	170 752 €	0 €	0 €	0 €	202 032 €	659 115 €
							43%	26%	0%	0%	0%	31%	Total

		AE	Région	CG73	CG74 /SMDEA74	Autre	Maitre d'ouvrage	Total
Volet A1	A1	5 009 244 €	- €	45 090 €	78 163 €	- €	21 206 964 €	**26 339 461 €**
Volet A2	A2	472 889 €	0 €	0 €	0 €	0 €	23 510 220 €	**23 983 109 €**
Volet A3	A3	16 515 €	16 594 €	7 801 €	- €	6 638 €	73 635 €	**121 183 €**
Volet B1	B1	908 054 €	458 029 €	70 550 €	64 408 €	0 €	1 074 142 €	**2 575 183 €**
Volet B2	B2	83 816 €	30 976 €	- €	- €	- €	65 757 €	**180 549 €**
Volet B3	B3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	15 631 €	**15 631 €**
Volet C	C	39 360 €	22 463 €	0 €	0 €	0 €	19 389 €	**81 212 €**
Volet D	D	286 332 €	170 752 €	- €	- €	- €	202 032 €	**659 115 €**
Total		6 816 210 €	698 813 €	123 441 €	142 571 €	6 638 €	46 167 769 €	53 955 442 €

total participation Régionale sans postes - 181 500 € 1 900 000 € enveloppe 5 ans (hors postes 181 500 €)

Annexe 3 : Tableau de synthèse - Bilan détaillé des actions inscrites au contrat de rivière

Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Etat écologique	Objectif	Paramètres faisant l'objet d'une dérogation	Etat chimique	Objectif	Paramètres faisant l'objet d'une dérogation	Pression à traiter / Directive concernée	Code mesure	Libellé mesure pour atteindre les objectifs de bon état	Bilan des actions mises en œuvre dans le contrat rivière Arly	Actions à mettre en oeuvre 2019-2024	Reste à traiter
FRDR10582	torrent le Glapet	Bon	2015	-	Bon	2015	-	Altération de la morphologie	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	B1-402 Définition du plan de gestion du Glapet - Megève SM3A	Mise en œuvre du plan d'aménagement du bassin versant du Glapet - SMBVA	
FRDR11525	torrent la Chaise	Moyen	2027	faisabilité technique: continuité, hydrologie, morphologie, substances dangereuses	Bon	2015	-	Altération de la continuité	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)	B1 - 604 - Restauration de la franchissabilité du seuil Lallier (ROE 33172) - CoRAL B1-404: Remplacement du gué Basso par un ouvrage transparent (ROE 55532), SAS BASSO B1-306: Restauration de la franchissabilité du seuil aval du pont des Bossons (ROE 55544) dans le cadre des travaux post crue mai 2015 - CC Sources du lac d'Annecy	B1-306: Restauration de la plaine des Bossons et de la franchissabilité des 5 seuils de la plaine des Bossons (ROE 36914, 56009, 56550, 56008, 36361) - CC Sources du lac d'Annecy	B1-307: Restauration de la franchissabilité du seuil aval pont des Chenay (ROE 55535), seuil Martoia (ROE 56007) Restauration de la franchissabilité sur la Chaise Médiane sur le tronçon chenalisé de St Ferréol, 6 seuil ROE: 5541 / 55539 / 55538 / 55536 / 36891 / 36885)
								Altération de l'hydrologie	MIA0303	Coordonner la gestion des ouvrages	C-102 étude hydrogéologique et hydrologique de la Chaise et de sa nappe alluviale - SMBVA	B1-306 restauration de la Chaise sur la plaine des Bossons, adaptation de prise d'eau du seuil - CC Sources du lac d'Annecy	
								Altération de l'hydrologie	RES0601	Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation	C-102 étude hydrogéologique et hydrologique de la Chaise et de sa nappe alluviale - SMBVA	Mise en œuvre du débit réservé- DDT74	
								Pollution ponctuelle par les substa	DEC0201	Gérer les déchets de la collecte à l'élimination	-	A2-102 suivi des anciennes décharges à risques - décharge de la Serraz - Ugine -travaux de restauration des berges, reconquête de la biodiversité de la zone	
								Altération de la morphologie	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	-	B1-306 restauration de la Chaise sur la plaine des Bossons - CC Sources du lac d'Annecy	B1-307 restauration de la Chaise secteur sous les Vions
FRDR362a	L'Arly de la source à l'entrée de l'agglomération de Flumet	Bon	2015	-	Etat chimique sans Ubiquiste: Bon - objectif 2015, Etat chimique avec ubiquiste: Mauvais - objectif 2027	2027	faisabilité technique: Benzo(g, h, i)perylène + indeno(1,2,3-cd)pyrène	Altération de la continuité	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)	B1-302: Restauration de la franchissabilité du seuil de Cassioz (ROE 55306) - SM3A et seuil de la Rosière (ROE55301) SMBVA	B1-601: Restauration de la franchissabilité du seuil de la scierie de la Cours Flumet (M. REY) (ROE 42348) B1-302 Restauration de l'Arly à Prariand, restauration de la franchissabilité sur 3 seuils (ROE 201137, 55308, 55307) - SMBVA B1-302 restauration de la franchissabilité du seuil du pont de l'Ile(ROE 55305) - Praz sur Arly	
								Pollution ponctuelle urbaine et in	ASS0301	Réhabiliter un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations >= 2000 EH)			
								Pollution ponctuelle par les substa	DEC0201	Gérer les déchets de la collecte à l'élimination	-	A2-102 suivi des anciennes décharges à risques - décharge de Megève et décharge des Essertets - Praz sur Arly -travaux de restauration des berges	
								Altération de la morphologie	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	B1-302: Restauration des berges de l'Arly - étude préliminaire (HEPIA 2016)	B1-302: Restauration des berges de l'Arly, travaux	
								Altération de la morphologie	MIA0204	Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau	B1-401: plan de gestion de matériaux et suivi topographique des cours d'eau du bassin versant	Restauration de l'espace de fonctionnalité de l'Arly au niveau du stade de foot	
FRDR362b	L'Arly en aval de l'entrée de l'agglomération de Flumet	Moyen	Bon potentiel 2027	faisabilité technique: continuité, matières organiques et oxydables, morphologie	Etat chimique sans Ubiquiste: Bon objectif 2015, Etat chimique avec ubiquiste: Mauvais objectif 2027	2027	faisabilité technique: Benzo(g, h, i)perylène + indeno(1,2,3-cd)pyrène	Altération de la continuité	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)	B1-605 restauration de la franchissabilité du seuil du pont de Venthon - Arly aval (DDT73) (ROE 33177)	B1-603 Restauration de la franchissabilité du seuil des Mollières (UGITECH) - Arly aval (ROE 33187) B1-605 restauration de la franchissabilité des 3 seuils de Marthod - Arly aval (DDT73) (ROE 33184, 33181, 33180)	
								Pollution ponctuelle urbaine et in	ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Travaux assainissement Ugine, optimisation des réseaux de la commune: travaux de réhabilitation des réseaux travaux de mise en séparatif extension de réseau de transfert - les Glaciers, antenne collecte Outrechaise, antenne Mt Dessus, Mt Dessous	Travaux assainissement Ugine, construction bassin d'orage (2018), supression de l'UDEP d'Ugine et raccordement à Albertville (2019)	
								Pollution ponctuelle urbaine et in	ASS0401	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Etude projet raccordement des EU Ugine à l'UDEP Albertville et suppression UDEP Ugine + bassin stockage Ugine	Travaux de raccordement des EU Ugine à l'UDEP Albertville, supression de l'UDEP d'Ugine et création du bassin tampon aux fontaines	
								Altération de la morphologie	MIA0204	Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau	B1-305 restauration de l'espace de régulation de Moulin Ravier (Dép. 73)	poursuite de l'actions B1-501 optimisation de la gestion des chasses du barrage des Mottets - EDF Etude de la restauration de la confluence Arly- Chaise (SMBVA)	
								Mesure pour atteindre l'objectif d	IND12	Mesures de réduction de substances dangereuses	A2-102: Suivi et rédcution des substances dangereuses sur les sites prioritaires: UGGITECH, AREVA/FRAMATONE, SIVU megève, SILA, CCB, SIEPAM	à déterminer	
FRDR363	Le Doron de Beaufort	Bon	2015	-	Bon	2015	-	Pollution ponctuelle urbaine et in	ASS0901	Construire ou aménager un dispositif de stockage, de traitement ou de valorisation des boues d'épuration / matières de vidanges	Travaux assainissement CC Beaufortain transfert à ARLYSERE	à déterminer	
								Pollution ponctuelle par les substa	DEC0201	Gérer les déchets de la collecte à l'élimination	-	A2-102 suivi des anciennes décharges à risques - décharge de Marcot	
								Altération de la morphologie	MIA0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques	B1-502/C101 Etude de proposition d'adaptation des régimes hydrologiques des cours d'eau à enjeux du bassin du Doron	Mise en œuvre des propositions d'adaptation des débits afin de limiter la fermeture des lits du Doron B3-107 Travaux de restauration de la confluence du Nant Bruyant	
FRDR364	L'Arrondine	Bon	2015	-	Bon	2015	-	Altération de la continuité	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)		B1-602 restauration de la franchissabilité du barrage Jiguet sur l'Arrondine (M. JOLY) - ROE 33237)	
								Altération de la morphologie	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau		B1-304: Restauration du lit et des berges de l'Arrondine aval	
FRDR10422	Nant des Laurterets	Bon	2015	-	Bon	2015	-	-	-	Masse d'eau ne faisant pas l'objet d'action dans le programme de mesure 2016-2021	-	-	
FRDR10604	Torrent de la Gittaz	Bon	2015	-	Bon	2015	-	-	-	Masse d'eau ne faisant pas l'objet d'action dans le programme de mesure 2016-2021	-	-	
FRDR 10640	Ruisseau du Dorinet	Bon	2015	-	Bon	2015	-	-	-	Masse d'eau ne faisant pas l'objet d'action dans le programme de mesure 2016-2021	-	-	
FRDR 10944	Ruisseau de Treicol	Bon	2015	-	Bon	2015	-	-	-	Masse d'eau ne faisant pas l'objet d'action dans le programme de mesure 2016-2021	-	-	
FRDR 11241	Ruisseau du plan de la Chevalière	Bon	2015	-	Bon	2015	-	-	-	Masse d'eau ne faisant pas l'objet d'action dans le programme de mesure 2016-2021	-	-	
FRDR 11277	Ruisseau du Grand Mont	Bon	2015	-	Bon	2015	-	-	-	Masse d'eau ne faisant pas l'objet d'action dans le programme de mesure 2016-2021	-	-	
FRDR11262	Torrent du Nant Rouge	Très bon	2015	-	Bon	2015		-	-	Masse d'eau ne faisant pas l'objet d'action dans le programme de mesure 2016-2021	-	-	
FRDR10865	Ruisseau du Flon	Bon	2015	-	Bon	2015		-	-	Masse d'eau ne faisant pas l'objet d'action dans le programme de mesure 2016-2021	-	-	
FRDR11180	Torrent du Planay	Bon	2015		Bon	2015		-	-	Masse d'eau ne faisant pas l'objet d'action dans le programme de mesure 2016-2021	B1-402 Définition du plan de gestion du bassin versant du Glapet - Megève SM3A	Planay, affluent du Glapet concerné par la mise en œuvre du plan d'aménagement du bassin versant du Glapet - SMBVA	
FRDR 11762	Ruisseau de Cassioz	Bon	2015	-	Bon	2015		-	-	Masse d'eau ne faisant pas l'objet d'action dans le programme de mesure 2016-2021	-	-	
FRDL54	Lac de Roselend	Bon	bon potentiel 201	-	Bon	2015		-	-	Masse d'eau ne faisant pas l'objet d'action dans le programme de mesure 2016-2021	-	-	
FRDL57	Lac de la Girotte	Bon	bon potentiel 201	-	Bon	2015		-	-	Masse d'eau ne faisant pas l'objet d'action dans le programme de mesure 2016-2021		-	